



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

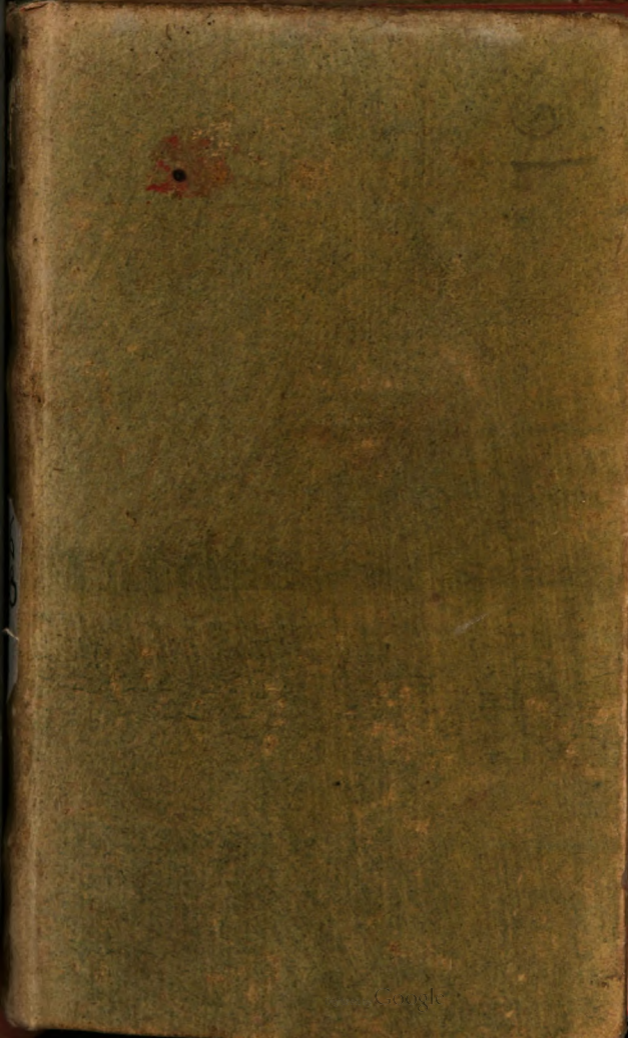
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





Library of the University of Michigan
The Coyl Collection:

Miss Jean L. Coyl
of Detroit

in memory of her brother
Col. William Henry Coyl

1894.



1689

J.R.

Uliu II

SIXIÈME PARTIE
DES
AFFAIRES
DU TEMPS.

12^e Partie de May 1689.



A PARIS,

Chez MICHEL GUEROUT,
Court-neuve du Palais,
au Dauphin.

M. D C. LXXIX.

Avec Privilege du Roy.

840.6

M558

1689

May

pt. 2

Coyl
Gotteschalk
10.14.55
28594



AU LECTEUR.

LE succès qu'ont eu ces Lettres sur les Affaires du Temps, m'a fait pousser la matiere plus loin que je n'avois cru. Elles forment un genre nouveau d'Histoire, qui contient un recueil de pieces, liées par des raisonnemens & par des faits, de la verité desquels tout le Public est si bien persuadé, qu'il est impossible de ne s'y pas rendre. Toutes ces Pieces ont esté imprimées ou prononcées publiquement, ou regardent les Actes du pretendu Parlement d'Angleterre. On dira que la plupart sont connuës, & qu'il faudroit qu'elles fussent rares pour donner du prix à cette His-

a ij

AU LECTEUR.

roiré. Cependant si on n'en prend pas plusieurs copies dans le temps qu'elles paroissent ; on a peine ensuite à les retrouver ; & d'ailleurs qui voudroit avoir tout ce que j'ay mis en six Volumes , outre qu'il l'auroit sans ordre , seroit contraint de garder en papiers inutiles , plus que trente de ces pieces ne contiennent , parce que plusieurs sont accompagnées de beaucoup de choses dont il n'auroit pas besoin. Elles instruisent peu où elles sont , mais on voit dans les Lettres sur les Affaires du Temps , l'occasion qui les a fait faire , la politique qui a fait agir ceux qui les ont faites , ce qui en a résulté , & enfin elles ont servy à former un corps d'histoire , qu'on a lieu de croire d'autant meilleur , qu'il a fortement

AU LECTEUR.

excité la bile de M. Jurieu, Ministre à Rotterdam, connu par un emportement sans bornes, & par des calomnies éternelles qu'il répand sur ceux qui ne sont pas attachés à son party. Il a vommy contre moy un torrent d'injures qui ne m'ont causé nulle émotion, & comme il n'a rien dit de l'Ouvrage, & que des injures n'ont jamais passé pour des raisons, cela me fait voir qu'il a creu trouver mieux son compte à attaquer ma personne, parce qu'il y a des lieux communs qui fournissent des injures, & qu'il n'en est pas de mesme quand il s'agit de répondre à un Ouvrage remply de raisonnemens qu'il faut détruire, quoy qu'il y ait peu d'hommes exempts de défauts, & qui ne puissent estre justement

AU LECTEUR.

repris par de plus éclairés qu'eux. Ce qu'a dit de moy M. Jurieu est si visiblement reconnu pour faux, qu'il est aisé de juger que ne sçachant qui je suis, il a harzardé des injures générales, persuadé qu'il pourroit les faire croire à ceux de Hollande qui ne me connoissent pas plus que luy. Je ne m'en étonne point. Il est si accoûtumé aux invectives, que parmy les Protestans mêmes, qui dit *Jurieu*, dit *Injurieux*. Pour faire voir qu'il ne m'a point chagriné, j'avertis ceux qui voudront sçavoir ce qu'il a dit contre moy, qu'ils le trouveront dans sa cinquième Lettre Pastorale de l'année troisième. La peur qu'il a eüe que je ne la viffe pas, l'a obligé à me l'envoyer par la Poste. Il a eü raison, car on se met icy peu

AU LECTEUR.

en peine d'acheter les injures qui viennent de Hollande ; mais quant à cette Lettre Pastorale , ou plutôt ce recueil de calomnies , je puis l'asseurer qu'il a esté veu de beaucoup de gens , parce que je me suis fait un plaisir de le montrer. Je n'y suis pas le seul qu'il attaque. Il répand sa bile dans le mesme Ecrivain contre des personnes d'un rare sçavoir , d'une vertu éminente , & qu'un vray mérite a élevées aux plus hautes Dignitez de l'Eglise. Il y en a encore d'autres qu'il n'épargne pas sur les nouvelles qu'ils donnent toutes les semaines , quoy que ce soit avec beaucoup de justice, que le Public en est satisfait. Il doit prendre garde que les Ecrivains de France sont bien differens des autres. Ils sont Sçavans , esti-

AU LECTEUR.

mez , & leur naissance quand elle a quelque distinction , n'est pas un obstacle qui les arreste lors qu'ils ont occasion de faire voir leur esprit. Le nombre n'en est pas grand, mais ils écrivent juste , & on ne peut lire leurs Ouvrages sans se détromper des faussetez de l'accablante multitude des Ecrivains de Hollande. S'il n'avoit esté question que de moy seul , j'aurois parlé comme un galant homme doit faire de soy-mesme , mais la reserve où la modestie m'engage sur mon article , ne me deffend pas de donner aux Ecrivains de France les loüanges qu'on leur doit. Si on veut connoistre la naissance & les emplois du Ministre Jurieu , on les trouvera dans la troisiéme Partie des Affaires du Temps , page 307.

AU LECTEUR.

Celuy qu'il a aujourd'huy est de faire ce qu'il ne conseille pas, & de travailler fort commodement à des Libelles sous le titre de *Lettres Pastorales*, qui sans remplir ce que ce titre promet, ne contiennent presque autre chose que des raisonnemens sur ce qui se passe dans l'Europe. Il accable de ses Lettres tous les nouveaux Convertis de France qui ne les demandent pas, & les fait tomber entre leurs mains par la Poste. Il les exhorte à souffrir, après s'estre tiré du peril pour ne leur en pas parler de trop près; mais quand on ne dit rien par l'exemple, les paroles touchent peu. Jamais homme n'a esté plus seditieux dans ses Ecrits, ny eu des maximes plus fausses, plus pernicieuses & plus detestables; elles

AU LECTEUR.

sont telles qu'on n'y sçauroit penser sans horreur. Personne n'a pû éviter l'injuste éclat de sa bile noire, & la plupart des Protestans mesmes n'en ont pas esté exempts, quand leurs sentimens n'ont pas esté conformes aux siens. Je ne dis point qu'il est visionnaire plus qu'hôme du monde; ses Propheties en font foy, il n'en faut point d'autre preuve.

L'Histoire du temps n'a pas seulement déplû au Ministre Jurieu; on m'a écrit de Hollande que les veritez dont elle est remplie sont souffertes impatiemment des François qui s'y sont réfugiés, & qu'ils y preparent une réponse. Cepeudant en voila déjà le sixième Volume donné au public, & cette réponse ne paroist point. Il y a grande apparence, que ne pouvant accuser de fausseté les pieces qui la composent, ils ne sçavent qu'opposer aux raisonnemens que j'en ay tirez. Ainsi je

AU LECTEUR.

voy bien que toutes les réponses qu'ils pourront faire, consisteront en éloges du Prince d'Orange, & qu'ils tâcheront de prouver que ce Prince n'est pas un Usurpateur. Cependant s'ils se voyoient obligez à dire de bonne foy ce qu'ils en pensent, ils ne le pourroient nier, & le Prince d'Orange n'en disconviendroit pas luy-mesme. Je ne doute point qu'il ne fust fâché de laisser croire qu'il seroit monté au Trône sans avoir cherché à s'y élever, & sans que l'on fust persuadé qu'il deust ce haut rang à ses intrigues & à la force de son esprit. Comme il ne trouveroit pas de gloire dans son innocence, son but est de satisfaire son ambition, sans se mettre en peine des moyens, & il est de ceux qui croient qu'il n'y a point de crimes honteux quand on les fait pour regner.

Je feray voir dans la septième partie de cette Histoire, que cette espece de mauvaise gloire, estant plus facile à

AU LECTEUR.

acquiescer que l'on ne pense, les crimes heureux n'en donnent pas autant que l'on s'imagina. Quant à ceux qui tâchent de justifier ce Prince, c'est leur intérêt particulier qui leur fait dire ce qu'ils sont bien éloignés de croire. Ils se flattent de tirer de l'utilité de ses crimes, & ont de la joye de le voir agir comme leur passion le demande, mais ils ne peuvent se déguiser à eux memes qu'il est Usurpateur dans toutes les formes.

Je suis obligé de déclarer, pour rendre justice à quelques Auteurs qui me paroissent d'un fort grand mérite, & dont on voit depuis quelques mois courir des Lettres pleines d'érudition & d'une tres-fine politique, que je n'ay pas prétendu confondre leurs Ecrits parmy ceux dont j'ay parlé dans les premières pages de cette sixième Partie.

AFFAIRES



AFFAIRES
DU TEMPS.

SIXIÈME PARTIE

JE ne suis point étonné, Madame, que le commencement de ma cinquième Lettre sur les Affaires du Temps ait reçu autant d'approba-

A

2 VI. P. des Affaires

tion dans vostre Province que vous me le témoignez. Ce n'est pas à moy que la gloire en est due, mais à la force de la verité, qui s'est fait sentir d'une maniere, à ne pouvoir s'empescher d'être convaincu, que le Roy n'a contribué en aucune sorte aux troubles qui agitent aujourd'huy toute l'Europe. & que l'Empereur a seul allumé la Guerre, dont elle va estre déchirée, & qui a déjà commencé d'accabler la véritable Religion, & de la faire banir de trois Royaumes, où

elle commençoit à respirer. Ce fait est si clairement & si fortement prouvé, qu'à ceux-mêmes qui souffrent impatiemment la gloire de nostre Auguste Monarque, avouons que je n'ay rien dit là-dessus qui puisse estre combattu, ou du moins qui puisse l'estre avec aucune ombre de justice.

Nous n'avons point d'exemple que l'Europe ait jamais esté en guerre de la manière qu'on l'y voit presentement. Lors qu'elle a esté toute en armes, les Souve-

4 VI. P. des Affaires

rains s'attaquoient les uns les autres, ou du moins chacun d'eux se partageoit selon que son inclination ou son interest l'obligeoit à se déclarer pour l'un des partis qui se formoient; mais aujourd'hui tous les Etats sont liguez contre la France. Le mesme ressort qui fait mouvoir les uns, fait agir les autres, il n'y a qu'une seule intrigue. Ce que l'on connoist de plus saint s'est uny avec son contraire. On a passé par dessus tous les égards qu'on devoit avoir; on a trouvé la puis-

fance du Roy trop étendue,
& sa gloire trop brillante,
elle a blessé les yeux, & on
a cru qu'il falloit travailler à
en diminuer l'éclat, quelque
sang qu'il en pust coûter à
l'Europe, & quelques pertes
que pust faire la Religion
Catholique. Le chagrin &
la jalousie que les grands suc-
cés de Sa Majesté font pren-
dre à tant de Puissances,
n'ayant esté que la cause ca-
chée qui les a fait armer
contre ce Monarque, ils en
ont cherché d'autres, ou plû-
tost ils ne se sont mis en

6 VI. R. des Affaires

peine d'en trouver aucune, mais ils ont si bien embarrasé les affaires qu'ils ont réussi à les bruyler. Rome a commencé à refuser à la France les Privileges dont elle est en possession, & qui sont confirmz par des Traitez, l'Empereur assuré qu'elle appuyeroit ses desseins, en a usé à l'égard de Mr le Cardinal de Furstemberg d'une maniere insoutenable, à moins qu'il ne fust certain que quelque tout avantageux que pussent prendre les choses pour cette Eminence, le Pape n'approuveroit

point son Election, quoy
qu'il n'eust aucune raison
valable pour luy refuser
des Bulles, & que sans cela,
il ne fust pas en droit de le
faire. Le Prince d'Orange de
son costé avec tout le party
Protestant, avoit promis à
tous ceux qui s'estoient reti-
rez de France, qu'il les y réta-
bliroit si tost qu'il seroit re-
connu Roy d'Angleterre, as-
seurant qu'il avoit des intel-
ligences avec les nouveaux
Convertis de ce Royaume,
qu'il donneroit l'épouvante à
toutes les Costes, & qu'il

A iiij

8 *VI. P. des Affaires*

estoit impossible qu'elles fussent toutes assez bien gardées, pour l'empescher de trouver à descendre par quelque endroit avec une Armée formidable, & qui seroit secondée par les Rebelles du dedans, qui ne manqueroient pas de se déclarer aussi tost qu'il paroistroit.

Outre toutes ces choses qui estoient si connues qu'elles faisoient seules l'entretien public, on avoit fait plusieurs Assemblées à Minden & à Ausbourg pour prendre des mesures contre le Roy.

du Temps.

Je ne repete rien icy des trois ligue dont on fit les projets ; j'en ay parlé dans ma seconde Lettre , & je ne pretens point reprendre cette matiere. Le peu que j'en dis n'est que pour en faire rafraichir la memoire , en commençant cette sixième Lettre , dans laquelle je parleray d'abord des affaires de France avec les autres Etats , & finiray par ce qui regarde uniquement l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande.

Jamais il n'a paru tant d'Ecrits que l'on en voit aujour-

10 VI. P. des Affaires

d'huy sur les mesmes matieres, & jamais ils n'ont esté si peu differens les uns des autres, la pluspart n'estant distinguez que par leurs titres; mais il est à remarquer que la Hollande seule en est remplie, & que lors que dans un puissant Etat il se trouve à peine deux ou trois personnes qui écrivent sur les événemens journaliers, une petite Republique, comme celle de Hollande, en fournit un si grand nombre qu'il seroit malaisé de le compter. Ce que l'on peut dire là-dessus, c'est

qu'il y a une grande difference de leurs Ecrits à ce qui s'est fait dans les autres temps. On écri-voit une Histoire suivie, & la pluspart des Auteurs estoient gens connus, & distinguez, C'estoient personnes de marque qui avoient presque tous esté confidens des Princes & des Rois, & des Ministres, & Ministres mesme, & il y en a beaucoup qui ont traité des affaires dont ils se sont mêlez, & des negociations qu'ils ont faites. On ne met-toit alors rien au jour qui ne püst passer pour un veritable

12 VI. P. des Affaires

Ouvrage ; on faisoit des volumes, & non des feuilles volantes. Tout ce qu'on écrivoit estoit digne de trouver place dans les Bibliothèques, & meritoit d'estre conservé à la posterité, mais le vent peut emporter la pluspart des Ecrits qu'on fait aujourd'huy. Tous les Auteurs se cachent, parce qu'ils suivent plus leur passion que la vérité, & que leurs Ecrits ne peuvent passer que pour des Satires. Comme ils ne font point connoistre leur nom, ils craignent peu d'avoir à rougir,

quand on trouve que leurs injures sont fades, ou que leurs Histoires ne sont pas fidelles. La cause de ce torrent d'Ecrits dont l'Europe est inondée, vient de la liberté qu'on laisse en Hollande d'écrire tout ce qu'on veut. Il ne faut point de permission pour cela, & on dit que c'est le privilège du Pays. Les hommes sont assez naturellement portez à mal faire, malgré la justice, leur conscience, & les défenses qu'on leur peut faire, sans qu'ils y soient encore excités par une liber-

14 VI. P. des Affaires

est si condamnable. Le privilege de mal faire, est un privilege qui repugno aux bonnes mœurs, & à l'équité, & ceux qui le donnent ne doivent pas s'en glorifier. Par là l'Histoire se voit alterée, & n'a point d'ordre; elle est sans aucune suite, & mise en lambeaux. Chacun traite les endroits qui conviennent à son genie ou à sa passion, & qui peuvent donner lieu à la Satire. Ainsi on se forme une maniere à sa fantaisie, pour avoir lieu d'en parler, selon son emportement. Ce qu'il y

à dire fort singulier, c'est que la pluspart de ces Ecrits sont contre la France, & qu'ils sont mesme presque tous faits par des François, car les bons Hollandois ne sont pas capables d'écrire deux lignes, & tout ce qu'ils sçavent, consiste à bien calculer. Cependant comme ces Ecrits les flattent, & que l'on croit facilement ce qui plaist, ils se tiennent justifiez de beaucoup de choses, ne trouvant rien dans tous ces Ecrits qui ne soit fort à leur avantage. Ce n'est pas que ceux qui les font

16 VI. P. des Affaires

soient persuadez de ce qu'ils écrivent là dessus, mais ils se croient obligez de payer par le bien qu'ils disent des Hollandois ; & de leurs Alliez, la permission qu'ils ont en Hollande de dire du mal de toutes les Nations. Cette liberté ne laisse pas néanmoins d'estre souvent resserrée à parler contre la France, & lors qu'ils attaquent quelques autres Souverains, leur emportement est plus moderé, & ne s'étend qu'aussi loin qu'ils pensent estre obligez de le faire aller, pour les ani-

men contre la France. La raison de ce déchainement des François contre leur Patrie, est premierement pour se rendre dignes de l'azile qu'on leur donne, & en second lieu, parce que s'estant trouvez contrains d'en sortir, ils ne savent comment répandre leur bile sur le Gouvernement & sur ceux qu'ils croyent leurs Ennemis; & sous pretexte d'écrire sur les matieres courantes, ils se vangent aux dépens de la verité, ce qui rend l'Histoire si defigurée qu'on a de la

B.

peine à la reconnoître. On ne suit point les événemens selon qu'ils arrivent, ainsi que je m'attache à les suivre dans toutes mes Lettres sur les Affaires du Temps. Aussi je ne vous les envoie pas tous les mois ; mais seulement lors que la matière se trouve curieuse, & abondante ; au lieu que la passion de ces Ecrivains leur met toujours la plume à la main. Quoy qu'une affaire soit finie, ils ne laissent pas de recommencer à en parler, & ils le font tous quelquefois d'une manière si différente, que leurs

Ecrits ne sont pleins que de contradictions manifestes. Cela est cause que tel qui pretend parler contre la France, la justifie bien souvent sans en avoir le dessein, & sans qu'il s'en apperçoive. Il est aisé de juger par toutes ces choses que la verité ne peut regner dans des écrits de cette nature, & que des gens qui se cachent la disent fort rarement. Ce n'est pas que ceux qui cherchent à ne rien dire qui soit contraire à la verité, ne puissent estre sujets à faire des fautes, mais s'ils la bles-

font , c'est sans le sçavoir , & il est toujourn certain que lors qu'un homme connu manque en quelques circonstances, il le fait de bonne foy, & qu'il est trompé luy-mesme, c'est ce qu'on ne sçauroit dire de la pluspart des Auteurs qui cachent leur nom, puis qu'ils se plaisent souvent à diffimuler la verité, afin d'avoir lieu de répandre leur venin contre ceux qu'ils ont dessein de noircir, & de parler à l'avantage des autres dont ils prennent l'intérêt.

L'imprudenc fait qu'en commençant à écrire sur une

affaire qui n'est qu'à peine embarquée, on dit fort souvent des choses que la politique fait connoître dans la suite qu'on n'auroit pas dû laisser échapper. Lors que l'on a travaillé à s'unir contre le Roy afin d'allumer la guerre qui embrase aujourd'huy l'Europe, & qui a déjà causé tant de perte à la véritable Religion, on n'a regardé que la gloire qu'on s'imaginoit devoir estre remportée si on osoit attaquer la France. On a fait sonner les Ligues des Princes Confederez, & on a

22 *VI. P. des Affaires*

dit tout ce qui estoit necessaire pour justifier le procedé que Sa Majesté tient aujourd'huy, sans considerer que la poltique vouloit qu'on tint un autre langage peu de temps après, afin de rendre la France odieuse. Voicy ce que j'ay trouvé sur ce sujet dans ce qui a esté imprimé en Hollande. Ce sont differens articles tirez de divers Ecrits, mais les termes sont les memes, & je n'y ay rien changé.

Enfin le Roy de France s'est déterminé à la guerre malgré qu'il en ait eu.

Mais comme il est de la politique de prévenir ses Ennemis, le Roy tres-Chrestien n'a pas voulu y manquer. Il n'a pas dû ignorer les brigues qui se faisoient contre luy dans l'Europe.

L'Empire n'a rien témoigné tant qu'il a eu quelque chose à craindre du Turc. Les Alliez ont fait de mesme, tant qu'ils l'ont vû embarrassé contre cette Puissance; mais enfin du moment qu'ils l'ont veüe terrassée, & hors d'estat de pouvoir se relever; du moment aussi qu'ils ont cru la France extrêmement déchüe par la division qui regne

24 VI. P. des Affaires

chez elle, ils ont levé la teste, & ont formé de grands desseins.

On croit qu'il est de l'intérêt de toutes les Puissances, d'affoiblir la France avant que la mort du Roy d'Espagne arrive.

Comme la France ne voudroit point de guerre, elle ne veut pas pousser les choses à l'extrémité.

Après avoir exposé un fait de cette nature & de cette conséquence, les raisonnemens qu'il pouvoit fournir n'en devoient pas être entièrement éloignés, & il n'y avoit pas d'apparence qu'ils dussent rouler.

Fouler sur le contraire. C'est cependant ce que l'on a fait par une passion & par un aveuglement inconcevables, & c'est ce qui se fait encore tous les jours. Tous ceux qui se mêlent d'écrire, ne parlent que de l'injustice de la France touchant cette guerre. Ils se tirent grossièrement par là de l'embaras où ils sont, puis que suivant le fait qu'ils ont exposé, ils ne peuvent justement se plaindre des Conquestes de Sa Majesté, ny de tout ce qu'Elle fait pour les conserver; & pour empêcher

C

que les Ennemis, qui se sont liguez en si grand nombre, n'usent de surprise pour entrer dans les Etats. Mais leur but est de condamner tout ce que fait ce Prince, mesme jusques à ses actions les plus loüables, de sorte qu'ils les empoisonnent toutes, poussez par les motifs dont je vous ay déjà entretenuë, & que je ne croy pas devoir repeter; mais pour ne point parler comme eux contre la verité, & pour suivre le fait qu'ils ont exposé eux-mesmes, & qu'ils ont exageré en plu-

lieux endroits, je veux m'en tenir à cette vérité, *Qu'on a forcé le Roy à faire la guerre.* C'est une chose à laquelle on n'a rien à repliquer, après les divers articles que je viens de rapporter là-dessus, & il faut nécessairement que l'on demeure d'accord que ce n'est pas le Roy qui trouble le repos de l'Europe, puis qu'on dit qu'il s'est déterminé à la guerre malgré qu'il en ait eu. Ce fait posé suivant la vérité, & suivant tous les Ecrits de Hollande, va plus loin que l'on ne croit, puis qu'il con-

fond tout ce que les Ennemis du Roy publient aujourd'huy au defavantage de sa gloire. On a parlé des Ligues, qui se faisoient contre luy, & du grand nombre d'Ennemis qui le devoient accabler; on ne doit point s'étonner que l'ayant sceu, il ait cherché à les prévenir, & les suites de cette guerre ne doivent point surprendre, puis qu'il a dû en sage Politique, prendre ses précautions pendant que le Ciel favorisoit ses armes, pour n'estre point accablé dans la suite par ces Ligues d'Enne-

en un nombreux, qui ont assez fait connoître de quoy ils feroient capables, puis qu'ils ont égorgé la pluspart des François prisonniers, & exercé leur fureur jusque sur les Malades. Tout ce que je viens de vous dire, justifie le Roy touchant l'affaire du Palatinat, sur laquelle on tâche de le noircir, & qu'on regarde malicieusement avec des yeux tout-à-fait contraires à la manière dont cette action devroit estre veüe. Cependant Sa Majesté n'a rien fait qui ne luy ait esté prescrit par

une bonne politique, & que tous les habiles Conquerans n'ayent fait avant luy. Les Rois sont obligez de travailler de tout leur pouvoir pour empescher la ruine de leurs Etats, & ne pas souffrir qu'on les envahisse. Outre cette obligation generale, le Roy qui penetre tout par ses lumieres, voyoit qu'après tous les soins qu'il avoit pris pour faire fleurir la veritable Religion, on vouloit en luy declarant la guerre, détruire ce qu'il avoit fait en sa faveur, & soulever contre luy ses propres Sujets.

Il voyoit contre luy un Empereur, des Rois, un grand nombre d'autres Souverains & des Republicques. On le menace de ceux qui luy doivent une entiere obeissance, on l'oblige à garder toutes ses Costes; Rome mesme entre dans la conspiration, & n'examine point si les Protestans y sont en plus grand nombre que les Catholiques. Il suffit qu'il s'agisse d'accabler la France, & de nuire au Roy, qui s'est déclaré Protecteur de la Religion Romaine, & qui a plus

fait que sept de ses Predecesseurs ensemble pour l'interest de l'Eglise, la Cour de Rome entre aussi tost dans le dessein d'affoiblir une Puissance dont elle tient tout ; & pour ne luy pas laisser un seul Amy, elle abandonne le Roy d'Angleterre, comme je le diray dans la suite, & détruit en un seul jour, tout ce que ce Prince avoit fait pour la gloire de Dieu en plusieurs années, & toutes les esperances de ce qu'il pouvoit faire dans la suite. Quel party doit prendre dans une occasion de

cette nature ; un Souverain
contre qui tout se declare, &
sur tout un Souverain com-
me le Roy de France, aimé de
ses Peuples, qui se reposent
sur sa vigilance du soin de
leur seureté ? Ne doit-il pas
empescher autant qu'il luy
est possible, l'invasion que
tant d'Ennemis se vantent
publiquement de faire dans
le Royaume ? Son devoir l'e-
xige de luy, sa Religion le
demande, & la politique le
veut. Il previent donc ses
Ennemis parce qu'il est seul
aussi puissant que tous ceux

34 VI. P. des Affaires

qui le menacent, & qu'il sçait conduire les affaires avec une prévoyance plus sage, & une prudence plus consommée. Comme ils ont eu l'imprudence de le menacer trop tost, il tâche à se mettre à couvert de leurs projets, avant qu'ils soient en état de les faire reussir, & travaille à leur boucher les passages, par où ils pourroient entrer dans les Estats. Il prend Philisbourg, & il offre en mesme temps de rendre cette Place demantelée, & mesme Fribourg, pour marquer qu'il ne cherche que

la paix, & qu'il n'en veut point à l'Allemagne. Il n'y en a jamais eu de preuves plus convainquantes que ces offres. On ne les a point tenues secretes, & elles ont esté imprimées & renduës publiques par ordre de Sa Majesté; mais quelque avantageuses qu'elles soient, elles ne sont pas écoutées, & quoy que ce Prince montre par là à toute la Terre qu'il n'a aucune intention de faire des Conquestes en Allemagne, on resout de luy faire la guerre comme à un Monarque qui

a fait deſſein de l'envahir, & l'on veut que ces pretextes fervent pour armer contre luy un monde entier d'Ennemis, s'il m'est permis de parler ainſi, parce qu'on ne ſçauroit ſupporter l'éclat de ſa gloire, & qu'on aime mieux mettre toute l'Europe en feu, faire détrôner des Rois, ſe liguier avec des Etats qui ſe ſont ſouſtraits de l'obeiſſance de leur véritable Souverain, comme on ſçait qu'ont fait les Hollandois, & risquer à perdre la véritable Religion, & celle que l'on profeſſe.

Enfin on est plus aise de donner lieu à l'Empereur Othoman de reprendre ses forces pour continuer un jour de persecuter les Chrétiens, que de ne pas employer toutes celles de l'Europe, pour accabler un Monarque beaucoup plus considerable par ses vertus politiques, & morales, que par la vaste étendue de ses Etats. Le Roy ayant reconnu qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour se garantir de l'invasion de tant d'Ennemis, qui facrifioient leur gloire, & leur

Religion pour satisfaire leur injuste haine, resolut de s'emparer du Palatinat. Quand il ne l'auroit fait que parce que l'Electeur Palatin est un des principaux Auteurs de cette Guerre, comme il est prouvé dans le Manifeste de Sa Majesté : cette raison estoit plus que suffisante pour autoriser la France à se saisir de ses Etats. Plus on se voit d'Ennemis en teste, plus la politique oblige à se servir de ses avantages. On les attaque séparément si l'on peut ; on combat celuy qui est le moins

en estat de défense, ou dont la ruine peut empescher que tout le mal qu'on se prepare à nous faire n'ait son plein effet. Outre toutes ces raisons qui sont d'un grand poids, le Roy se trouvoit obligé de faire rendre justice à Madame, touchant la succession qui estoit retenüe à cette Princeesse par l'Electeur Palatin. Sa Majesté avoit donné des délais; Elle avoit envoyé des Ministres seavans dans les matieres de Droit pour discuter cette Succession; mais les choses estant toujours de-

40 VI. P. des Affaires
meurées dans le mesme
estat, le Roy voulut bien
s'en remettre à la media-
tion du Pape. Cependant
toutes les bontez de ce
Monarque furent inutiles ;
rien n'avança , & l'on dé-
couvrit mesme que la Cour
de Rome faisoit exprés tra-
iner ce differend en longueur,
afin de donner le temps aux
Princes liguez contre le Roy
de se mettre en estat d'agir.
Rien ne devoit tant lasser la
patience de ce Prince qui
avoit accordé tant de delais.
& tenu un procedé si hon-

reste. Il est parlé de cette
mediation dans le Manifeste
de l'Empereur contre la
France, & il y est dit que la
mediation n'a pas eu lieu, par-
ce que Sa Majesté n'a pas en-
voyé de Ministre au Pape qui
luy fust agreable. Il seroit fort
difficile d'apporter une raison
plus mauvaise que celle-là.
Aussi ne se trouve-t-elle que
dans le Manifeste de Sa Ma-
jesté Imperiale, la Cour de
Rome ne l'ayant point alle-
guée; mais elle a fait encore
plus mal, puis qu'elle s'est
toujours servie de delais pour

D

42 VI. P. des Affaires
empescher qu'on ne décidast.
Elle ne devoit pas accepter
la mediation si elle avoit
dessein d'en user de cette
sorte; mais elle vouloit servir
l'Empereur, & l'Electeur Pa-
latin, & cet Electeur croyoit
que parce qu'il est Beau-pere
de Sa Majesté Imperiale, &
que les Turcs n'estoient pas
en estat de faire craindre
l'Empire, il estoit en droit
de braver la France, & de
nier à Madame ce qui luy
est dû. On le connoist, &
toute l'Europe sçait les dan-
gereux artifices qu'il met en

usage , & que les Ministres n'agissent pas plus sincèrement. Si la reconnoissance a-voit eu du pouvoir sur son esprit , il en auroit usé d'une autre maniere avec le Roy , après en avoir reçu beaucoup de graces ainsi que les Princes les Fils , qui possèdent de grands Benefices en France , & il se seroit souvenu de tout ce que Sa Majesté a fait pour luy en Pologne lors que le Roy Michel fut élu , & que sans des conjonctures qu'on n'avoit pas lieu de prévoir , il auroit esté redevable

44 *VI. P. des Affaires*

de cette Couronne au Monarque, contre qui il a voulu depuis soulever toute la Terre.

Le Roy voyant que ceux qui luy devoient davantage témoignoient le plus d'ardeur à animer contre luy les autres Princes ; qu'on luy faisoit un crime de sa grandeur, & que la difference de Religions ne faisoit point differer de sentimens, n'eut pas de peine à en deviner la cause. Il connut qu'il meritoit que presque tous les Princes de l'Europe travaillaient de

concert à sa ruine , non pour avoir fait sur eux de grandes Conquestes , mais pour avoir eu la gloire de rendre des Places pour le repos de l'Europe ; non pour avoir fait la Guerre , mais pour avoir eu l'avantage de donner la Paix : non pour avoir mis des âmes en estat d'estre perduës , mais pour avoir fait rentrer dans la véritable voye ceux que le malheur de leur naissance avoit fait marcher dans un chemin qui les avoit égarez. Voilà les crimes capitaux qui ont engagé tant de Puissances

46 VI. P. des Affaires

à conspirer contre ce Monarque. On ne peut pardonner à sa gloire de s'estre élevée si haut ; il faut l'abaisser aux dépens de la véritable Eglise, & d'une infinité de sang de la plus belle partie de l'Europe, qui en sera si fort affoiblie, que les Infidelles en pourront un jour triompher plus aisément. La Religion Catholique qui se voit menacée par là, à cause que les Princes qui sont liguez contre nous, n'ont pour la pluspart que des Troupes Protestantes, semble n'avoir

plus d'esperoir que dans les forces & la prudence du Roy. Elle se voit abandonnée de la plus grande partie des Princes qui la professent entièrement détruite en Angleterre, & delaissée de la Cour de Rome, que nous voyons ouvertement declarée pour les Princes qui sont unis avec les Protestans. Tout le Peuple de Rome a beau fremir & témoigner son chagrin, de voir l'Envoyé d'Angleterre s'en retourner sans aucun secours, pendant qu'on en donne pour combattre un

48 VI. P. des Affaires

Prince, qui pourroit contribuer avec plus de forces à rétablir Sa Majesté Britannique, si on ne l'obligeoit point à porter ailleurs ses armes, afin d'empescher par là que la véritable Religion ne triomphe. Rome n'entre point là-dedans, ou elle n'y entre que pour se déclarer contre le Roy. Ce grand Monarque est coupable d'avoir soutenu des Privileges qui ont toujours esté maintenus par ses Ancestres, quoy qu'ils fussent moins puissans que luy. On veut
qu'au

qu'au milieu de sa grandeur il se soumette à la honte de ceder ce que ses Predecesseurs ont eu soin de conserver, & s'il ne le fait, il faut que les Protestans soient rétablis en France, que les Catholiques soient chassez d'Angleterre, qu'on empesche qu'ils n'y puissent estre rétablis, en attaquant de tous costez celuy qui seul auroit pu travailler à ce grand ouvrage. Il faut que les Catholiques mesmes, jaloux des prosperitez, & de la grandeur du Roy, s'unissent & sacrifient tout à la passion

E

de la Cour de Rome , & à celle de l'Empereur , & qu'ils risquent à se voir un jour accablez par les Protestans qui sont unis avec eux , & qui estant beaucoup supérieurs en nombre , peuvent si la France avoit du desavantage , se déclarer contre leurs Alliez , & travailler à rendre toute l'Europe Protestante. On ne se doit fier à personne, lors qu'il s'agit de Religion ; c'est un specieux pretexte sous lequel il n'y a rien que l'on n'ose, & il ne faut que le prendre pour se croire

tout permis. L'Electeur de Brandebourg a seul plus de Troupes que l'Empereur n'en a sur le Rhin. On sçait qu'il a une intelligence étroite avec le Prince d'Orange, & qu'il a eu part à tout ce qui a regardé les desseins de cet Usurpateur contre le Roy d'Angleterre. Ainsi l'on ne peut douter qu'il n'y ait entre eux de tres-grands projets formez, pour le ~~re~~tablissement de la Religion Protestante dans toute l'Europe, en cas qu'ils viennent à bout de la rétablir en France, &c

52 VI. P. des Affaires
de romporter sur le Roy tous
les avantages qu'ils se propo-
sent. Si cela arrivoit, & que le
Prince d'Orange fust paisible
possesseur de l'Angleterre, il
est certain que cette Cou-
ronne & les Etats de Hollan-
de entreroient dans cette
Ligue, & que tout le reste
des Protestans de l'Europe
se joindroit en mesme temps
avec eux afin d'accabler les
Catholiques. Toute la Hon-
grie qui souffre impatiem-
ment le joug que la Maison
d'Autriche luy a imposé, se
souleveroit aussi-tost, ainsi

que les autres Protestans qui sont sous l'obeïssance de l'Empereur. Les Turcs ne manqueroient pas de favoriser leur rebellion, & l'avantage que les Protestans en tireroient seroit très-considerable. Quelle resolution prendroit alors Rome, & quel secours en pourroit-on esperer? Il seroit foible, & bien éloigné. Les forces de toute l'Italie ne seroient pas suffisantes pour parer un pareil coup, & Venise épuisée par une longue Guerre contre les Turcs, ne feroit que

34 VI. P. des Affaires

des efforts impuissans ; en fin si la France estoit abatuë , il n'y a point de Puissance qui püst tenir contre tous les Protestans de l'Europe unis ensemble. Cela se voit par la maniere dont elle soutient aujourd'huy les efforts extraordinaires de presque tous les Princes de l'une & de l'autre Religion, favorisez de la Cour de Rome, & aidez de l'argent qu'elle donne à l'Empereur. On sçait qu'en parlant de cette Guerte, Rome a dit , *Qu'on auroit bien-tost une bonne Paix qui seroit dura-*

ble, & qu'elle a fait connoître en mesme temps qu'elle entendoit par là, que la Paix regneroit dans toute l'Europe, quand on auroit mis la France si bas qu'elle ne seroit plus en estat de tenir teste à aucune Puissance. On ne peut parler ainsi sans avoir beaucoup agy auprès de ceux qui cherchent à nuire à la France ; mais on n'est pas assuré pour cela que ces mauvais desseins réussissent, & quand ils réussiroient, on n'a aucune certitude, qu'ils n'attirassent pas la ruine de toute la Religion Catholi-

que en Europe, ainsi que je viens de le marquer. Ceux qui causent des embrasemens ne sont pas seurs d'arrester le feu quand ils cherchent à l'éteindre. Il va quelquefois plus loin qu'on n'a dessein de le faire aller, & ne brulant pas seulement ce que l'on vouloit détruire, il consume aussi ce que l'on a interest de conserver. Si cela arrive, la chose sera d'autant plus remarquable que la Cour de Rome qui auroit deu éteindre le feu, n'aura rien oublié pour l'allumer. Cela est con-

nu de tout le monde, & c'est par là qu'elle est regardée avec quelque sorte de considération dans tous les Etats Protestans, quoy qu'elle n'y soit pas plus estimée; mais on se déguise, à cause de l'utilité qu'on en reçoit, & l'on se réserve à rompre les mesures que la politique fait prendre quand on cessera d'en avoir besoin. On ne croira point alors faire rien contre son devoir, ny contre l'obligation qu'on a à la Cour de Rome & aux Prince Catholiques, puis qu'on croira

que tout fera juste pour établir dans toute l'Europe la Religion que l'on professe.

On ne doutera point de la violence avec laquelle les Protestans agiroient pour exécuter ce grand dessein, si on lit l'avis de l'Electeur de Brandebourg donné à la Diette de Ratifbonne, pour faire la guerre à la France. Il se trouve dans une des Lettres sur les matieres du Temps imprimées en Hollande, & on y voit un emportement si grand, qu'on peut juger par là de quelle fureur ce

Prince feroit animé dans une Guerre qui feroit toute de Religion. Mais enfin il est à préfumer que les forces & la prudente conduite du Roy, détourneront le malheur dont la Religion Catholique est menacée. De quelque maniere que les choses puissent tourner, il est constant qu'il en coûtera du sang, & que Rome l'aura fait couler, puis qu'au lieu d'empescher que la Guerre ne commençast, comme elle auroit pû, en rendant justice à M^r le Cardinal de Furstemberg, elle a

60 VI. P. des Affaires

fourny elle-mesme de quoy la faire durer , & n'a fait aucune démarche pour y mettre obstacle. Cette conduite surprend d'autant plus , que Rome doit estre toujours ennemie de ce qui peut faire répandre du sang , mesme pour une juste cause , & qu'elle n'est jamais excusable lors qu'elle conseille d'entreprendre quelque Guerre , comme les Puissances seculieres qui s'y trouvent quelquefois engagées par des interests qu'il est de leur gloire de ne pas abandonner.

Toutes ces choses font voir clairement que la France estoit puissamment menacée, & que la ruine qui paroissoit presque inévitable, devoit entraîner celle de la Religion Catholique dans toute l'Europe. Ainsi comme les mesures qu'on avoit prises contre elle estoient grandes, & concertées depuis longtemps, non seulement elle avoit besoin de toutes ses forces, & de toute sa prudence pour parer les coups qu'on se preparoit à luy porter, mais il falloit aussi, si elle

62 VI. P. des Affaires

vouloit resister au torrent d'Ennemis qui s'estoient liguez pour inonder ses Etats, qu'elle se servist de tout ce que permet la politique de la guerre. Il falloit qu'elle ruinaft quelques Places pour éviter la desolation de toutes les siennes, & que les Peuples d'un petit Etat souffrissent, pour empescher des traitemens plus cruels dont on menaçoit de plus grands Etats, Voilà ce qui a esté cause que le Roy a ruiné quelques Places du Palatinat, & ce qui a donné lieu à tous les Ecri-

vains de Hollande de se récrier contre le procédé de la France, qu'ils ont nommé injuste & cruel, & d'en faire des peintures plus vives que ressemblantes, sans vouloir examiner qu'elle n'a rien fait qui ne soit permis par l'usage de la guerre. Elle ne pouvoit empêcher ses Ennemis d'entrer chez elle de ce costé là, qu'en faisant une espeece de desert entre elle & eux, afin de leur oster les moyens de subsister, & de se fortifier dans les lieux voisins de les Provinces. On auroit pû dans une

64 VI. P. des Affaires

pareille occasion en user de
mesme avec un Amy & un
Allié, & dans un peril aussi
pressant on n'épargne pas
mesme les propres Etats. Lors
qu'on les voit trop fortement
attaquez d'un costé, on dé-
truit le reste de cette partie là
pour empescher les Ennemis
d'avancer, de mesme que
l'on coupe un bras & une
jambe gangrenée, pour ar-
rêter les progrès du mal, &
sauver le reste du corps. C'est
ainsi que le propriétaire d'u-
ne maison à laquelle le feu a
pris, consent qu'on abatte

la maison prochaine qui luy appartient aussi, pour empêcher que le feu n'attaque celle qui suit, soit qu'elle soit à luy, ou non, parce que la raison & le bien public exigeant ce remede, quoyque la violence, en soit fâcheuse, il seroit contraint de le souffrir, quand mesme il refuseroit son consentement. On ne peut nier que les choses, estant dans l'estat que je vous ay fait connoistre, la France n'ait agy comme elle a dû, sans qu'on soit en droit de luy rien reprocher avec

F

66 VI. P. des Affaires
justice. Ses Amis & ses Alliez
auroient dû souffrir dans une
semblable occasion qu'on eust
sacrifié leurs Etats pour em-
pescher que le mal ne devinst
plus grand ; & la France au-
roit abandonné de ses propres
Places si elle avoit vû qu'il
en eust esté besoin ; mais il
s'est rencontré que ce malheur
n'est tombé que sur le plus
grand de ses Ennemis , & qui
travailloit à liguier toute l'Eu-
rope contre elle , & à mettre
le feu par tout. Cependant ,
quoy que le Roy ait agi selon
les loix de la guerre , & que

L'Electeur Palatin se foit attiré le peu de ménagement qu'on a eu pour ses Etats, les choses ne se font passées que de la maniere qu'elles sont autorisées par l'usage. Quelques Habitans ont esté obligez de changer de demeure, & de transporter leurs effets en d'autres lieux, après avoir eu tout le temps nécessaire pour s'y établir, & d'autres ne sont sortis de ces Places que pendant le temps qu'on a fait sauter quelques fortifications, & il y sont retournez ensuite.

de sorte que la pretenduë cruauté dont on a fait tant de bruit, n'a esté exercée que sur des pierres, & cela, pout oster aux Ennemis le moyen d'entrer en France de ce côté-là, & de se saisir de postes fortifiez, dont ils auroient pû se servir contre elle, & pour garantir la Religion Catholique de la ruine dont elle estoit menacée par la Protestante, suivant ce que je vous ay déjà marqué. Je ne scaurois m'empescher de dire encore une fois, que le Roy en abandonnant ces Pla-

ces, a fait voir si clairement qu'il n'a eu aucun dessein de faire des Conquestes en Allemagne, qu'on ne peut se servir de ce pretexte sans en faire voir en mesme temps la fausseté, & sans faire connoistre que le seul motif d'abaissier la gloire de la France, est tout ce qui fait agir ses Ennemis, quelques couleurs qu'ils veuillent donner à l'injuste guerre qu'ils ont entreprise, qui a déjà fait détrôner un Roy Catholique, & répandre beaucoup de sang dans toute l'Europe.

A l'égard des Contributions que la France a tirées, le plus fort les a imposées de tout temps au plus foible, sans que cela ait jamais esté traité d'injustice, & de cruauté. & on ne s'est point encore avisé d'en accuser les Espagnols, lors qu'estant Maistres de Luxembourg, ils tiroient des Contributions immenses par le moyen de cette importante Place. Le Palatinat estoit destiné pour estre malheureux. Le Duc de Neubourg en avoit hérité plutôt qu'il ne la voit cru, & il ne

l'aimoit que pour en tirer ce qu'il y trouvoit de plus précieux, qu'il faisoit enlever de jour en jour. Il faisoit incessamment transporter dans ses autres Etats les Meubles qui ornoient les Palais du défunt Electeur, & tiroit en mesme temps tout ce qu'il pouvoit des Peuples, ce qui estoit cause qu'il n'y estoit point aimé. L'Europe ne le doit pas aimer davantage, puis que le credit qu'il a dans le Conseil de l'Empereur, comme Beau-pere de Sa Majesté Imperiale, a esté en partie cause du mau-

vais estat où elle se trouve
aujourd'huy. Rome de son
costé a achevé de déterminer
l'Empereur à cette guerre, en
approuvant trop facilement
l'animosité de l'Empereur
contre M^r le Cardinal de
Furstemberg, quoy qu'elle ne
jouisse de l'autorité qu'elle
possede que pour travailler à
l'union des Chrestiens, &
non pour exciter la division
entre eux. Elle avoit entre ses
mains la paix, & la guerre,
Elle n'avoit pour faire la paix
qu'à approuver une élection
canonique, au lieu que pour
exciter

exciter la guerre, il luy a falu faire une injustice generalement reconnuë pour telle, & mefme par beaucoup de gens qui ne l'avoient pas, à cause de l'utilité qu'ils en retirent. Je demeure d'accord que l'Empereur, comme je l'ay déjà dit au commencement de ma cinquième Lettre, ne vouloit entendre aucune raison sur l'article de ce Cardinal, ny souffrir qu'il fust Eleveur de Cologne, de quelque maniere qu'il fust élu, canoniquement, ou non; car il s'est moins agy dans cette

G

affaire de la validité de l'élection, que de l'obstination de l'Empereur ; & comme cette obstination donnoit lieu au Pape de faire ressentir aux François qu'il pouvoit se vanger de leur inébranlable fermeté à maintenir le droit des Franchises , il n'a point combattu l'opiniâtreté de l'Empereur , qui jusque-là avoit fait paroître des sentimens assez pieux , pour faire croire qu'il se seroit enfin rendu aux remontrances de Sa Sainteté, si Elle en avoit fait d'assez vives pour cela.

mais au lieu d'en user de cette sorte, Elle a déclaré que des raisons d'Etat la faisoient agir; c'est à dire, une politique humaine. que celuy qui represente le corps de l'Eglise ne doit point avoir, tous ses sentimens devant estre saints, & toutes les actions se rapporter à son nom. Avouer qu'on a des raisons d'Etat, pour faire une chose qui n'est approuvée que par les interessez, & que tout le reste de la terre condamne, c'est tomber d'accord que l'on a mal fait, & chercher à s'excuser

par des termes specieux qui ne peuvent servir d'excuse, mais qui font seulement voir qu'il est entré de la politique dans une action qui doit estre purement chrestienne. Quand on ne fait que ce que la justice demande, on ne donne point de raisons pour s'excuser, parce que personne ne se plaint. Mais je veux que la Cour de Rome ait agy à bonde intention, & que la vengeance n'ait point eu de part à ce qu'elle a fait, quoy que le contraire soit visible; je veux, dis-je. qu'elle ait cru

de bonne foy, qu'il ne falloit pas pour le repos de l'Allemagne que M^r de Furstemberg fust Electeur de Cologne; estoit-elle en droit de donner à l'un ce qui appartenoit legitimement à l'autre, & de faire un mal dans la veuë de procurer un bien? Je n'ay jamais sceu que cela fust permis, & j'ay toujours ouy prêcher le contraire. Rome ne faisoit pas seulement du mal à un Particulier, en luy ôtant son bien pour le donner à un autre, mais elle en faisoit à toute l'Europe en al-

lumant la guerre par ce moyen, car elle devoit bien s'imaginer que le Roy qui n'a jamais souffert qu'on opprimast ses Amis, ne manqueroit pas de les deffendre. C'est ce qu'elle demandoit dans la pensée que les Princes liguez l'accableroient, ou du moins qu'ils affoiblissent l'éclat de sa gloire, & cette seule raison luy avoit fait dire, que l'Europe auroit une Paix qui dureroit. Cela venoit de ce qu'elle estoit persuadée que la France ne pourroit se relever de l'acca-

blement où la mettroit une Guerre qu'elle cherchoit à luy susciter. Ainsi elle avoit conclu à un mal, ne doutant point qu'elle ne vist arriver ce que son interest l'obligeoit à regarder comme un bien, & voilà ce que n'enseigne aucune doctrine, à moins qu'elle ne soit fausse. Cette action diminuë la gloire que la Cour de Rome s'estoit acquise, en donnant des secours d'argent à l'Empereur pour s'en servir à chasser les Turcs de la Hongrie. Elle empeschoit par là que la Religion

G iiij

Catholique ne fust détruite d'un costé , mais la Guerre qu'elle vient de susciter dans l'Europe la fera souffrir beaucoup davantage , puis qu'un des Partis n'estant composé que de Catholiques , & l'autre en estant rempli , aucun ne peut triompher sans qu'il en coûte du sang aux Enfans de la véritable Eglise , & ce que la Posterité aura de la peine à croire , Rome travaille à l'abaissement de celuy qui n'est composé que de Catholiques , & donne des secours à l'autre , où le nombre des

Protestans excede de beaucoup ceux qui font profession de la croyance Romaine. Il y a une chose à remarquer assez surprenante , & qui devoit faire rentrer Rome en elle-mesme , si elle vouloit y faire reflexion ; c'est qu'on ne voit dans toute l'Europe aucun Protestant qui ait les armes à la main contre d'autres Protestans , & qu'elle est toute remplie de Catholiques qu'on anime les uns contre les autres , & qui par la division que l'on a semée entre eux , ne cherchent qu'à s'ar-

racher la vie. Celuy qui est leur Pere commun devroit se jeter au milieu d'eux , afin d'arrester leurs bras. Cette qualité de Pere feroit qu'ils écouteroyent sa voix , & qu'ils le respecteroient ; mais ce Pere est malheureusement prevenu de tendresse , pour ceux de ses Enfans qui la meritent le moins, ce qui n'est pas extraordinaire dans le monde , & il souffre que pour acabler les autres , ces Enfans si chers ayent dans leur Party un grand nombre d'Esttran-

gers dont il n'est point le Pere, & qui ne l'aiment, que depuis qu'il souffre qu'ils travaillent à ruiner ceux qu'il abandonne.

Ce qui est encore surprenant dans cette Guerre, & qui merite qu'on y fasse attention, les Protestans publient hautement & font imprimer, que l'affaire d'Angleterre est un guerre de Religion, & l'on voit que tout ce qu'ils font aujourd'huy, mesme en s'unissant avec les Catholiques d'Allemagne, contribuë à l'avancement

84 *VI. P. des Affaires*
de leur Religion, & à son affer-
missement en Angleterre, par
la diversion qu'ils font faire
à la France de ses forces,
pour l'empescher de secourir
Sa Majesté Britannique aussi
utilement qu'elle pourroit
faire. On voit par là comme
ils le publient, que leur guerre
est une guerre de Religion,
qu'ils entendent leurs affaires,
& qu'avec qui que ce soit
qu'ils soient liguez, & qu'ils
combattent, & mesme avec
des Princes Catholiques, ils
ne laissent pas d'estre tous
unis ensemble pour une mes-

me fin , à laquelle tout répond. Il n'en est pas de mesme des Catholiques. La guerre qu'ils ont entre-eux est une guerre purement d'envie , & d'ambition. On ne veut point à Vienne qu'elle regarde la Religion , & mesme les Nouvelles publiques nous apprennent , qu'on y fait brûler tous les écrits qui font connoistre qu'il entre beaucoup de religion dans cette guerre. Il y en entre en effet , mais comme c'est en mauvaise part , & qu'elle contribue beaucoup à la ruine

86 *VI. P. des Affaires*
de la Religion Catholique,
& à l'avancement de la Pro-
testante , la Cour de Vienne
ne veut point que les Catho-
liques qu'elle tâche de trom-
per là-dessus , s'apperçoivent
de cette verité. Elle la veut
ignorer ainsi que celle de
Rome , & l'une & l'autre pre-
fere le plaisir de se vanger ,
& la gloire d'humilier la
France, si elles pouvoient en
venir à bout , aux avantages
que peut recevoir la Reli-
gion Catholique de l'union
de tous les Princes qui en
font profession. En effet,

quel bien ne seroit-ce pas pour elle, qu'ils travaillassent ensemble à la faire fleurir, de mesme que les Protestans qui ne font aucun pas, & qui ne font dans aucune ligue qui ne serve à l'agrandissement & à la seureté de la leur? Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que n'ayant point de Chef, comme les Catholiques, qui puisse travailler à les unir, ils font tous neanmoins dans une parfaite intelligence, & s'appliquent unanimement, à étendre & à affermir leur Religion, & que les Catho-

liques qui en ont un, loin de faire la mesme chose, ne travaillent qu'à se déchirer les uns les autres, & veulent bien pour cela emprunter du secours à leurs Ennemis, qui sont ravis de leur en donner, parce qu'ils les affoiblissent par là, & que tous ensemble venant à s'unir ensuite, ils pretendent réussir plus facilement dans leurs desseins, & rendre, s'ils peuvent, toute l'Europe Protestante. L'exécution en seroit mal-aisée, & l'on peut mesme dire impossible, si les Catholiques

avoient un Chef qui prist
soin de les retenir dans l'u-
nion , & de les porter à sou-
tenir la cause de Dieu , mais
il faut pour cela un Chef qui
ait quelque chose de l'hom-
me parfait, & qui ne mette pas
toute sa gloire dans une fer-
meté , qui fait voir souvent
bien plus de foiblesse que de
grandeur d'ame , ou plutôt
qui n'est considérée que com-
me une foiblesse quand on
s'attache à l'examiner de près.
Il n'est pas moins glorieux de
se démentir , lors qu'on re-
connoit que l'on a pris un

H

méchant party, que de montrer de la fermeté quand on en a embrassé un bon.

Ce que le Roy a fait en ne souffrant dans ses Etats que la véritable Religion, avoit tellement alarmé les Protestans, qu'ils travailloient à s'unir ensemble contre tous les Catholiques. Ces derniers devoient vrai-semblablement faire la mesme chose pour prendre le party de leur Religion & de leurs Freres, comme font les Protestans, qui ne manquent jamais d'entrer dans les interets de ceux qui

suivent leur mesme croyance; mais au contraire la pluspart ont favorisé ces Protestans, pour travailler eux-mesmes à la ruine de leur propre Religion; estant resolu de tout sacrifier pourvû qu'elle soit suivie de la perte de la France. Il s'en trouve néanmoins parmi eux qui disent pour s'excuser, que les Protestans ne tireront aucun avantage de leur union contre la Religion Catholique, & que leur unique but est de travailler seulement avec eux à l'abais-

H ij

France ; mais outre qu'il est impossible de diminuer son pouvoir, sans affoiblir la Religion Catholique, & sans élever la Protestante, quelle seureté a-t-on des Protestans là-dessus, ou plutôt, quelle seureté peuvent-ils donner ? Ils se croient tout permis lors qu'il s'agit de leur Religion ; l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre en fait foy. Il n'avoit aucun sujet de se plaindre du Roy son Beau-pere, ny aucun démêlé avec luy. Il n'estoit pas seulement uny à ce Monarque par cette

alliance, mais il l'estoit encore par le sang. Cependant sous pretexte de Religion, il s'est emparé de ses Etats. Les Protestans qui sont unis avec les Catholiques, n'oublieront rien quelque jour pour faire embrasser leurs erreurs à toute l'Europe, s'ils peuvent venir à bout de mettre la France dans l'estat où ils voudroient la reduire. Ainsi il est de l'interest de la véritable Eglise qu'elle triomphe de ses Ennemis, sans quoy il est indubitable qu'elle souffrira les plus cruelles persecutions.

Les Princes Catholiques, & sur tout la Cour de Vienne, qui sont cause de ce que les Catholiques souffrent en Angleterre, disent que cette guerre n'est pas une guerre de Religion, & ce qui les engage à le publier, c'est que leurs Lignes contre la gloire du Roy les exposant à ce qu'ils endurent, ils voudroient bien que la posterité ne leur imputast pas d'avoir contribué à aneantir en Angleterre l'Eglise Romaine dont ils font profession. Cependant quelques pretextes qu'ils puis-

sent chercher , & quelques couleurs qu'ils donnent à cette guerre , il leur est impossible de persuader qu'elle ne fasse pas souffrir la véritable Religion dans toute l'Europe , & je l'ay prouvé dans ma cinquième Lettre par une infinité de faits constans , & de Pièces que j'ay rapportées. Je puis ajoûter que l'Empereur , cherchant à ébloüir le Public , a fait sur cet article-là des démarches qui luy sont peu glorieuses, puis qu'il a écrit au Prince d'Orange pour le remercier des bons

traitemens qu'il fait aux Catholiques, & pour le prier de les leur continuer. Ces bons traitemens sont fort inconnus, si ce n'est qu'on les fasse consister aux Passeports qu'il leur a donnez; mais en les donnant il travailloit pour luy-mesme. Il faisoit sortir d'Angleterre des malheureux que leur Religion luy rendoit suspects, & qui apprehendant à tous momens d'estre insultez & arrestez, aimoient mieux abandonner leur Patrie. Il est vray que par le moyen de ces Passeports

ports ils en sortoient un peu plus seurement, mais c'estoit toujours l'abandonner. Je ne sçay si la Cour de Vienne, & les Princes Confederez, qui sont cause de la ruine de la Religion Catholique en Angleterre, croyent devoir beaucoup au Prince d'Orange, de ce qu'il n'a pas encore fait perir tous les Catholiques. Cela viendra avec le temps, mais il ne l'a encore pû faire, parce qu'il n'y a eu juiqu'icy contre eux que des loix penales, & comme elles regardent également les Non-

Conformistes, qui sont les Calvinistes de France, il fait travailler à l'adouçissement de ces Loix, qui seront beaucoup moins rigoureuses contre ces derniers, mais qui auront beaucoup plus de force contre les Catholiques, ou du moins qui conserveront celle qu'elles ont toujours eüe, tandis qu'elles épargneront les Non-Conformistes, & cela, jusqu'à ce qu'il ait trouvé le moyen de maltraiter davantage les Catholiques. Voilà le sujet des remerciemens que l'Empereur fait au

Prince d'Orange , pour les
avoir bien ttaitez.

Les Hollandois mesmes
voulant tromper les Sujets
des Princes Catholiques qui
font liguez avec eux, de crain-
te qu'ils ne se plaignent trop
haut de la conduite de leurs
Souverains, qui sacrifient leur
Religion au chagrin qu'ils
ont du florissant Etat de la
France , exagerent dans les
Nouvelles publiques la bonté
que le Prince d'Orange a eue
de faire mettre en liberte le
Comte de Sunderland , qui a-
voit esté arresté en Hollande,

mais l'artifice est grossier, puis que personne n'ignore que ce Comte d'intelligence avec le Prince d'Orange, avoit feint de se rendre Catholique, pour donner des conseils au Roy d'Angleterre, qui luy attirassent la haine de ses Peuples, comme je l'ay déjà marqué dans une de mes Lettres. Ceux qui s'attacheront à examiner la véritable cause des mouvemens qui agitent aujourd'huy l'Europe, ne douteront pas que la Cour de Rome n'ait esté le mobile de tout ce que nous voyons,

& sur tout qu'elle ne soit la principale cause du malheur de Sa Majesté Britannique. Je ne repete point ce que mille écrits ont dit & prouvé là-dessus, non plus que ce que j'ay fait voir dans ma troisième Lettre, en développant le nœud de l'intrigue de cette guerre. Quand on voudra s'arrêter aux faits, pour peu qu'on les examine, on en trouvera de décisifs. Rien par exemple ne doit l'estre davantage que la grande quantité d'écrits qui paroissent chaque jour en Hollande.

& qui semblent n'estre faits tous, que dans le dessein de justifier la Cour de Rome, Je n'en cite aucun, parce que le nombre en est tel, que j'aurois peine à déterminer lequel meriteroit mieux qu'on s'y arrestast. D'ailleurs je veux traiter generalement les Affaires du Temps sans répondre à ces écrits. Il suffit qu'ils soient assez connus dans toute l'Europe, pour faire voir que mon dessein n'est pas d'imposer. C'est une chose surprenante, de voir que les Protestans, naturellement ennemis de la

Cour de Rome par la Religion qu'ils professent, la défendent aujourd'huy contre les Catholiques, d'une manière qui va contre eux jusqu'aux invectives. On pourroit defavoüer ces Particuliers si leur nombre estoit moins grand, & si ce qu'ils disent n'estoit pas conforme au langage qu'on tient dans toutes les Cours des Princes Protestans. Il faut pour en user de la sorte, qu'ils soient bien persuadez que Rome les a servis fort utilement. Ils rejettent le malheur du Roy,

104 VI. P. des Affaires
d'Angleterre sur luy-mesme,
& sur l'infraction qu'il a faite
aux Loix; mais ce n'est pas là
le fait. On ne peut venir à
bout de perdre personne sans
luy supposer des crimes, & il
faut des pretextes aux Sedi-
tieux, & aux Usurpateurs. Il
est certain que ces pretextes
n'auroient pas esté trouvez
suffisans pour détronner un
Monarque qui regne, qui a
des Armées sur pied, & de
puissans Alliez qui peuvent
le secourir. Il falloit donc
pour le perdre qu'on cher-
chast à accabler, ou du moins

à occuper les Puissances qui estoient en estat de prendre ses interets ; & comme la France le pouvoit faire , non seulement à cause de ses forces , mais à cause de la generosité naturelle de son Souverain , chez qui les malheureux peuvent toujourns s'assurer de rencontrer un azile , on a fait des ligues contre elle , afin de l'engager à faire diversion de ses armes , & de la mettre par là dans l'impuissance de prester aucun secours au Roy d'Angleterre , pendant qu'elle seroit occu-

pée ailleurs , pour fermer l'entrée aux Armées formidables dont elle estoit menacée. Ainsi, quoy qu'on veuille dire que Sa Majesté Britannique a donné lieu aux entreprises qu'on a faites contre luy , les pretextes qu'on pretend qu'il a fournis à ses Ennemis , & à ses Sujets rebelles n'auroient pu luy nuire, sans l'accablement où l'on a cherché à mettre la France. Le Prince d'Orange n'auroit point passé en Angleterre , si pour donner des affaires au Roy Tres-Chrestien, on n'eust

point refusé des Bulles à M^r le Cardinal de Furstemberg.

Mais supposons que la Cour de Rome n'ait contribué en aucune maniere, directement ny indirectement, au malheur du Roy d'Angleterre, qu'elle n'ait rien sceu de sa disgrâce, qu'après qu'elle est arrivée, & que le coup soit tombé sur luy dans le mesme temps qu'il a esté menacé, quel est le devoir de cette Cour? Chacun le sçait, & il n'est pas necessaire de l'expliquer pour le faire mieux connoistre. Si le Pape doit regarder tous les Ca-

tholiques comme les Enfans, les soutenir lors qu'on les attaque, & tâcher de faire fleurir par tout la Religion, Sa Sainteté avoit encore des raisons particulieres pour se déclarer en faveur du Roy d'Angleterre, & pour le secourir de tout son pouvoir, puis que ce Monarque s'estoit rendu digne en general de toutes les graces du S. Siege, & de toutes celles de la personne du Pape en particulier. Si tout ce qu'on fait pour la Religion regarde le S. Siege, que n'en a point merité ce

Prince ? Il avoit mieux aimé du vivant du Roy son Frere, souffrir qu'un Parlement le declarast incapable de succeder à la Couronne, parce qu'il estoit Catholique, que de cacher sa Religion, & il s'estoit vu contraint de sortir d'Angleterre après cette declaration. Le Roy Charles II. estant mort, il risqua encore à perdre la souveraine puissance, en faisant connoistre qu'il persistoit dans la Religion Catholique. Beaucoup d'autres auroient balancé, ou auroient du moins déguisé

110 *VI. P. des Affaires*
leurs sentimens jusqu'à ce
qu'ils fussent montez sur le
Trône , & qu'ils eussent
esté en estat de s'y pouvoir
maintenir; mais ce Monarque,
plus Catholique qu'ambi-
tieux, a cru la dissimulation
indigne d'un Prince veri-
tablement Chrestien. Cet
exemple de fermeté avoit esté
cause que plusieurs Anglois
s'étoient volontairement faits
Catholiques, & sans l'estat où
l'Angleterre vient d'estre re-
duite, plusieurs se préparoient
à embrasser encore la mesme
Religion. Voilà ce que doit

le Saint Siege à Sa Majesté Britannique, & ce qui engageoit doublement la Cour de Rome à tout employer pour soutenir un party si juste.

A l'égard de la consideration que le Roy d'Angleterre a témoignée pour la personne du Pape, elle ne sçauroit estre plus grande. A peine a-t-il esté mis sur le Trône, qu'il luy a envoyé un Ambassadeur d'Obedience, ayant passé par-dessus toutes les raisons qui pouvoient l'en empescher, & n'ayant point eu d'égard à la dépense, comme Rome

fait aujourd'huy dans une affaire mille fois plus importante, & où la véritable Religion est intéressée, puis que secourit le Roy d'Angleterre pour luy faire rendre la Couronne, c'est travailler pour la Religion, ou du moins pour le repos d'une infinité de Catholiques. Ce Monarque n'en est pas demeuré là, & pour faire voir la considération particulière qu'il a toujours eüe pour le Pape, dans le temps mesme que la foudre grondoit sur sa teste, & que le Prince

d'Orange se préparoit à partir pour faire descente en ses États; il a voulu que le Nonce de Sa Sainteté tint le Prince de Galles sur les Fonts de Baptesme, au nom de ce Souverain Pontife. Voilà donc le Pape engagé à secourir le Roy d'Angleterre, par tout ce que ce Monarque a fait en faveur de la Religion Catholique, par la grande considération qu'il a toujours marquée pour le Saint Siege, & par celle qu'il a fait voir en particulier pour la personne de Sa Sainteté. Il en-

K

troit outre cela de la justice dans le secours qu'il ne doutoit point que le Pape ne luy accordast. Il y estoit engagé comme Chef de l'Eglise, dont il doit toujours soutenir les interests, & pour oster les soupçons que toute l'Europe avoit conceüe de sa partialité pour la Maison d'Autriche, qui ne vouloit pas qu'on secourust un Amy de la France. Quand cette raison ne l'eust point touché, il devoit le secourir pour faire voir que son interest particulier ne le faisoit point agir dans une

occasion où celuy de l'Eglise
devoit prévaloir, & enfin il
y alloit de sa gloire de faire
connoistre que lors qu'il s'a-
gissoit de soutenir la Reli-
gion, il estoit incapable d'en
sacrifier les interests au plai-
sir de se vanger d'un Mo-
narque qui venoit de la faire
fleurir en France, & contre
qui il ne s'estoit déclaré que
parce qu'il n'avoit pas voulu
renoncer à un des Privileges
de la Couronne, comme s'il
avoit pu le faire legitime-
ment, & que ses Successeurs
n'eussent pas esté en droit de

s'en relever, puis que ce Privilege a esté acquis par mille bienfaits des Rois de France qu'en a receus le Saint Siege, qui ne subsisteroit peut-estre pas aujourd'huy sans leur pieuse generosité.

Aprés un si grand nombre de raisons qui devoient engager le Pape à marquer beaucoup de consideration pour le Royd'Angleterre, & à luy donner un puissant secours, la maniere dont M^r Porter Envoyé de Sa Majesté Britannique, fut receu à Rome, est presque incroyable. Il y

demeura long - temps sans pouvoir estre admis à l'Audience, & peut-estre n'en auroit-il point encore eu, s'il n'eust témoigné qu'il avoit dessein de s'en retourner. Le Pape estoit indisposé. Je dis indisposé, & non pas malade, parce qu'il y a des maladies dangereuses qui mettent hors d'estat de penser à autre chose qu'à sa guerison, & à la mort en mesme temps quand la guerison est incertaine; mais les indispositions n'estant pas de cette nature, n'empeschent point que l'on

ne parle d'affaires quand on les trouve pressantes , ou si l'on n'en parle pas , on voit du moins l'Envoyé d'un grand Roy , lors qu'on ne peut se cacher qu'on luy doit beaucoup , & qu'il s'est sacrifié pour la Religion dont on est le Chef. Je laisse là toutes les considerations personnelles que le Pape devoit avoir pour Sa Majesté Britanique. On peut n'estre pas naturellement reconnoissant , mais on ne doit jamais manquer aux devoirs de l'employ qui nous a esté confié , sur

tout quand il est d'une aussi grande importance que celuy du Gouvernement de l'Eglise. L'indifference que marqua le Pape pour M^r Porter, qui demandoit inutilement à estre écouté, fut cause que plusieurs Cardinaux particulièrement attachez à Sa Sainteté, firent un accüeil fort froid à l'Envoyé d'un Monarque, qui meritoit qu'on n'oubliait pas ce qu'il avoit fait pour le Saint Siege. Ceux qui appuyoient la Maison d'Autriche parurent encore moins échauffez. Ils estoient

ravis du malheur du Roy d'Angleterre, & les Ambassadeurs d'Espagne en avoient temoigné leur joye en Hollande & à Rome assez ouvertement pour n'en pas laisser douter ; mais sans faire des réjoüissances publiques que la bien seance, & la politique leur défendoient. Si l'accüeil du Pape étonna, il ne surprit point. Il fit faire beaucoup de raisonnemens assez justes, & il fut impossible de ne pas voir, que qui ne vouloit rien faire pour le rétablissement du Roy d'Angleterre,

gleterre , n'avoit pas esté fâché de facheute, où du moins avoit pu entrer , quoy qu'indirectement , dans ce qui en avoit esté cause , au hazard de tout ce qui en pouvoit arriver.

Le Pape voyant M^r Porter dans le deffein de partir fans avoir eu audience, & jugeant bien qu'un semblable procedé ne pouvoit produire qu'un mauvais effet parmy les bons Catholiques, refolut enfin de l'écouter dans son lit , mais ce fut seulement pour luy marquer qu'il ne

L

pouvoit rien faire pour le Roy son Maistre. L'exemple estoit dangereux , & pouvoit estre suivy par les Princes d'Italie , mais la pluspart en userent d'une autre sorte , & quoy qu'ils fussent moins obligez que le Pape de secourir-le Roy d'Angleterre , ils ne laisserent pas de contribuer à le soutenir selon leur pouvoir , regardant ce qu'ils faisoient pour un Souverain si justement estimé parmy tous les Catholiques, comme un secours qu'ils donnoient à l'Eglise persecutée en sa personne. Si les trésors du Pape

estoyent épuisez, il se devoit servir de ceux de Dom Livio, son Neveu, & il estoit beaucoup plus important que l'Eglise Romaine fust secouruë, qu'il ne l'estoit qu'un Particulier demeurast si riche. Sa Sainteté pouvoit d'ailleurs donner de son patrimoine qui est fort considerable, ou du moins proposer dans Rome que la conjoncture étant si pressante, chacun exerçast ses liberalitez pour ce Prince, dont le zele seul pour la Religion fait tous les malheurs, de mesme qu'on fit pour l'Empereur au com-

mencement de la Guerre que les Turcs luy declarerent ; mais on n'auroit pas esté bien aise qu'un tel expedient eust eu des suites heureuses. On apprehendoit le rétablissement d'un Monarque Amy de la France , sans examiner si la veritable Religion en souffroit, & si l'exemple d'une usurpation aussi violente que celle du Prince d'Orange, n'avoit rien de trop dangereux contre les Rois. On satisfait sa vengeance, en faisant triompher son opiniatreté, & cela suffit. L'Empereur pen-

dant ce temps ne laisse pas de recevoir de l'argent de la Cour de Rome, & comme cet argent sert à la cause commune, il devient utile aux Protestans qui sont Allez de l'Empereur, & qui avec Sa Majesté Imperiale font conjointement la guerre à la France, qu'on veut mettre hors d'estat de secourir le Roy d'Angleterre assez puissamment pour le faire rentrer dans tous ses Etats, avant que le Prince qui les a usurpez y soit affermy. Ce mesme argent que la Cour de Rome

fait passer en Allemagne peut encore produire un autre méchant effet , puis qu'en servant à établir la Religion Protestante en Angleterre , il est à craindre qu'il ne serve en mesme temps à faire rentrer le Calvinisme en France, d'où il a esté chassé par un Monarque qui a toujours mis tous ses soins à faire fleurir la veritable Religion.

Dans le temps qu'on ne peut s'empescher de recevoir à Rome l'Envoyé du Roy d'Angleterre , parce qu'un pareil refus eust fait trop de

bruit, & causé trop de scandale & qu'on se refout après luy avoir fait long-temps demander une audience infructueuse, de luy refuser les secours que le Roy son Maître avoit lieu d'attendre par toutes les raisons que je vous ay marquées, l'Empereur étroitement lié avec la Cour de Rome, sçachant que l'Envoyé de ce mesme Prince estoit en chemin pour luy venir faire les mesmes propositions de le secourir, luy fait défendre de passer outre & d'entrer dans Vienne.

L iiij

Je ne diray rien là-dessus ; parce que je ne pourrois assez dire , & qu'on doit toujours parler avec respect des personnes d'un caractère si élevé , quelques fautes où ils se laissent engager par leur foiblesse ; mais je ne puis m'empescher de vous faire voir qu'on peut conclure de là que l'on doit estre aisément entré dans tout ce qui a causé le malheur du Roy d'Angleterre , puis qu'on ne peut pas mesme avoir la politique de luy faire esperer du secours sans avoir dessein de

luy en donner. Quand on luy refuse ce secours avec dureté, & qu'on le traite indignement dans la personne de ses Envoyez, on fait voir que l'on est bien éloigné de s'unir avec tous les Princes Catholiques pour travailler à son rétablissement. Cependant quand il se seroit attiré son malheur, bien qu'il n'ait point d'autre cause que l'ambition d'un Usurpateur, il ne l'auroit fait que par un zele de Religion, qui ne sçauroit estre condamné que par des Politiques qui regardent la

vie comme si elle devoit estre éternelle , & non par des Catholiques qui doivent admirer un Monarque qui n'a point voulu sacrifier sa Religion aux douceurs d'un regne plus long & plus paisible. C'est ce que la Cour de Rome devoit considerer , & si elle faisoit son devoir auprès de tous les Princes Catholiques , & qu'elle travaillast à une sainte union , l'Usurpateur seroit obligé de demander grace , prévoyant bien qu'il n'auroit pas assez de forces , pour pouvoir seulement es-

perer de se défendre pendant quelque temps. Rome ne peut estre justifiée que lors qu'elle en usera de la sorte. Tous les détours qu'on employe pour la défendre, ne la mettent point à couvert de ce qu'on luy reproche, & les raisonnemens recommencent toujours sans aller au fait. Veut-on justifier la Cour de Rome ? Qu'on fasse voir qu'elle agit pour le rétablissement d'un Prince Catholique, mais elle fait le contraire ; elle ouvre sa bourse aux Ennemis de ce Monar-

que , & les excite à le déclarer contre ceux qui le pourroient secourir , de manière que l'Europe n'a aujourd'huy que le Roy pour Protecteur, & pour Défenseur de la Religion Catholique.

Pendant que la Cour de Rome , & celle de Vienne s'appliquoient ouvertement à faire naistre dans toute l'Europe les cruels mouvemens dont on la voit agitée , l'Espagne agissoit de son costé , mais plus sourdement , & quoy qu'il y eust plus à perdre qu'à profiter pour elle

dans cette guerre, elle estoit obligée de déferer à la Branche d'Auftriche d'Allemagne. C'est ce qui ne luy estoit pas encore arrivé, celle d'Espagne ayant dominé jusques à la guerre d'aujourd'huy. Le Roy sçachant toutes les menées secretes de cette Couronne, & se voyant à la fin contraint de luy declarer la guerre, fit publier l'Ordonnance que vous allez lire. Elle vous en apprendra là-dessus plus que je ne vous en pourrois dire, & avec plus de certitude.

ORDONNANCE du Roy.

LE desir sincere que le Roy a eu de maintenir la Trêve concludë en l'année 1684. a porté Sa Majesté à dissimuler la conduite qu'ont tenuë les Ministres d'Espagne dans toutes les Cours des Princes de l'Europe, où ils ne se sont appliquez qu'à les exciter à prendre les Armes contre la France ; & Sa Majesté n'a pas ignoré la part qu'ils ont euë dans la negociation de la ligue d'Ausbourg. Elle a aussi

esté informée de celle qu'a eüe le
 Gouverneur des Pays Bas Es-
 pagnols , dans l'entreprise que le
 Prince d'Orange a faite contre
 l'Angleterre ; mais ne pouvant
 croire que la conduite qu'il a
 tenuë à cet égard , luy eût esté
 prescrite par le Roy son Maistre,
 qui par tant de raisons de reli-
 gion , de sang, & de seureté
 pour tous les Roys , estoit obligé
 de s'opposer à une pareille usur-
 pation , Sa Majesté auroit esperé
 de pouvoir porter Sa Majesté
 Catholique à s'unir avec Elle
 pour le rétablissement du Roy
 legitime en Angleterre , & pour

136 VI. P. des Affaires

la conservation de la Religion Catholique contre l'union des Princes Protestans ; & au moins, à garder une neutralité exacte, si l'état des affaires d'Espagne ne permettoit pas au Roy Catholique de prendre de pareils engagements. Sa Majesté luy a fait faire pour cet effet différentes propositions depuis le mois de Novembre dernier, lesquelles ont esté bien receuës, tandis que le succès de l'entreprise du Prince d'Orange a paru douteux ; mais ces favorables dispositions ont disparu dès que l'on n'y a plus parlé que de guerre contre la

France. Sa Majesté a appris en mesme temps que l'Ambassadeur d'Espagne en Angleterre voyoit journellement le Prince d'Orange, & le sollicitoit de faire que les Anglois declarassent la guerre à la France ; que le Gouverneur des Pays-Bas Espagnols levoit des Troupes avec empressement ; qu'il promettoit aux Estats Generaux de les joindre aux leurs au commencement de la Campagne ; & les sollicitoit aussi bien que le Prince d'Orange , à faire passer des Troupes en Flandre pour le mettre en estat de faire la guerre

M

138 VI. P. des Affaires
à la France. Tous ces avis ayant
fait juger à Sa Majesté qu'il
estoit de sa prudence de sçavoir
à quoy s'en tenir, Elle a donné
ordre au Marquis de Rebenac,
son Ambassadeur à Madrid, de
demander une réponse positive
aux Ministres du Roy Catholi-
que, luy offrant la continuation
de la Trêve, pourveu qu'il
voulust s'obliger en gardant une
neutralité exacte, de ne secourir
directement, ny indirectement
les ennemis de Sa Majesté; mais
les mauvais conseils ayant pre-
valu, Sa Majesté a esté informée
que la resolution avoit esté prise

de favoriser l'Usurpateur d'Angleterre, & de se joindre aux Princes Protestans. Sa Majesté a appris aussi presqu'en mesme temps, que les Agens du Prince d'Orange ont touché des sommes considerables à Cadix, & à Madrid; que les Troupes de Hollande & de Brandebourg sont entrées dans les principales Places des Espagnols en Flandre; & que le Gouverneur des Pays-Bas pour le Roy Catholique faisoit solliciter les Estats Generaux de faire avancer leur Armée sous Bruxelles. Tous ces avis joints à la réponse que le

140 VI. P. des Affaires

Marquis de Rebenac a receuë à Madrid ne laissant à Sa Majesté aucun lieu de douter que l'intention du Roy Catholique ne soit de se joindre à ses Ennemis, Sa Majesté a crû ne devoir pas perdre de temps à prevenir ses mauvais desseins, & a resolu de luy declarer la guerre tant par terre que par mer, comme Elle fait par la presente. Ordonne & enjoint &c. Fait à Versailles le 15. Avril 1639.

On ne peut douter que l'Espagne n'ait favorisé l'entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre, quand on

fera reflexion que Mr de Ronquillo , Ambassadeur d'Espagne auprès de Sa Majesté Britannique , est demeuré à Londres en la mesme qualité auprès du Prince d'Orange depuis que la Convention l'a déclaré Roy , ce qui prouve que par ses cabales il a beaucoup aidé à son élévation , suivant un nombre infiny de Lettres qui sont venuës de Londres un peu avant que le Roy en partist , & qui portent toutes , que Sa Majesté Britannique n'y avoit point de plus mortel ennemy.

Si cette verité n'estoit pas constante, il se seroit retiré après l'arrivée du Prince d'Orange à Londres, comme firent tous les Ambassadeurs & tous les Envoyez des Princes Catholiques, mais il y demeura pour marquer son triomphe, & pour recevoir les louanges deuës à ses intrigues, & il y est resté depuis pour les continuer, au grand desavantage de la Religion Catholique.

On voit encore dans l'Ordonnance du Roy la bonté de ce Monarque par les pro-

positions qu'il a bien voulu faire à l'Espagne pendant six mois , durant lesquels sçachant toutes ses menées , il auroit pû prendre le reste de la Flandre , puis qu'elle estoit entierement denuée d'argent & de Troupes , que toutes celles de Hollande estoient en Angleterre , & que les Allemans estoient bien éloignez de pouvoir faire faire diversion aux armées de France, parce qu'il leur est tres-difficile de se mettre en Campagne avant qu'il y ait des bleds sur la Terre. La

bonté du Roy en cette occasion est un de ces faits éclatans , & trop constamment vrais pour estre niez. On sçait d'ailleurs que les Conquestes ne sont pas presentement plus difficiles aux François en Hyver qu'en une saison plus favorable, & qu'ils ont appris sous leur invincible Souverain à vaincre en tout temps, ce qui est encore inconnu aux autres Nations ; mais si la bonté du Roy a voulu faire éviter à l'Espagne les dangers qu'elle court, la branche d'Autriche d'Allemagne, l'a

l'a portée à les chercher & elle a esté secondée par la Reyne Mere de Sa Majesté Catholique, qui est Sœur de l'Empereur, & qui sacrifie l'Espagne aux interests de son País & de son Frere. Il y a long-temps qu'elle fait mouvoir tous les ressorts que la politique peut suggerer pour venir à bout de son dessein, & elle a sceu prendre ses mesures afin que rien ne luy fist obstacle là-dessus. Elle a gagné la plus grande partie de ceux qui composent le Conseil d'Etat, & a fait conseiller

N

146 VI. P. des Affaires
au Roy son Fils , ce que des
avis plus sages avoient pris
soin de détourner , & qui doit
coûter cher à l'Espagne. Voilà
comme par des interests par-
ticuliers on sacrifie sa Patrie ,
& sa Religion , & de quelle
maniere l'Espagne qui s'est
jusqu'icy vantée d'estre si
Catholique , donne dans des
sentimens tout à fait con-
traires à ses interests , & à la
rigidité qu'elle s'est toujous
piquée d'observer sur tout
ce qui regarde la Religion.
Pendant qu'elle fait sonner
si haut qu'elle ne souffre

point d'Heretiques dans les
Etats, elle s'unit avec eux
pour combattre des Catho-
liques, & dans le temps que
son Inquisition condamne
avec faste, & fait executer
avec appareil quelques Juifs
& quelques Protestans, on
la voit étroitement liguée a-
vec tous les Protestans de
l'Europe, qui se sont promis
de faire revivre la Religion
Protestante en France, &
d'empescher le rétablissement
d'un Monarque dont la pieté,
& le zele pour la Religion
ont peu d'exemples, & qui

pouvoit du moins faire tolérer les veritez Catholiques dans ses trois Royaumes. Voilà à quel usage seront employées les Armes d'Espagne, & la posterité aura peine à croire qu'un Roy qui porte le nom de Catholique, non seulement se soit employé par ses Ministres à détrôner un Prince qui a tant mérité de la mesme Religion; mais qu'il ait encore travaillé à l'élevation d'un Usurpateur, qui protege la Religion Protestante, & qui n'a point d'autre but que de faire do-

miner le Calvinisme dans toute l'Europe. Le Roy d'Espagne a plus fait encore. Quoy qu'il ne souffre aucuns Protestans dans tous ses Etats, il a bien voulu que les Hollandois & l'Electeur de Brandebourg missent des Garnisons Protestantes dans plusieurs de ses Places. L'Inquisition auroit beaucoup à travailler si elle vouloit exercer son employ dans ces Villes-là. On voit par là que la Maison d'Autriche ne garde plus de mesures, & que la politique ne luy fait plus

150 *VI. P. des Affaires*
déguiser ce qu'il seroit bon
de ne pas laisser paroistre ;
mais pourquoy en useroit-
elle autrement , puis que la
Cour de Rome agit de
mesme ? L'une & l'autre l'ont
fait voir à l'égard du Roy
de Pologne , parce qu'il leur
a paru que dans les conjonc-
tures presentes , leur interest
estoit de nuire à ce Monar-
que. On sçait que la Cour de
Vienne a travaillé à faire sou-
lever ses propres Sujets contre
luy. C'est un fait connu par
les Lettres que Sa Majesté
Polonoise a interceptées. Je

ne m'explique point là-dessus, mais vous vous direz beaucoup à vous-mesme, lors que vous vous representerez ce Roy hors de ses Etats, faisant lever le Siège de Vienne, & l'Empereur pour reconnoissance cabalant contre luy dans la Pologne mesme, après avoir consenty qu'on enlevast au Prince Alexandre son Fils, une riche Princesse que ce jeune Prince devoit épouser, pour ne pas dire que l'Empereur a contribué luy-mesme par beaucoup de soins à faire com-

mettre cette injustice, qu'il estoit en son pouvoir d'empescher.

Si le Roy de Pologne a esté récompensé par là de ce que luy doit la Maison d'Autriche, il l'a esté encore plus mal par la Cour de Rome, de ce qu'il a fait pour la Chrestienté. Vous sçavez que lorsqu'un Nonce sort d'une Diete en protestant contre tout ce qui se fera après la sortie, la Diete demeure rompuë. Le Sr Sulkolski, l'un des Nonces dont la dernière Diete estoit composée, se retira

de cette maniere dans la Seance du 30. de Mars; & comme on n'avoit encore pris aucune resolution touchant les moyens de soutenir la guerre contre les Turcs, & de se garantir des courses des Tartares, dont la Pologne se voit menacée, le départ précipité de ce Nonce exposoit le Royaume à de grands malheurs, & qui estoient presque inévitables. On trouva heureusement que ce Nonce n'avoit pas droit de l'estre, parce qu'il estoit excommunié à cause de l'enlevement qu'il

154 *VI. P. des Affaires*
avoit fait d'une Fille dans un
Monastere, de sorte que l'As-
semblée se voyoit par là en
estat de continuer ses delibe-
rations. Mais le Nonce du Pape
voyant que les affaires pour-
roient se rétablir, & voulant
nuire au Roy de Pologne, parce
que le Sr Sulkolski s'étoit reti-
ré, d'intelligence avec l'Em-
pereur, qui craignoit que l'on
ne prist dans cette Diète quel-
ques resolutions qui le van-
geassent de l'injustice faite au
Prince Alexandre sur son
Mariage, & que ces resolu-
tions ne fussent en quelque

façon favorables à la France ,
leva l'excommunication , &
il est cause que par ce moyen
tout le Royaume demeure
exposé aux armes des Infidèles & aux courses des Tartares , qui n'en font jamais sans enlever une infinité de Chrestiens , qui passent souvent le reste de leur vie dans l'esclavage , & qui vivent & meurent sans pouvoir faire presque aucun exercice de la Religion qu'ils professent.

N'ayant pour but que les Affaires du temps dans ces Lettres extraordinaires, je puis

156 VI. P. des Affaires

passer d'un Pays à l'autre, mais quelque matiere que je traite, vous verrez toujours de l'injustice contre la France, & que tous ceux qui se mêlent d'écrire tâchent d'empoisonner tout ce qu'elle fait de réellement bon, & qui visiblement ne peut meriter que des loüanges, de quelque subtilité que l'on se serve pour y donner un tour desavantageux. Vous avez ouy parler d'une Ordonnance du Roy, portant que les Sujets de Sa Majesté qui sont sortis du Royaume à l'occasion de la revo-

cation de l'Edit de Nantes, lesquels iront servir dans les Troupes du Roy de Dannemarch, ou se retireront à Hambourg, jouiront de la moitié du bien qu'ils ont dans les Etats de Sa Majesté. Le reste marque la maniere dont ils en doivent user, & les moyens que l'on employera afin qu'ils puissent toucher leur argent. Par là, non seulement le Roy leur procure l'avantage de recevoir tous les ans la moitié de leur revenu, mais il leur oste le chagrin que la pluspart doivent avoir de se voir engagez à porter

158 *VI. P. des Affaires*

les armes contre leur Patrie
& contre leur Souverain le-
gitime. Ces Ecrivains, après
avoir déclamé contre cette
bonté du Roy, & tâché de
prouver que ceux qui se sont
assuré une retraite dans des
Etats Etrangers, ne sont plus
obligez d'avoir aucuns égards
pour leur Roy ny pour leur
Patrie, veulent persuader aux
Sujets de Sa Majesté sortis
de France, qu'ils mènent une
vie heureuse dans les Etats
qu'ils ont choisis pour y faire
leur demeure, & que loin
qu'il leur soit permis de les

quitter, c'est ce qu'ils ne peuvent faire sans une tache d'infidélité, comme si un homme né Sujet, pouvoit empêcher que son Souverain ne le fust toujours & faire que le lieu où il est né cessast d'estre la Patrie. Ce n'est jamais une chose dont on puisse estre blâmé, que de retourner à son devoir, & lors qu'une Femme qui a cru son Mary mort, est remariée, si le temps luy fait connoistre que ce premier Mary est encore vivant, rien ne la peut dispenser de revenir avec luy.

Quant à ce que disent ces
Ecrivains, que ces Sujets fu-
gitifs ont esté bien receus
dans les lieux où ils ont
cherché une retraite, & qu'ils
doivent estre satisfaits de leur
fortune, j'avouë que le pre-
mier de ces articles est vray; la
nouveauté plaist d'abord, &
on se pique d'estre genereux,
mais la liberalité est une vertu
dont on se lasse bien-tost, &
on croit que ce que l'on a
donné une fois doit faire
vivre toujours. Si ceux qui se
font refugiez dans un Estat
subsistent de leur travail, les

Artisans qui gagnent leur vie dans ce mesme employ en ont de la jalousie ; ils se plaignent qu'ils travaillent moins, & regardent ce que les Refugiez gagnent comme un argent qui leur est volé. Enfin la pluspart font beaucoup à plaindre, & on en a vu plusieurs repasser en France, parce qu'ils ne pouvoient subsister plus longtems hors de leur Patrie. C'est ce qui a engagé Sa Majesté à publier l'Ordonnance dont je viens de vous parler, afin de donner à ses Sujets un moyen de



162 VI. P. des Affaires
subsister hors de ses Etats.

Quoy que je vous aye déjà parlé beaucoup de Rome, je suis obligé de reprendre cette matiere, pour vous dire que M^r le Marquis de Lavardin, Ambassadeur ordinaire du Roy auprès du Pape, en est party par ordre de Sa Majesté. Si on examine cette sortie, on y verra d'un costé le triomphe de la moderation de ce Prince, & de l'autre, celuy de l'opiniastreté de la Cour de Rome. Le Roy fait retirer son Ambassadeur sans avoir renoncé aux droits de

la Couronne qu'il a trouvez établis, & Rome s'applaudit d'un avantage qu'elle n'a pas obtenu, puis que la France n'a rien cédé. Il est vray que le triomphe de Rome est des plus grands & des plus extraordinaires qu'on ait encore vûs, si on confidere ce qu'elle a fait, pour se vanger de ce que le Roy n'a pas voulu abandonner les Franchises dont ses Predecesseurs ont jouÿ. Elle a refusé les Bulles à M^r le Cardinal de Furstemberg, élu Archevesque de Cologne à la pluralité

164 *VI. P. des Affaires*

des voix ; elle a esté cause des revolutions d'Angleterre , & de la ruine de la Religion Catholique en ce Royaume-là & dans celuy d'Ecosse ; elle a allumé la guerre entre la France & l'Empire , & par cette guerre elle met les Turcs en estat de reprendre les Conquestes que l'on a faites sur eux , & empesche les Chrestiens de s'avancer jusques à Constantinople , où il leur seroit facile d'aller , si toutes leurs forces estoient tournées de ce costé-là. Elle a exposé la Pologne aux invasions

des Tartares, & empêché qu'elle n'eust une Armée pour opposer à celle des Turcs. Elle a armé tous les Protestans de l'Europe contre la France, & son argent est employé pour le secours du Party qui en est remply, contre celuy qui n'est composé que de Catholiques. Enfin, pour le dire encore une fois, elle est cause d'une guerre qui a déjà fait répandre beaucoup de sang, & qui coutera la vie à plusieurs milliers d'hommes. Le triomphe est beau, & la gloire en est deuë à la

Cour de Rome , le Roy ne pouvant estre accusé d'avoir allumé ce feu dangereux , puis qu'il n'a rien innové , & qu'il n'a fait que défendre un droit qu'on luy veut oster , & qu'il s'est obligé de soutenir lors qu'on luy a mis la Couronne sur la teste le jour de son Sacre.

Comme tous les maux qui font aujourd'huy souffrir l'Europe viennent du mesme principe , & qu'ils ne peuvent estre imputez avec justice qu'à la Cour de Rome, suivant les preuves que je vous en ay don-

nées, Liege luy doit tout ce qu'a souffert son territoire depuis le commencement de cette Guerre. Elle auroit pû néanmoins s'en épargner la plus grande partie, si elle avoit tenu le traité de Neutralité qu'elle avoit fait avec la France; mais à peine avoit-elle commencé à l'exécuter, qu'elle l'a rompu, en recevant les Ennemis de Sa Majesté dans toutes ses Places. La mauvaise foy qui s'est trouvée dans un procédé semblable, a obligé les Troupes de France à brûler la Ville de

Huy, par les mesmes raisons qui ont causé la destruction de plusieurs Places du Palatinat. Lors qu'on se voit menacé d'une inondation d'Ennemis, & que cent Puissances sont liguées contre une, on peut en venir à toutes les extremités que permet la guerre, & d'ailleurs quiconque manque de parole, merite d'autant plus ce traitement, qu'il expose ceux qui éprouvent de pareilles perfidies à tout ce que les dangers qui ne sont pas attendus ont de suites plus facheuses. La

France

France, contre qui tant de forces sont unies, qu'on n'a jamais veu une telle Ligue contre une seule Puissance, auroit tout à craindre, si elle estoit en aussi mauvais estat chez elle que ses Ennemis le disent; mais le grand nombre de ses Troupes à qui rien ne manque, fait voir le contraire, & cela se justifie encore par l'argent que toutes les principales Villes du Royaume ont donné au Roy sans que Sa Majesté ait mesme pensé à l'exiger; au contraire Elle a remercié plusieurs Villes du

P

170 VI. P. des Affaires --
don qu'elles avoient dessein
de luy faire, ce qui fait con-
noître que ce Prince n'a pas
tant besoin d'argent que ses
Ennemis prennent plaisir à
le publier ; mais lors qu'ils
font courir de tels bruits, ils
ont leurs raisons, & s'ils n'em-
ploient cet artifice, ils n'en-
gageroient peut-estre pas tant
de gens dans leur Party. Je
sçay de certitude que pour
obliger l'Espagne à se declara-
rer, on luy a fait des peintu-
res tres-vives, mais imagi-
naires, de l'épuisement où
estoit la France, ce qui la

mettoit plutôt en estat de perdre que de faire des Conquestes, en sorte qu'on la voyoit sur le point de se trouver accablée.

Il ne me reste plus à vous parler que des Suisses. Cette sage Republique a cté de ses intérêts de souhaiter la mesme Neutralité que le Roy, mesme avant que de sçavoir les intentions de Sa Majesté. Je n'entre point dans le détail de cette affaire, il me suffira de dire que la chose estoit si juste, que l'Envoyé de l'Empereur n'eut point de

raisons pour se défendre de signer le Traité ; mais lors qu'il a fallu le ratifier, l'Empereur a refusé de le faire. Il ya peu d'exemples d'une pareille aventure. Ces ratifications avoient plutôt passé jusqu'icy pour une ceremonie que pour une chose absolument necessaire, & on a seulement toujours suivy cet usage, parce qu'il sembloit que les Traitez en recevoient plus de force ; mais dès qu'il s'agit d'une chose qui regarde la France, on n'observe plus de mesures, & les injustices

les moins ordinaires paroissent permises. L'Empereur, avant que son Envoyé signast le Traité de Neutralité, avoit tenté tous les moyens imaginables pour engager les Suisses à se déclarer contre la France; mais il y avoit peu d'apparence qu'il püst faire rompre des Traitez faits depuis si longtems, & toujours observez de part & d'autre avec une égale satisfaction.

Voicy une Lettre qui vous instruira de beaucoup de choses touchant les interets des

174 VI. P. des Affaires

Suisses. C'est un Ouvrage extrêmement estimé de tous ceux qui l'ont vu, & qui méritent l'approbation qu'on luy donne, & même qu'on en parle avec éloge. Il seroit à souhaiter qu'une si bonne Plume écrivist souvent sur les matieres courantes.



176 VI. P. des Affaires
environnent la République
des Suisses, & des moyens
qu'elle a pour s'en délivrer.
J'avouë, Messieurs, que ce
titre specieux, & les protesta-
tions que fait l'Auteur de n'avoir
d'autre motif pour écrire que l'af-
fection qu'il a pour sa Patrie
m'ont fait croire que cet ouvrage
nous prescriroit une route cer-
taine pour nous conduire dans les
conjonctures presentes selon nos
veritables interests; mais il ne
sera pas difficile à ceux qui en
feront comme moy la lecture, de
reconnoistre qu'un homme qui
veut nous persuader par de faus-

ses suppositions de manquer à la foy des Traitez, & à la plus ancienne alliance que nous ayons, ne peut suivre, ainsi qu'il nous en assure, les seules regles que la bonne foy & la pure verité luy proscrivent.

En effet il est aisé de voir que l'intérêt du Corps Helvétique n'est pas le but que cet Auteur se propose, & les invectives dans lesquelles il s'empporte contre la France sans aucune retenüe, découvrent clairement que cet ouvrage ne peut venir que d'un Emissaire de la Maison d'Autriche, dont le seul

178 VI. P. des Affaires
dessein est de nous détacher d'une
alliance que nous avons reconnue
tres-avantageuse à nostre Patrie,
par l'experience de plus de deuse
sens années.

Il nous veut persuader de
l'abandonner par la crainte qu'il
tâche de nous inspirer de la puis-
sance du Roy Tres-Chrestien,
mais quelle Puissance nous doit
estre plus suspecte, ou celle de la
France, ou celle de la Maison
d'Autriche?

Nous sçavons, Messieurs,
que nous n'avons jamais éprou-
vé celle de la France que pour
nostre secours, que ses propres

interests s'accordent avec l'estat florissant auquel il a plu à Dieu de nous mettre, & qu'elle n'a aucune pretention sur nous. Nous connoissons au contraire celles que la Maison d'Autriche a sur plusieurs de nos Cantons, & aucun de nous n'ignore que ceux de Zurich, de Berne & de Lucerne, joiissent mesme du Comté de Hapsbourg, d'où cette Maison tire son origine, & dont l'Empereur & le Roy d'Espagne mettent encore la qualité parmy leurs titres.

On veut cependant nous alarmer au sujet des Fortifications

180 VI. P. des Affaires
que le Roy de France a fait faire
pour la défense de ses Frontières,
& si nous en voulons croire
l'Auteur du Libelle, nous de-
vons sans rien examiner da-
vantage, nous mettre en estat
de démolir les Places de Hunin-
gne & de Landscroon.

Il est aisé de voir qu'un Au-
teur qui parle de cette maniere,
n'a d'autre veüe que d'allumer
la guerre dans nostre Pais, &
de nous faire perdre le meilleur
Amy que nous ayons; car en-
fin, Messieurs, si nous y vou-
lons conserver la paix & la
tranquillité, comment y pour-

rons-nous réussir, lors que les passages seront libres aux Troupes de l'Empereur, pour entrer quand il leur plaira en Alsace & en Franche-Comté? Quel obstacle pourroient-elles y trouver, si le Roy de France n'a-voit fortifié ses Frontieres, & ne s'estoit mis en estat d'appuyer toutes les précautions que nous devons prendre pour empescher que les Armées Imperiales ne prennent leur passage par Rhinfeld, pour porter la guerre dans nostre Voisinage? Nous sommes assurez que le Roy Tres-Chrétien n'en veut point à nostre li-

132 VI. P. des Affaires

verté ; il sera bien aise d'éloigner la guerre de nos Frontieres, & nous n'avons point aussi de plus fort interest que d'empescher que nostre Pays n'en devienne le Theatre par le passage des Troupes Imperiales. Elles s'estoient aisément emparées pendant la dernière guerre du Poste de Hüninque, où il n'y avoit que des Fortifications peu considerables, & une Garnison assez foible. Messieurs de Basle peuvent se souvenir, que quelque bonne intention qu'ils eussent d'empescher les Partis de Rinsfeld de passer sur leurs Terres & d'entrer

en Alsace, ils ne purent y réussir. Ainsi nous aurions eu raison de faire des instances pressantes au Roy Tres - Chrestien de reparer & d'augmenter, comme il a fait, les Fortifications de cette Place, s'il avoit continué à la négliger, & s'il l'a un peu plus éloignée qu'elle n'estoit de la Ville de Basle, ce n'a esté que par un effet de sa condescendance, ayant bien voulu rassurer nos Cantons par cette marque qu'il leur donna de son affection sur les vains ombrages que les Emissaires de la Maison d'Autriche leur avoient fait prendre

184 VI. P. des Affaires

de ces réparations. L'expérience nous a fait connoître depuis, que nous n'avions aucun sujet d'apprehender ce voisinage. Nous avons encore moins de raison de nous plaindre des Fortifications de Landscroon, que la France n'a pas mesme étenduës au delà de ce qu'elles estoient avant le Traité de Munster, quoy qu'on ne luy puisse disputer en quelque maniere que ce soit le droit d'y faire ce qu'elle juge à propos pour la conservation du Pays de Zundgaru qui luy appartient.

Ce sont cependant, Messiei-

gneurs, les plus fortes raisons dont se servent presentement les Partisans de la Maison d'Autriche pour nous éloigner de l'alliance de la France. L'Auteur du Livre y ajoute encore pour nous animer celle de l'idée de la Monarchie universelle, qu'il pretend qu'a le Roy de France; mais Sa Majesté Tres-Chrétienne a fait assez connoistre qu'Elle preferoit le repos de l'Europe à ses propres avantages, pour nous empescher d'ajouter foy à cette supposition, qui doit sa naissance à un Ministre de la Maison d'Autriche, & à la

Q

quelle les interets de quelques Princes ont autrefois fait trouver en Allemagne plus de credit qu'elle n'en meritoit.

En effet, Messieurs, qui obligeoit Sa Majesté T. C. si Elle avoit eu ce dessein, de borner ses Conquestes à la prise de Luxembourg, & de signer un Traité de Trêve avec l'Empereur & le Roy d'Espagne, encore effrayez du Siege que les Turcs avoient mis devant Vienne l'année précédente ? N'avoit-Elle pas des forces suffisantes pour obliger la Maison d'Autriche à consentir aux conditions qu'Elle

auroit voulu luy imposer? Lisons-
 nous que Charles-Quint, à qui
 on donne avec plus de fondement
 cette idée de la Monarchie uni-
 verselle, en ait usé avec la mê-
 me moderation, qu'il ait négligé
 aucune des occasions que les mal-
 heurs de la France luy donnoient
 de l'opprimer, & qu'il n'y ait
 pas mesme sacrifié souvent des
 avantages considerables qu'il
 estoit presque assuré de remporter
 sur les Turcs? Au contraire,
 nous venons de voir que le Roy
 Tres-Chrestien n'a pris les armes
 que pour se precautionner contre
 les effets des menaces, que la

Maison d'Autriche fait en tous lieux depuis trois ou quatre ans, & contre les Lignes qu'elle forme depuis ce temps contre les intérêts de sa Couronne. Les offres qu'il a faites de convertir la Trêve en un Traité de Paix perpétuelle, & de remettre à des Arbitres les différends pour la succession du Palatinat, font assez connoître qu'il n'avoit pas dessein de troubler la tranquillité de l'Europe, & nous ne pouvons croire qu'un Prince qui ne cherche qu'à en assurer le repos, veuille s'en rendre le Monarque absolu. Il reste présentement, Mes-

seigneurs, à examiner ce que dit l'Auteur touchant le dessein qu'a le Roy de France de nous enfermer, en se rendant maistre des Villes Forestieres. Pour estre entierement éclaircis de la verité, nous n'avons d'un costé qu'à faire reflexion aux propositions qui nous ont esté faites par l'Ambassadeur de France, pour nous oster toute l'inquietude que nous pouvons raisonnablement avoir, & à la suspension d'actes d'hostilité que le Roy soy Maistre a bien voulu accorder pour lesdites Villes pendant la durée de nostre Diète, & de

l'autre, au refus que la Cour de Vienne a fait jusqu'à present d'entrer dans aucun des expediens que nous avons proposez pour éloigner la guerre de nos Cantons, & à la Lettre que nous venons de recevoir du Baron de Landsée, par laquelle ce Ministre nous marque qu'il ne peut promettre pour les Troupes Imperiales la mesme suspension à laquelle le Roy Tres-Chrestien a consenty, parce, dit-il, que cela sentiroit encore la Neutralité.

Que devons-nous juger, Messieurs, de la difference qu'il y a entre le procedé du Roy de

France, & celuy de la Cour de Vienne à nostre égard ? Nous voyons clairement par les offres que le Roy nous a faites, qu'il n'a d'autre but que de fermer & d'assurer sa frontiere aux environs de Basle, sans aucun dessein de s'agrandir, ny de rien faire qui puisse nous donner de l'inquietude ; mais nous sommes bien éloignez de pouvoir faire le même jugement des intentions de la Maison d'Autriche ; car enfin qui nous assurera qu'ayant réuni avec elle toutes les forces de l'Empire, elle ne songe pas à profiter de la premiere occasion qu'elle

192 VI. P. des Affaires
trouvera de faire revivre ses
pretentions sur les Pays qui com-
posent à present le Corps Hel-
vetique. Les Places de Constan-
ce & de Rhinfeld, & les Pays
qui appartiennent à cette Mai-
son, enclavez dans les Cantons,
ne luy donnent que trop de fa-
cilité d'entreprendre sur nostre li-
berté, & nous ne devons pas
douter qu'elle n'en fust toujours
ennemie, tant par le souvenir
de ce que nous avons fait contre
elle, qu'à cause de l'étroite al-
liance qui est établie depuis si
longtemps entre la France & les
loüables Cantons. C'est cette al-
liance

liante qui peut seule faire un obstacle invincible aux desseins que la Cour de Vienne pourroit former sur nostre liberté, & nous y devons prendre d'autant plus de confiance, que l'intérest du Roy Tres-Christien s'accorde avec les assurances qu'il nous donne de son affection, & qu'au contraire les Princes d'Allemagne favoriseront toujours ceux de la Maison d'Autriche, lors qu'il s'agira de réunir au Corps de l'Empire ce qui en a esté démembré, pour quelque raison que ce puisse estre, mesme de leur consentement. Ainsi nous

R

ne sçaurions estre trop sur nos gardes contre les desseins de la Maison d'Autriche, & il est temps enfin que nous prenions une bonne resolution sur ce qui regarde les Villes Forestieres ; car si nous differons à la prendre telle que nostre interest le demande, nous auons tout sujet de craindre que nos remonstrances ne soient fort inutiles lors que les Troupes Imperiales seront entrées par Rhinfeld dans nostre Pays, & que la Cour de Vienne se croira en estat de nous imposer les conditions qui seront les plus convenables à ses interests. C'est

ce qui arrivera, Messieurs, si nous ne nous assurons desdites Villes, & particulièrement de Rhinfeld, & si l'Empereur persiste dans le refus qu'il fait de nous en commettre la garde pendant la guerre, il faut de nécessité que nous songions sans perdre de temps à prendre d'autres mesures, pour empêcher que l'Armée de l'Empereur ne passe sur nostre Territoire, & pour éloigner la guerre de nostre voisinage. Ainsi le seul conseil que nous puissions suivre de ceux que nous donne l'Auteur du Livre, est de ne nous pas endormir, si nous

196 VI. P. des Affaires
desirons sincerement assurer le
repos de nostre Pays. Nous de-
vons prendre les armes pour pré-
venir les desseins de la Maison
d'Autriche, si nous ne voulons
pas en estre prévenus.

L'Auteur commence le second
article de son Livre par le repro-
che qu'il fait à la France de
s'entendre avec les Turcs. Ce
n'est pas d'aujourd'huy que les
Partisans de la Maison d'Autri-
che l'en ont faussement accusée.
Ils ne croyent pas que les armes
de l'Empereur puissent trouver de
résistance en aucun endroit si cette
Couronne ne s'en mesle, & ils

sont persuadez qu'elle est d'intelligence avec leurs Ennemis lors que les heureux succès ne répondent pas à leurs souhaits ; mais pour connoître la fausseté de cette supposition, il n'y a qu'à faire reflexion à la conduite que le Roy de France a tenuë depuis le commencement de la dernière guerre de Hongrie, car il est inutile de parler du secours qu'il envoya en 1664. qui causa cependant le gain de la Bataille de S. Gothard. Pourquoi, s'il avoit avec les Turcs ces intelligences dont on nous a tant parlé, ne profiteroit-il pas de l'extrême foi-

blesse où ils avoient réduit la Maison d'Autriche ? Qui a pû l'obliger depuis à demeurer en repos, pendant que l'Empereur étendoit ses Conquestes en Hongrie, & à signer un Traité de Trêve, pour affermir la tranquillité de l'Europe qui paroissoit si ébranlée ? Les intentions de la Cour de Vienne estoient déjà connues, & ses Ministres publioient dès lors qu'elle avoit dessein de conclure la Paix avec la Porte, & de faire ensuite marcher ses Troupes sur le Rhin. On sçait les l.gues qu'elle a formées pour cet effet, & il y a lieu de croire.

par ce que l'on voit aujourd'huy qu'elle en attendoit la conclusion pour finir la guerre de Hongrie, & que quelque zele qu'elle ait témoigné par le passé pour la Religion, elle n'a pas eu de peine à sacrifier les esperances qu'elle avoit de chasser les Turcs jusque dans l'Asie, pour favoriser le succès de l'entreprise du Prince d'Orange en Angleterre. Ses Ministres en ont temoigné leur joye dans tous les endroits où ils se sont trouvez par des démonstrations aussi éclatantes que si c'estoit le miracle attendu depuis si long-temps pour relever

R. iiij.

la Maison d'Autriche. On peut dire avec verité que bien loin que la France ait donné aucun secours au Grand Seigneur, la Guerre qu'elle a faite aux Corsaires de Barbarie les a mis hors d'estat d'envoyer à l'Armée Ottomane les secours d'argent & de Vaisseaux, & les munitions qu'ils doivent fournir à la Porte dans les guerres qu'elle a contre les Chrestiens. Ces Corsaires s'en sont plaints à Constantinople, & les Ambassadeurs de Sa Majesté n'en ont jamais fait d'excuses. Mais comme le Roy de France a fait connoistre les rai-

sons qui l'obligeoient à faire entrer ses Armées dans l'Empire, & qu'il a prouvé la justice de ses armes par le Manifeste qu'il a publié, je ne m'étendray pas davantage sur ce sujet.

Je viens presentement à ce qui regarde la maniere dont le Roy Tres-Christien a observé l'alliance que nous avons avec luy. Nous sçavons qu'il n'a manqué à aucune des conditions qui sont stipulées par les Traitez, & lors que nous nous sommes conduits conformement à ce qu'ils portent, nos Pensions ont esté bien payées, & nos

Marchands ont toujours jôuy des avantages que nous leur avons procurez par ces mesmes Traitez. Seroit-il de l'honneur de nostre Nation d'avoir profité pendant la Paix, des avantages que nous donne l'alliance de la France, & de manquer aux conditions sous lesquelles ils nous ont esté accordez, lors que nous voyons tant de Princes & d'Etats unis contre cette Couronne ? Ces sentimens seroient bien éloignez de ceux que nos Ancestres ont toujours témoignéz, & de ce qu'ils firent en 1521. lors qu'ils mirent en prison un Envoyé du Pape

Leon X. qui estoit venu pour leur demander une levée contre François I. regardant ce Ministre comme un Seducteur qui vouloit les suborner, & les engager à manquer aux obligations de leurs Traitez avec la France.

Je croy qu'il est inutile de vous faire remarquer la foiblesse de ce que dit l'Auteur dans la suite de son ouvrage. On y découvre que son emportement contre la France est le seul motif qui le fait parler, & que le bien de la Patrie n'y a aucune part. Les differends de cette

204 VI. P. des Affaires
Couronne avec la Cour de
Rome, n'ont aucun rapport avec
les interests des Cantons, ny à
l'alliance qu'ils ont avec la
France. Si l'Auteur est Pro-
testant, comme il le dit luy-
mesme, il luy importe peu que
le Roy de France soit broüillé
avec le Pape, & il ne nous
en feroit pas un si long article,
s'il n'avoit dessein d'irriter les
Catholiques, qui sçavent bien
cependant que ces differends ne
sont que sur des matieres pure-
ment temporelles.

Quant à ce qui regarde la
maniere dont les Ambassadeurs

des Cantons de Zurich & de Berne ont esté receus en France, il est inutile de rebattre tout ce qui leur a esté dit pour leur faire voir qu'on vouloit bien leur accorder les mesmes honneurs qui avoient esté faits à ceux qui les avoient precedez en la mesme qualité; il suffit de dire qu'ils ont obtenu tout ce qu'ils ont demandé, puis que les poursuites que l'Evesque & le Chapitre de Geneve faisoient contre cette Ville au Parlement de Dijon, & qui donnoient de l'inquietude à ces deux Cantons, ont cessé depuis le départ de ces Ambassa-

206 VI. P. des Affaires
deurs. Ces Cantons ne doivent-ils pas se loier à present de la maniere dont le Roy de France les traite, & Messieurs de Zurich n'en ont-ils pas encore un nouveau sujet sur la maniere dont il vient de terminer à leur entiere satisfaction l'affaire de leurs crespous ?

Nous voyons, Messeigneurs, quoy que vous puisse dire cet Auteur, que le Roy de France par la conduite qu'il tient à nostre égard, ne souhaite que le maintien d'une alliance que nous entretenons depuis si long-temps, & ne demande de nous que ce

qui peu regarder nos véritables interests. Comme il n'y a rien qui nous soit plus convenable que de demeurer toujours unis ; aussi avons-nous veu que lors qu'il y a eu quelques differends entre nous, les Ambassadeurs du Roy Tres-Chrestien se sont entremis pour les terminer, sans témoigner aucune partialité pour les Catholiques, ou pour les Protestans. La conduite de la Maison d'Autriche a esté bien différente.

Je ne vous rappelleray point le temps de la guerre de la Valte-line, pendant laquelle le Nonce

Scapi, le Pere Marienigo, Capucin, & plusieurs autres Ecclesiastiques, tous devoiez à cette Maison, firent leurs efforts sous pretexte des Missions, pour allumer la guerre entre les Cantons & leurs Confederez; & ils y auroient enfin réüssi, si le Roy de France Louis XIII. n'en eust prevenu les suites, & n'eust maintenu la paix des Cantons, en s'engageant mesme pour cet effet dans une guerre contre l'Espagne & ses Alliez. Nous savons aussi que lors que les Cantons ont trouvé des difficultez à s'accommoder entre-eux, les Mi-

ministres de la Maison d'Autriche, ont toujours esté ceux qui ont fomenté leurs divisions, & les ont fait durer le plus long-temps qu'il leur a esté possible.

Ce sont-là, Messieurs, les reflexions que j'ay pû faire sur le Livre qui vient de paroistre, & dont j'ay cru, comme fidelle Compatriote, devoir vous faire part. Je ne puis m'empescher d'y ajouter qu'outre les pretentions que la Maison d'Autriche a sur nous, & dont j'ay déjà parlé, nous devons encore songer aux differends que nous avons avec l'Empereur pour la

S

210. VI. P. des Affaires
propriété du Lac de Constance.
Nous devons considérer que le
Roy d'Espagne se plaint, que nous
luy retenons les vallées de Lon-
garne, Lugane, Bellinzone, &
autres, qui ont esté démembrées
du Duché de Milan, & que ces
prétexes seroient suffisans à la
Maison d'Autriche, si elle estoit
un jour assez puissante pour nous
opprimer. Mais enfin, Messie-
gneurs, vous estes trop éclairez
pour ne pas bien voir que tous ces
Ecrits & toutes les tentatives que
font les Partisans de la Maison
d'Autriche, pour nous broüiller
avec la France, ne tendent pas

seulement à ôter à cette Couronne ses bons & fidelles Amis, mais qu'on espere encore que la diminution de sa puissance nous fera perdre le plus puissant appuy que nous ayons, & qu'il sera plus facile à l'Empereur & à la Maison d'Autriche, de se rendre Maistres de ce qu'ils pretendent leur appartenir; & de nous réunir sous leur pouvoir. Nous avons aussi lieu de faire de serieuses reflexions sur le refus que fait l'Empereur d'éloigner la guerre de nostre voisinage en nous remettant la garde des Villes Forestieres; & si nous voulons

S ij

212 VI. P. des Affaires
assurer le repos de nostre Patrie
nous ne devons pas negliger les
moyens que nous en avons pre-
sentement, & ausquels il sera
trop tard de recourir, si nous
differons plus longtemps à les
mettre en usage. Je suis &c.

A. Baile ce 20. Mars 1684.

Il y a trop longtemps que
je vous parle des affaires
d'Angleterre, pour ne vous
pas faire connoistre plus par-
ticulierement les Peuples
dont sont composez les trois
Royaumes, qui font ce qu'on
appelle aujourd'huy la Grand'

Bretagne. Vous m'avez témoigné le souhaiter dans la plupart de vos Lettres, & je vais tâcher de vous apprendre par un abrégé fort court, ce qu'il vous seroit difficile de sçavoir qu'après avoir leu un grand nombre de volumes. Quand cet Abregé vous aura instruite de leurs mœurs, de leurs forces, & de leur Religion, vous pourrez prévoir, suivant les mouvemens journaliers, une partie des choses qui sont encore incertaines, & qui peuvent arriver, ou du moins former de justes rai-

sonnemens sur ce qui se passe chaque jour dans les Etats du Roy d'Angleterre à l'égard des Troubles dont on les voit agitez, & des démarches que fait ce Monarque pour remonter sur le Trône. La Religion qu'il suit est celle que les anciens Anglois ont professée, & il est fort étonnant qu'après qu'ils ont pris soin de la conserver dans toute sa pureté pendant un fort grand nombre de siècles, ils fassent gloire de s'en déclarer presentement les plus irreconciliables Ennemis.

L'Angleterre qui est la plus considerable de toutes les Isles de l'Ocean, a eu autrefois le nom d'Albion, ou de Bretagne, quand on la consideroit avec l'Ecosse, de laquelle elle est separée par les Rivieres de Solvay & de Tuvede. Sa forme est triangulaire, & ses divers Caps, & Bayes rendent sa coste fort irreguliere. Elle a prés de quatre cens milles de longueur, trois cens de largeur, & treize cens de tour. Vous sçavez qu'il faut trois milles pour faire une lieue de Fran-

ce. On croit que les Bretons, Peuples venus des Gaules, furent les premiers qui l'habitèrent, & qu'ils eurent pour Roy un nommé Brutus, que quelques-uns marquent en l'an du monde 2834. Les Historiens Anglois & Ecoſſois luy donnent un tres-grand nombre de Successeurs, mais tout ce qu'ils disent est si confus, qu'il n'y a rien de certain jusqu'au temps où Jules Cesar entra dans la Grand' Bretagne. Il soumit les Peuples de la partie meridionale, & les rendit tributaires.

raires à la République. Cesar ayant esté tué quelque temps après dans le Senat, & Auguste estant parvenu à l'Empire, les Bretons prirent les armes, & s'efforcèrent de secouïer le joug qui leur estoit imposé, mais ils furent toujours défaits, & leurs diverses révoltes ne servirent qu'à mieux affermir sur eux la domination des Romains. Elle dura jusqu'à l'an 446. qu'ils appellerent à leur secours les Pictes, Peuples d'Ecosse qui habitoient la partie Septentrionale de l'Isle. Ceux cy en chas-

T

serent entierement les Romains, qui s'y estoient maintenus pendant plusieurs siècles, & affermirent si bien leur redoutable puissance, que la plus grande partie des Bretons n'ayant pû leur resister, furent obligez de se soumettre. Les autres qui n'estoient point nez pour la servitude, mirent sur le Trône un Seigneur d'entre-eux nommé Vortiger, ne doutant point qu'il ne cherchast à les rétablir dans leur liberré & dans leurs biens. Ce qu'ils avoient esperé leur arriva. Ce digne

Chef marcha à leur teste contre les Piétes & les Ecoſſois, & ſon exemple les anima tellement, qu'ils les obligerent à ſortir de leurs Provinces. Ce ne fut pas pour long-temps. Ces fâcheux Voifins renouvellement la guerre, & Vortiger n'en put triompher que par l'aide des Saxons. Il crut ne pouvoir mieux reconnoiſtre un ſecours ſi favorable qu'en leur assignant des Terres dans ſon Royaume pour les engager à ſ'y établir. Ils firent venir ſur cette offre une nouvelle colonie de Sa-

xons pour estre plus forts ,
& quantité de Femmes les
accompagnerent. Vortiger
ayant épousé la Fille de leur
General , ce mariage déplut
aux Bretons , qui reconnu-
rent Vortimer son Fils pour
leur Souverain. Il y eut com-
bat entre le Fils & le Pere. Les
Saxons furent Vainqueurs ,
& assistez des Anglois qui
estoyent venus avec eux sous
la conduite d'Hengistus pour
secourir Vortiger , ils entre-
prirent si bien les Bretons ,
qu'ils les reduisirent à se re-
tirer aux parties occidentales

de l'Isle , qui ne font que des Montagnes infructueuses , & se rendirent maîtres de toute la Bretagne , à la réserve de l'Ecosse , du Pays de Galles & de Picotland. Ce que l'on trouve de plus probable des Anglois , est qu'ils font sortis de la Germanie , aussi-bien que les Saxons , Colonie des Saces , qui s'y vint habiter du temps de Diocletien , & qu'ils occuperent une petite Province que l'on nomme Angel , située dans le Danemarck , entre le Jutland & l'Holface. Ces deux Nations

T iij

également belliqueuses ayant tout soumis, divisèrent leurs Conquestes & en firent sept Royaumes particuliers, dont les principaux Capitaines de leurs Armées se mirent en possession. Le premier, composé de la seule Region de *Kent*, porta ce nom, & eut dix-huit Rois depuis Hengistus, qui fut tué dans une Bataille en 488. jusqu'à Ethelcup, qui tomba au pouvoir d'Egbert, Roy de Westsex en 805. Le second, dit *Suffex*, comprenoit les Provinces de Suthsex & de Suthry. Il eut pour pre-

mier Roy Alla ou Elly , & Aldinus qui en estoit le cinquième , fut privé de la Couronne , & peu de temps après de la vie par Inas , onzième Roy de Westsex. Le troisième de ces Royaumes que l'on appelloit *Estangle* , ou *des Anglois Orientaux* , avoit les Provinces de Norfolk & de Cambridge , & l'Isle d'Ely. Il eut dix-sept Rois , dont le premier fut Uffa , & le dernier Eric. Edoüard , Fils d'Alfred, Roy de Westsex , unit ce Royaume au sien. Celuy d'*Essex* ou *des Saxons Orientaux* .

T iiij

comprenant les Provinces d'Essex, de Middlesex, & une partie de celle d'Hertford, eut pour premier Roy Erchenwin. Sured, quinzième & dernier Roy d'Essex, fut privé de ses Etats par Egbert, Roy de Westsex. Le cinquième Royaume qu'on appelloit de *Mercie*, estoit composé des Provinces de Gloucester, d'Essex, Worchester, Bethfould, Bucchingan, Oxford, Staford, Stroop, Nortingham, Cester, & de l'autre partie d'Hertford. Il eut ving-trois Rois, dont Crida fut le

premier, & Alured le dernier. Le Royaume de *Northumberland*, qui fut le sixième, contenoit les Provinces de *Lancastre*, d'*Yorck*, *Durhan*, *Cumberland*, *Westmerland*, & les Regions d'*Ecoffe* jusques au bras de Mer d'*Edimbourg*, & fut possédé d'abord par *Idas*. Il eut huit Successeurs, dont le dernier fut *Ecfrid*. Le septième Royaume nommé de *Westsex* ou des *Saxons Occidentaux*, comprenoit les Provinces de *Cornwal*, *Den*, *Dorset*, *Somerset*, *Wil*, *Suthampton* &

Barch. Cerdic fut le premier
 Roy qu'elles reconnurent,
 & Egbert, qui fut le dix-
 septième Roy de Westsex,
 ayant réuni en un seul Estat
 les autres Royaumes dont je
 viens de vous parler, ordon-
 na en 833, qu'on le nommeroit
Angle ou *Engleland*, c'est à
 dire, *Angleterre*. Son Fils
 Ethlelulfe qui luy succeda,
 fut troublé dans la possession
 du Royaume par une furieu-
 se irruption de Danois qui
 s'emparèrent de Londres, &
 qui la pillèrent. Il les com-
 batit, & les tua tous en pie-

ces. Estant delivré de ces redoutables ennemis, il suivit les mouvemens de sa pieté, & estant allé à Rome, il rendit tous les Royaumes que son Pere Egbert avoit fournis, tributaires du Saint Siege par l'hommage d'une piece d'argent que chaque famille payoit tous les ans, ce qui s'appelloit le tribut de Saint Pierre. Ce tribut estoit levé par un Tresorier du Pape, étably en Angleterre, & on a continué de le payer jûsqu'au Schisme d'Henry VIII. Les Successeurs de ce Prince re-

228 *VI. P. des Affaires*

gnèrent jusqu'en 1017. Pendant ce temps les Danois continuant leurs invasions, tantost vaincus, & tantost vainqueurs, & enfin Etheldret ayant fait tuer cruellement tous ceux qui s'estoient habituez en Angleterre, Canut, Roy de Dannemark, y passa pour les vanger, & après y avoir fait de grandes conquestes, il en demeura le maistre absolu par la mort d'Edmond II. surnommé Coste de Fer. Ses deux Fils, Harald & Canut II. ayant regné après luy, les Anglois

en furent si cruellement traittez, que le dernier estant mort, ils exterminerent presque tous ceux de la Nation, & firent une loy par laquelle on arresta qu'on ne souffriroit jamais qu'aucun Prince Danois montast sur le Trône d'Angleterre. Alors Alfred, Frere d'Edmond dont Canut avoit triomphé, fut apellé à la Couronne, mais ayant esté tué par un Comte Anglois nommé Godwin avant qu'il fust arrivé à Londres, elle fut donnée à Edouard son Frere, dit le Confesseur, Fils du Roy

Ethelred, qui l'avoit eu d'Emme la seconde Femme, Fille de Richard Duc de Normandie. Celuy cy ayant toujours vécu en continence avec Edite la Femme, & voulant reconnoistre les assistances qu'il avoit receuës de Guillaume, Duc de Normandie, qui l'avoit receu chez luy pendant que les Danois estoient Maistres de l'Angleterre, le laissa heritier de ses Estats. Guillaume les conquist l'épée à la main, & fut pour cela surnommé le Conquerant. Après la mort de Henry I.

son troisiéme Fils , la succession fut continuée par les descendans des Filles jusques à la Reyne Elizabeth , qui reconnut pour son Heritier Jacques VI. Roy d'Ecosse, Fils de Marie Stuard. Il regna en Angleterre sous le nom de Jacques I. & fut le Grand-Pere du Roy d'aujourd'huy. Je ne vous ay rapporté toutes ces choses en peu de mots , que pour vous faire connoistre ce que peut estre une Nation , qui après avoir esté soumise long temps à la domination des Romains , a pris

232 *VI. P. des Affaires*

les mœurs des Bretons , des Saxons , des Danois & des Normands qui ont passé dans cette Isle. Les Seigneurs & les véritables Nobles y sont honnestes , genereux , obligans , liberaux , & jaloux de la gloire de leur Patrie. Le Peuple au contraire y est cruel , insolent , brutal , féditieux , & ennemy des Etrangers. Selon le Gouvernement Ecclesiastique , l'Angleterre est divisée aujourd'huy en deux Provinces ou Archeveschez , qui sont Cantorbery & York. La Metropole de

Cantorbery a vingt & un Suffragans, & celle d'York en a trois. Ces vingt-six Dioceses sont encore divisez en soixante Archidiaconez, qui ont sous eux des Doyens Ruraux. Selon le Gouvernement Seculier, l'Angleterre est divisée en cinquante-deux Comtez, & a vingt-cinq Cittez ou grandes Villes, fix cens cinquante grands Bourgs où l'on tient marché, & près de dix mille Paroisses, dont plusieurs ont des Hameaux & des Villages considerables.

Quant à la Religion, on

V

234 VI. P. des Affaires
tient que Joseph d'Arimatee
y porta la Foy incontinent
après la mort de S. Estienne,
& que vers l'an 180. Lucius
envoya demander des Mis-
sionnaires au Pape Eleuthere
pour achever de donner à ses
Sujets la connoissance des
veritez de l'Evangile. Dans le
cinquième siecle, Pelage qui
estoit Breton, ayant répandu
le poison de ses erreurs dans
cette Isle, S. Germain d'Au-
xerre, & S. Loup de Troye
y passerent, & les combatti-
rent avec beaucoup de succès.
Lors que les Saxons, qui é-

toient Payens; en eurent chassé les Bretons, & s'y furent établis, ils y firent recevoir leurs superstitions; mais Berthe, Fille de Charibert, Roy de France, mariée à Ethelbert, Roy de Kent, luy persuada si bien ce que la Foy nous enseigne, qu'ayant écouté avec plaisir un Moine nommé Augustin, que le Pape Gregoire le Grand luy envoya en 596. accompagné de quarante autres de l'Ordre de S. Benoist, il consentit à recevoir le Baptesme, & plus de dix mille de ses Sujets le receurent com-

V ij

me luy. Depuis ce temps, l'Angleterre ne professa point d'autre Foy que la Catholique Romaine, & l'on peut dire que dans toute l'étendue du monde Chrestien, on ne trouve point de Rois qui aient marqué plus de zele pour cette Religion. Non seulement ils rendoient une entiere soumission au Saint Siege, mais ils ne souffroient aucun Heretique dans leur Isle. Ceux qui y estoient passez de Gascogne & d'Allemagne vers l'an 1160. y furent marquez d'un fer rouge au

milieu du front. On y traita les Vaudois & les Disciples de Wiclef avec la mesme rigueur; mais enfin Henry VIII. y fit malheureusement entrer l'Herésie, après l'avoir combattuë par un excellent Traité; qui luy avoit fait meriter le titre de Défenseur de sa Foy. Tout le monde sçait que l'envie d'épouser Anne de Boulen, en répudiant Catharine d'Arragon dont il avoit une Fille nommée Marie, le porta à ce desordre. Il fit demander la dispense au Pape Clement VII. laquelle luy

238 VI. P. des Affaires
ayant esté refusée, il ne laissa
pas d'épouser secrettement Anne
de Boulen. Crammer, qui
avoit esté fait Archevesque de
Cantorbery, à la charge qu'il
declareroit, mesme contre
l'autorité du Pape, le mariage
de Catherine nul & illegiti-
me après avoir tâché inutile-
ment de résoudre à Rome les
difficultez qui se rencon-
troient dans cette affaire, pro-
nonça une Sentence de di-
vorce entre le Roy & la Reine
sur la fin de l'année 1532. Le
Pape en ayant esté informé,
menaça ce Prince de l'excom-

munier, s'il ne se rendoit à la raison, & sur la priere de François I. il differa de fulminer l'excommunication, afin de luy donner le temps de se reconnoistre. Ce sage Monarque obtint de Henry qu'il ne se separeroit point de la Communion de l'Eglise Romaine, pourveu que le Pape ne se hâtast point de prononcer contre luy, & il envoya Jean du Bellay, Evêque de Paris, luy en porter la nouvelle à Rome, & demander quelque temps pour reduire cet esprit

difficile à gouverner sur sa passion. Les Partisans de l'Empereur Charles-Quint firent limiter ce temps à un espace fort court, & lors que le jour fixé fut venu, ils engagerent le Pape à faire afficher dans les Places ordinaires la Sentence qui excommunioit Henry, dont le Courier arriva deux jours après, apportant un ample pouvoir par lequel le Roy promettoit de déferer au jugement du saint Siege. Il estoit trop tard, & le Pape ayant déjà déclaré les secondes Noces illegitimes,

Henry

Henry voyant qu'on l'avoit si peu consideré, se laissa si fort transporter à la colere, qu'après avoir privé Catherine & Marie sa Fille de toutes sortes d'honneurs & de privileges, il fit ordonner en une Assemblée des Etats du Royaume, que personne à l'avenir, sous peine d'estre criminel de leze-Majesté, ne se soumettoit à l'autorité du Pape dans tout son Royaume, qu'il seroit luy-mesme reconnu pour Chef de l'Eglise Anglicane, qu'on luy payeroit les Annates & les Decimes

242 *VI. P. des Affaires*
des Benefices, qu'il jugeroit
de tous les procès, & refor-
méroit les abus, & qu'on
n'appelleroit plus le Pape qu'
Evesque de Rome. Il confis-
qua sous les biens des Mo-
nafteres, dont il distribua les
revenus à plusieurs Gentils-
hommes du Royaume pour
les retenir dans ses interests, &
ruina près de dix mille Egli-
ses. Il commença à s'en re-
pentir, lors qu'estant tombé
malade, il envisagea sa mort
comme certaine. Il fit assem-
bler les plus sçavans Person-
nages d'Angleterre, pour

concerter avec eux son retour à l'Eglise Romaine , mais quelques-uns que des interets particuliers engageoient à n'appuyer pas des sentimens si Chrestiens, luy ayant representé que l'importance de l'affaire demandoit que les Etats fussent convoquez pour la résoudre , on la fit traicter en tant de longueur , qu'il mourut avant que l'on eust pû prendre les mesures necessaires. Cependant il communia sous une seule espece , comme font les Catholiques. & rétablit l'Eglise des Cor-

244 *VI. P. des Affaires*
deliers qu'il avoit chassés ,
avec ordre de la faire servir
de Paroisse. Son Fils Edoüard,
qu'il avoit eu de Jeanne Sei-
mer , luy ayant succédé en
1547. prit avec le nom de Roy
celuy de Chef de l'Eglise An-
glicane. Comme il n'avoit
que dix ans , son Oncle E-
doüard Seimer , Duc de Som-
merset, Heretique Zuinglien,
fut Protecteur du Royaume.
Tous les Officiers qu'il luy
donna estant Heretiques
comme luy , ils l'éleverent
dans leur doctrine , ce qui
causa la perte de la Religion

Orthodoxe en Angleterre. La Messe y fut abolie, on brisa ce qu'il y avoit encore d'Images de Saints; il fut ordonné qu'on celebreroit l'Office divin en langue vulgaire, & les seuls Ministres Protestans furent receus à prescher. La Mort d'Edouïard estant arrivée en 1552. Marie sa Sœur, Fille de Henry VIII. & de Catherine d'Arragon, fut couronnée Reync. Comme elle avoit touïjours maintenu la Messe, elle remit les causes spirituelles au jugement de l'Eglise, chassa

246 VI. P. des Affaires
d'Angleterre plus de trente
mille Heretiques de diverses
Sectes , & abolit toutes les
loix qu'Edouard avoit faites
contre la Religion. Elle mou-
rut au mois de Novembre
1558 & Elifabeth , Fille d'An-
ne de Boulen , craignant que
le Pape & les Catholiques ne
luy disputassent la succession,
se fit couronner suivant les
ceremonies de l'Eglise , mais
après qu'elle se vit établie,
& en estat de ne craindre
rien , elle receut l'Herefie , se
fit nommer Souveraine dans
son Royaume , tant au spiri-

tuel qu'au temporel, s'appropriâ les Annates & les Decimies, impoſa de rigoureuſes peines à tous ceux qui profeſſoient la Religion Catholique, & fit ceſſer les Meſſes & le Service divin dans toutes les Eglifeſ le 25. Juin 1559. Elle laiffa pourtant pluſieurs choſes malgré cette grande innovation, les croyant indifferentes, comme les Orgues, la Muſique, les ornemens d'Egliſe, les noms d'Eveſques, de Chanoines, de Curez, avec l'abſtinence de la chair en Careſme, & tous

248 *VI. P. des Affaires*

les Vendredis & Samedis de l'année. Elle mourut en 1603. & Jacques VI. Roy d'Ecosse qu'elle avoit nommé son Heritier luy succeda. Ce Prince pour se faire aimer de ses Sujets, voulut sçavoir l'état de la Religion, & de quelle maniere vivoient les Ecclesiastiques Anglois. Il convoqua en 1604. une Assemblée Generale des Archevesques, Evesques, Doyens, & Docteurs d'Angleterre, ou entre autres articles, resolu en forme de Constitutions Ecclesiastiques, il fut arresté que

quiconque ne reconnoistroit pas le Roy d'Angleterre pour Chef de l'Eglise Anglicane dans tous ses Etats , seroit tenu excommunié , de mesme que celuy qui diroit que la Liturgie comprise au Livre des Prieres publiques , & de l'administration des Sacrements, fust un Service superstitieux & corrompu , ou qui soutiendroit qu'il fust permis à un Ministre ou à un Laïque, ou à quelqu'un des deux Ordres assemblez, d'ordonner des choses Ecclesiastiques sans l'autorité du Roy ; Qu'on

250 VI. P. des Affaires

observeroit les Dimanches & les autres jours de Fêtes, suivant que l'Eglise Anglicane les a établies, sçavoir en entendant lire & prescher la parole de Dieu; Qu'on liroit ou chanteroit la Liturgie publique aux jours & Vigiles marquez dans le Livre des Prieres; Que les Recteurs, Vicaires, Ministres ou Curez reciteroient la Litanie dans toutes les Eglises Cathedrales & Collegiales, & dans toutes les Chapelles; Que tous les Mercredis & Vendredis, le Ministre appelleroit le Peu-

ple au son de la cloche pour
prier Dieu dans l'Eglise, &
que tous les Peres de Famille
seroient obligez d'assister à ces
Prieres, ou d'y envoyer quel-
qu'un de leur Maison ; Que
la forme & les ceremonies de
la Liturgie & de la Cene se-
roient observées dans toutes
les Academies, où les Ecoliers
& les Prefets se serviroient
de surplis dans leurs Eglises,
& Chapelles. les Dimanches
& jours de Festes; que chacun
se mettroit à genoux lors
qu'on feroit la Confession ou
qu'on diroit les Prieres, &

252 VI. P. des Affaires

qu'on se tiendroit debout pendant qu'on reciteroit le Symbole ; qu'on feroit la Cene au moins trois fois l'an ; que chacun la recevroit à genoux dans sa Paroisse , & que ceux qui l'administrentoient aux Eglises Cathedrales , seroient revestus de Chapes ; que les Peres ne pourroient estre Parrains de leurs Enfans ; qu'on feroit le signe de la Croix sur ceux qu'on baptiseroit , sans qu'on deust croire ce signe de l'essence du Baptesme ; que l'on enjoindroit un Jeûne pour ordon-

ner des Ministres; qu'un Evesque ne pourroit faire en un mesme jour un homme Diacre & Prestre, & que les Ordres ne seroient conferez à aucun, s'il ne convenoit que le Roy est Souverain en Angleterre, tant pour les choses spirituelles, que pour ce qui regarde le temporel; que les Gloses & les Paraphrases seroient défenduës en la lecture publique des Saintes Escritures aux Ministres que l'on n'auroit pas admis à la Predication; que la forme des Prieres seroit suivie par les

Predicateurs au commencement de leurs Sermons, & que la Confirmation demeureroit comprise dans les Visites que les Evêques feroient de leurs Dioceses tous les trois ans. Ces Constitutions que l'Eglise d'Angleterre suit presentement, se trouvent contraires en beaucoup de choses à celles des Calvinistes, qui ne veulent point souffrir les ceremonies, & qui ne rendent aucun honneur à la Vierge, au lieu que l'Eglise Anglicane en celebre toutes les Fêtes, ainsi que celles des

Saints, & fait mesme preceder d'un jeûne les Festes de la Purification & de l'Annonciation. La fonction de ceux qu'on appelle Prestres dans la Religion Anglicane, est de faire les Prieres, de prescher, de conferer le Bapteme, d'administrer la Communion en leur maniere, & on ne leur donne ce nom de Prestres, que pour les distinguer des Evesques, qui sont mariez comme eux.

On trouve dans ce Royaume diverses sortes de Sectes. Il y a des Puritains qui suivent

en toutes choses la pure doctrine de Calvin, & qu'on nomme pour cela Calvinistes obstinez. Ils nient le libre arbitre, & regardent Dieu comme l'Auteur du peché, & disent que Jesus Christ n'est mort que pour les Predestinez, qu'il a souffert les supplices des damnez, & que les Enfans qui meurent avec le Baptesme ne laissent pas d'être sujets à l'enfer, Dieu damnant plusieurs personnes parce qu'il le veut. Leur aversion pour ceux qui sont contraires à leurs sentimens, & sur tout

pour les Catholiques; va si loiri, qu'ils ne voudroient pas prier dans un lieu où des Orthodoxes auroient consacré. Ils prétendent estre les seuls qui ayent la pure doctrine, & ne veulent point porter de Surplis, de Bonnet & de Soutane, comme font les autres Presbyteriens d'Angleterre, qu'ils nomment Calvinistes & Parlementaires. Ces Puritains furent ceux qui causerent tant de troubles sous le regne de Charles I. Ce Prince ayant fait une Declaration, par la-

Y

quelle il ordonnoit que les Eglises d'Angleterre & d'Ecosse suivroient la mesme croyance, & pratiqueroient les mesmes ceremonies, ce qui s'appelloit la Conformité, le Parlement qui estoit presque entierement composé de Puritains, ne voulut point approuver cette Ordonnance, & ce fut là le sujet de l'attentat execrable qu'il commit, en condamnant son Roy à la mort.

Quant aux Presbyteriens, ils prennent ce nom à cause qu'ils tiennent que l'Assem-

blée a esté gouvernée au commencement par des Anciens, & qu'ils veulent qu'elle soit ainsi continuée. Ils disent que l'Office d'Evesque n'a point esté distingué de celuy d'Ancien pendant près de trois cens ans après Jesus-Christ, que durant ce temps ils avoient le mesme nom, les Prestres estant Evesques, & que comme alors leurs noms n'estoient qu'un, leur fonction de prescher & d'administrer les Sacremens, n'avoit rien de different. Ils ajoutent que la puissance de con-

firmer a esté annexée au Presbyteriat, & que le gouvernement est le mesme. Ils se servent de passages de l'Ecriture pour prouver cela, & sont conformes en beaucoup de points aux opinions des Catholiques & fort differens en beaucoup d'autres. Vous remarquerez que ce mot d'Ancien s'explique de deux manieres. Tandis qu'on souffroit les Calvinistes en France, on entendoit par là un Chef de famille, reconnu homme de probité, & qu'on admettoit dans le Conseil avec les Mi-

nistres pour les affaires de cette Religion, mais à l'égard des Presbyteriens, Ancien & Prestre sont la mesme chose.

Il y a des Protestans, qu'on appelle Reformez. Ceux-là sont plus doux, mais quoy qu'ils se persuadent qu'ils ne donnent pas entierement dans les erreurs de Luther & de Calvin, & qu'ils s'attachent à la veritable & pure doctrine de l'Eglise Anglicane, ils ne sont pas exempts de l'heresie des Anabaptistes & des Puritains qu'ils ne chassent point de

leurs Assemblées lors qu'il y en vient quelqu'un ; ce sont mesme presque tous Ministres Puritains, infectez des maximes de Calvin, qui traitent les choses sacrées de cette fausse Eglise d'Angleterre. Ils professent la Communion Ecclesiastique dans une entière conformité avec Genève, de sorte que les Eglises des Calvinistes François & Flamans ont toujours esté ouvertes dans Londres par concession des derniers Rois, quoy qu'ils abhorrent la Doctrine Angloise, sa Profession & ses Ceremo-

nies. C'est par ces Eglises qui sont-tolerées comme Sœurs-germaines que le Puritanisme s'est fomenté en ce Royaume, & il n'y a pas lieu d'estre surpris que les Anglois soient tombez en diverses Heresies, quoy que dans le temps qu'ils ont commencé leur Schisme, Luther & Calvin ne leur eussent point encore cōmuniqué leurs-erreurs. Ceux qui suivent ces sortes de Sectes sont appellez Non-Conformistes.

Les Anabaptistes sont aussi receus en Angleterre. On les nomme ainsi, parce qu'ils

prouvant le Baptesme conferé aux petits Enfans, ils les rebaptisent lors qu'ils les voyent parvenus à un âge raisonnable, disant qu'ils n'ont pas la foy actuelle dans l'enfance. Ils rejettent la Doctrine de la realité & de la Messe, & croyent que Jesus-Christ n'a point pris chair humaine de la Vierge, & qu'il n'estoit pas vray Dieu. Nicolas Storkius, qui disoit avoir communication avec Dieu par l'Archange Saint Michel qui luy promettoit un Royaume s'il vouloit re-
former

former l'Eglise, & détruire les Princes qui tâcheroient de s'y opposer, fut le principal auteur de cette Secte. Thomas Muntzer, son Disciple, pour soustenir les rêveries de son Maître, fit revolter les Payfans d'Allemagne, en leur faisant croire, selon sa Doctrine, que les Souverains éteignent la liberté, & qu'il est permis de la recouvrer par les armes. Plus de cent mille de ces abusez perdirent la vie dans cette guerre, & Muntzer ayant esté pris paya de sa teste. Cette défaite arriva en

Z

1525. & neuf ans après, ce qui estoit resté de seditieux reprirent les armes dans la Westphalie. Ils se saisirent de la Ville de Munster, en chasserent l'Evesque & les Magistrats, & y établirent avec leur Religion une Police toute nouvelle, ayant élu pour leur Roy un jeune homme de vingt-quatre ans, Tailleur de Leiden en Hollande, qui se fit connoistre sous le nom de Jean de Leiden, quoy que Bocold fust celuy de sa Famille. Ce mal-heureux enseignant la Doctrine des

Anabaptistes asscuroit qu'elle luy avoit esté revelée du Ciel, & preschoit entre autres choses la Communauté des biens & la pluralité des Femmes qu'il pretendoit devoir estre aussi communes. La Ville fut prise après dix-huit mois de Siege, & Jean de Leiden & ses principaux Complices reçurent la peine dont ils étoient dignes.

Il y a encore des Independans, qui sont ainsi appellez, parce qu'ils veulent que chaque Assemblée particuliere ait ses propres Loix qui la

gouvernement sans qu'elle dépende d'aucune autre dans les Affaires Ecclesiastiques. Ce qui les a separez de l'Eglise d'Angleterre, c'est qu'ils pretendent qu'aucun de ses membres n'a les signes de la Grace; que plusieurs de cette Eglise ne font qu'une profession exterieure de la croyance de Jesus-Christ sans avoir au dedans l'esprit de Dieu, & qu'ils en reçoivent beaucoup parmy eux qui ne setont pas sauvez. Ils tiennent toutes les Eglises reformées profanes & impures à la reserve de ceux de

leur secte, & enseignent que l'esprit de Dieu habite personnellement dans tous les bienheureux; que leurs revelations n'ont pas moins d'autorité que l'Ecriture; qu'aucun ne se doit inquieter par la veüe de ses pechez à cause qu'il est sous l'alliance de la Grace; que la Loy n'est point la regle de nostre vie, que l'Humanité de Jesus-Christ n'est pas au Ciel, & qu'il n'a point d'autre corps que son Assemblée. Ils sont contre les Formulaires des prieres, principalement contre celuy de

Z iij

l'Oraison Dominicale, les tenant tous pour une extinction de l'esprit, & comme ils font consister une grande Religion, & devotion aux noms, ils ne veulent point entendre parler des noms anciens de l'Eglise, des jours de la semaine & des temps de l'année. Ils ne s'assujettissent à aucun texte en preschant, & font prescher l'un & prier l'autre. Ce sont aussi des personnes d'un caractère different entre eux, dont l'un prophetise, l'autre chante des Pseaumes, & l'autre benit le peuple. Ils refu-

sent de baptiser les petits enfans s'ils ne sont de leur assemblée, parce qu'ils ne les regardent point comme membres de leur Eglise avant qu'ils soient entrez dans leur alliance. Ils estiment beaucoup plus leurs assemblées en des lieux particuliers que celles qui se font en public, & communient en plusieurs places tous les Dimanches entre eux; mais sans y admettre aucun des Eglises Reformées. Pendant leur Communion il n'y a ny chant ny exhortation ny lecture. Ils la font assis à ta-

Z iiij

ble, ou n'ont point du tout de table pour l'administration de leur Cene, & afin de ne point paroître superstitieux, ils sont couverts pendant tout ce temps, sans qu'avant qu'ils communient ils s'y preparent par aucun recueillement ny par aucune catechisation qu'on leur fasse. Ils condamnent les procédures violentes en fait de Religion, & ne veulent point que les consciences soient contraintes par la peur du chastiment.

Les Quakers sont d'autres

Fanatiques d'Angleterre, appelez ainsi du mot *Quaquer*, qui veut dire trembler, d'où ils sont aussi appelez Trembleurs, parce qu'ils affectent de trembler lors qu'ils prophetisent ou qu'ils prient. Ils ne reconnoissent aucunes loix Ecclesiastiques & méprisent les sciences, ce qui les tient dans la plus crasse ignorance qu'on se puisse imaginer. Ils ne veulent ny prieres publiques ny Sacremens, & suivent l'opinion des Anabaptistes touchant le baptesme des enfans, parce, disent-ils, que l'Ecri-

ture ne fait mention que des baptêmes des Peuples. Ils défendent l'explication de l'Écriture, sur ce qu'il ne doit point estre permis d'y ajouter, & foustiennent que Jesus Christ avoit aussi ses défauts, & que lors qu'il a crié, *Mon Dieu, pourquoy m'avez-vous abandonné*, il desespéroit de Dieu. Ils disent que tous les hommes ont en eux une lumière qui suffit pour leur salut, que la priere pour la remission des pechez est inutile, que nous sommes justifiés par nostre propre justice, qu'il

n'y a point d'autre vie & d'autre gloire à attendre qu'en ce monde, n'y ayant ny Enfer ny Ciel, ny Resurrection des Morts; que Jesus-Christ est venu pour renverser toute sorte de propriété, & pour rendre tout commun entre les hommes; que personne ne peut s'appeller Maître ny Seigneur, ny estre salué en passant, & qu'aucun ne scauroit avoir de puissance sur un autre. Ils veulent que l'ame soit une partie de Dieu, & que Jesus-Christ n'ait point d'autre corps que son Assemblée.

Quelques-uns de ces Quakers disent qu'ils sont Christ, quelques-uns Dieu mesme, & d'autres qu'ils sont semblables à Dieu, parce que le mesme esprit qui est en Dieu est en eux.

Les Anglois reglent leurs affaires par ce qu'ils appellent Droit commun, qui est la coutume ordinaire du Royaume à laquelle le temps a donné force de Loy. Divers Rois y ont ajousté quelques Statuts pour les choses que la coutume ne faisoit pas assez bien entendre, & le Droit civil qui

est un recueil de ce que les autres Nations ont de plus raisonnable, supplée encore aux mesmes Statuts. Le Droit canon d'Angleterre, appelé le Droit Ecclesiastique du Roy, est composé de divers Canons des Conciles, de plusieurs Decrets des Papes, & de passages tirez des Ecrits des Saints Peres qui ont esté accommodéz à leur creance, lors qu'il s'y est fait du changement dans l'Eglise par le Schisme de Henry VIII. Par la 25. Ordonnance de ce Prince, ces Ordonnances ne doivent estre

contraires ny à l'Ecriture, ny aux droits du Roy, ny aux Statuts & coustumes ordinaires de l'Estat. Pour le Parlement, qui est comme une Assemblée generale des Estats, comprenant la Chambre haute & la Chambre des Communes, tout le monde sçait qu'en Angleterre il a grande part au Gouvernement. Ces deux Chambres sont composées du Clergé, de la Noblesse & des Communes, qu'on appelle en France le Tiers Estat, qui font les trois Ordres du Royaume. La Chambre

Haute a le Roy pour Chef ou ceux qui y president de sa part, & l'on n'y reçoit que la Noblesse qui est appelée la Pairie d'Angleterre, dont il y en a de Ducs, de Marquis, de Comtes, de Vicomtes & de Barons. Les Evesques ont séance dans la Chambre haute comme Barons & Pairs du Royaume. Celle des Communes, qu'on appelle aussi la Chambre basse, est composée de Barons, Chevaliers, Ecuyers, Gentilshommes, Yemans ou Communs, Bourgeois & gens de mestier, car

280 VI. P. des Affaires

Par la Loy d'Angleterre, tous ceux qui sont au dessous de la qualité de Barons, sont mis au rang des non Nobles, & les Fils mesme des Ducs ne peuvent avoir seance que dans la Chambre basse, à moins qu'ils n'ayent des Lettres Patentes du Roy qui les appellent à la Chambre des Seigneurs. Lors qu'on a fait quelques propositions dans la Chambre des Communes, elles doivent estre portées dans l'autre, & l'on n'y peut rien conclurre qu'avec la permission du Roy. Il y a une

troisième Chambre, composée de six Conseillers & d'un President que l'on tire des deux autres. Ils connoissent des affaires qui sont longues & difficiles, & ils en font leur rapport à l'Assemblée pour les juger. Leur employ est aussi de terminer les differends qui surviennent quelquefois entre les deux Chambres. Le Roy ne peut faire aucunes levées, ny passer de nouveaux Actes sans le Parlement, qui pourtant n'a point de pouvoir par luy-mesme, & où tout ce qu'on

A a

resout ne sçauroit auoir de force que par l'autorité que le Roy luy donne. Il y a plusieurs affaires que chaque Chambre traite par Comité, c'est à dire, qu'elle choisit des Commissaires pour les resoudre. Quelquefois la Chambre haute & la Chambre basse en nomment pour la mesme affaire, & cela s'appelle grand Comité. On dit que la Chambre se met en Comité, ce qui est plus ordinaire à la Chambre basse, quand il est permis à chacun de dire ce qu'il pense d'une

affaire sans que ce soit opiner. Alors la mesme personne peut demander à parler plus d'une fois, & on l'écoute, mais lors qu'on opine, après que l'on a parlé une fois, on n'a plus la liberté de rien dire. Quant aux Bills qu'on dresse, ce sont des Actes que l'on veut faire passer, & ils n'ont force de loy qu'après qu'ils ont esté leus en trois diverses Seances, & que le Roy les a approuvez. Comme il peut luy seul convoquer le Parlement, il le casse aussi quand il luy plaist, & c'est

A. a. ij.

son autorité qui regle tout. L'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie que le Pays produit avec peu de peine, rend les Anglois orgueilleux & negligens. Les pasturages y sont merveilleux, les laines précieuses & les draps fort recherchés. On tient que cette bonté des laines vient non seulement de la fertilité du País, mais encore de ce que l'air y estant extrêmement temperé, on laisse en tout temps les Moutons à la Campagne. On le peut faire avec sécurité, parce

qu'on ne voit point de Loups en Angleterre. Pour ce qui regarde les forces de ce Royaume, on tient que le Roy peut mettre en Mer plus de quatre cens voiles, & plus de cent mille hommes. La Cavalerie n'y a jamais esté si considerable que l'Infanterie.

L'Ecosse que les Romains ont nommée Caledonie, est située en la partie Septentrionale de l'Isle. Elle a deux cens cinquante-sept milles de longueur ou environ, & cent quatre vingt dix de lar-

geur. Le Fleuve de Tay la divise en deux parties, en meridionale, qui comprenoit l'ancien Royaume des Pictes, & en septentrionale qu'habitoient les Scots. La premiere est separée en vingt-deux Comtez, & l'autre en a treize. Celuy de Louthiane ou de Loudon, que les anciens nommoient Pictland, c'est à dire, demeure des Pictes, est considerable par la Ville d'Edimbourg, Capitale du Royaume. C'estoit où les derniers Rois faisoient leur séjour. L'Ecosse comprend en

core les Isles Hebades ou Hebrides, les Orcades, les Scythlandiques ou Isles de Scythland, &c. On regarde les Ecoissois comme les plus anciens Peuples de la Grand' Bretagne après les Pietes. On débitte quantité de fables sur leur origine, mais l'opinion que plusieurs tiennent la plus raisonnable, est qu'ils sont venus & nommez des Scythes. Ils sont divisez en deux Peuples aussi differens de langage que de coûtumes. Les Gentilshommes & les Habitans des meilleures Provinces qui

parlent Anglois , sont hon-
 nestes , civils & ingenieux ,
 mais un peu portez à la van-
 geance. Les autres qui parlent
 la langue qu'ils appellent *Gus-
 chelet* , & qui leur est éom-
 mune avec les Peuples d'Ir-
 lande , observent encore la
 pluspart des vieilles coutumes
 en leurs vestemens & en leur
 manger. Ils portent des che-
 mises teintes de jaune, sur les-
 quelles ils mettent une espee
 de Hoqueton , & ont les jam-
 bes nuës jusques au genouil.
 Ce sont gens barbares & sedi-
 tieux , qui habitent sur les
 Montagnes ,

Montagnes, & qui se servent d'arcs & de fleches pour armes. Cette partie dans laquelle les Romains n'ont pû jamais penetrer, se nomme la haute Ecosse. Elle leur fournit des lieux où il est presque impossible de les reduire, & mesme de nostre temps elle a borné le pouvoir des Anglois Parlementaires. En general les Ecoissois sont fort portez à la guerre, & propres à la fatigue; on les estime vaillans, & ils combattent toujours à pied. La Noblesse fait leur principale

B b

force. Quand le Roy veut faire la guerre, il assemble le Parlement pour leur déclarer ses intentions, après quoy les Nobles, les Vassaux & les Communes sont obligez de servir en propre personne & à leurs despens. Il y a quelques mines d'or & d'argent dans ce Royaume, du fer, du plomb, de l'azur, du marbre, & l'on y trouve quelquefois de l'ambre gris. Ses plus fécondes Provinces portent du bled, mais peu de froment, & il y a dans les autres plus de pasturages que

de grains. On y fait aussi quelque estime des chevaux. On compte un fort grand nombre de Rois, dont on ne sçait rien de certain, & dont la pluspart sont peut-être fabuleux, depuis Fergus I. qui regnoit avant l'an 420. de Rome, c'est à dire plus de trois cens ans avant la venue du Sauveur du monde, jusques à Fergus II. dont on trouve que le regne commença en 411. Il y a eu encore cinquante-trois Rois depuis ce Fergus II. jusqu'à Alexandre III. qui estant mort sans En-

292 *VI. P. des Affaires*
fans en 1286. laissa la Cou-
ronne à disputer entre Jean
de Bailleul d'Harcourt, ori-
ginaire de Normandie, & Ro-
bert Brus, tous deux du Sang
d'Ecosse par Filles. Ils choi-
sirent pour arbitres de leur
differend Edoüard I. Roy
d'Angleterre, à ne compter
les Rois de ce nom que de-
puis Guillaume le Conque-
rant, que S. Edoüard, qui
estoit Edoüard III. laissa He-
ritier de son Royaume. E-
doüard ayant fait promettre
à Jean de Bailleul qu'il assu-
jettiroit la Couronne d'Ecos

se à celle d'Angleterre, prononça en sa faveur. Une si honteuse condition, lors qu'elle fut sçeuë, le fit mépriser de ses Sujets. Edoüard l'ayant envoyé citer pour l'obliger à tenir parole, il ne parut point. Ce Roy entra dans l'Ecosse avec de nombreuses Troupes, se rendit maistre des Places les plus considerables, fit Jean prisonnier, & ne le remit en liberté qu'à la charge qu'il ne seroit point rétably sur le Trône. Les Ecossois qui le haïssoient, souffrirent sans peine son ex-

clusion, mais comme ils avoient une grosse Armée sur pied, ils ne purent se résoudre à reconnoistre Edoüard. Il marcha contre eux, tailla leurs Troupes en pieces, & se servit si bien de ses avantages, qu'il obligea tous les Barons à luy prêter serment de fide-
lité en 1300. après quoy il abolit les anciennes Coutumes du Pays, & y établit celles d'Angleterre. Il ne garda cette Couronne que pendant sept ans. Robert Brus, concurrent de Jean de Bailleul, s'estant mis à la teste de quel-

ques Troupes, emporta la plupart des Places dans lesquelles Edoüard avoit étably des Garnisons, & se fit couronner Roy en 1307. Il ordonna par son testament que David son Fils unique luy succéderoit, & que s'il mourroit sans posterité, le Fils de Marie sa Fille, qu'il avoit fait épouser à Walter, ou Galtier Stuard, grand Seneschal d'Ecosse, auroit la Couronne. Cela arriva. David mourut sans Enfans; Robert Stuard, son Neveu, Fils de Marie sa Sœur, luy succéda, & c'est

296 VI. P. des Affaires
de là que vient la Maison
Royale de Stuart qui regne
aujourd'huy en Angleterre.
Jean, Fils de Robert, regna
après luy, mais les Ecoſſois
ne pouvant souffrir ce nom,
à cause de Jean de Baileuf,
luy firent prendre celuy de
Robert III. Il fut Pere de
Jacques I. & de Pere en Fils
il y eut cinq Rois de ce nom.
Jacques V. estoit Fils de Jac-
ques IV. & de Marguerite
d'Angleterre, Fille d'Henry
VII. & Sœur d'Henry VIII.
Il ne laissa qu'une Fille appel-
lée Marie, Reine d'Ecoſſe.

Elle fut Femme de François II Roy de France, & estant repassée en Ecosse lors qu'elle fut Veuve, elle épousa Henry Stuart Comte d'Arday, dont elle eut Jacques V I. que la Reine Elizabeth reconnut en mourant pour l'Heritier legitime des Couronnes d'Angleterre & d'Irlande. Comme il y joignit celle d'Ecosse, que Marie Stuart, sa Mere, luy avoit laissée, il se fit appeller Roy de la Grand' Bretagne, & regna en Angleterre jusqu'en 1625. sous le nom de Jacques I. Charles I. son Fils

luy succeda. Il estoit Pere du feu Roy Charles II. & du Roy Jacques, second de ce nom en Angleterre, & septieme du mesme nom en Ecosse, sur qui le Prince d'Orange vient d'usurper la Couronne. Tout le monde sçait sa funeste mort arrivée en 1649.

Quant à la Religion, on tient que le Royaume d'Ecosse receut les lumieres de l'Evangile vers l'an 203. sous le Pontificat de Victor I. Il fut infecté de l'Herésie de Pelagius dans le cinquième siecle, & le Pape Celestin I. y envoya Palladius pour l'en bannir.

Depuis ce temps il se maintint dans la pureté de la Religion Catholique jusqu'au regne de Jacques V. Ce Prince fit voir beaucoup de zele à s'opposer aux erreurs des Protestans, & punit severement ceux qui les suivirent. Après sa mort, & celle de Marie Stuard, sa Fille, toute l'Ecosse demeura en proye aux Novateurs. Le jeune Roy Jacques VI. ayant esté élevé par les Heretiques, la Religion Orthodoxe y fut presque toute ruinée. Lors qu'il eut succédé à Elisabeth, il

... succéda à Elisabeth, il

300 VI. P. des Affaires
fit recevoir en Ecosse les mes-
mes ceremonies qui sont pra-
tiquées par l'Eglise d'Angle-
terre, & donna des Eveques
aux Ecossois malgré les Mi-
nistres de ce Royaume. Le
Parlement qui est l'Assem-
blée des Etats, est composé
des trois Ordres, sçavoir du
Clergé, de la Noblesse, & du
Peuple, comme en Angle-
terre. Outre ce Parlement, il
y en a un fixé à Edimbourg
étably par Jacques V. C'estoit
avant luy un Parlement mou-
vant, qui alloit rendre la
Justice par les Villes, & in-

terpreter les Loix. Il y a aussi en Ecosse quelques Cours Souveraines, & des grands Justiciers pour les causes criminelles. Chaque Province a d'ailleurs, outre ses Officiers ordinaires, un Vicomte Hereditaire qui juge les matieres criminelles & civiles. Les Seigneurs Pairs du Royaume sont Deputez nez au Parlement, & en cette qualite, les Archevesques, Evêques, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons ou Lords, ont droit d'y entrer sans autre députation. Chaque Comté

députe deux Gentilshommes, & les soixante Bourgs ou Villes en deputent un. Edimbourg, comme Capitale du Royaume, a le privilege d'envoyer deux Deputez. On procede ensuite à l'élection des Commissaires, appellez Lords des Articles, pour dresser le projet des Actes qu'on doit proposer au Parlement. Les Prelats en choisissent huit parmi les Seigneurs. Les Seigneurs choisissent le mesme nombre parmi les Prelats, & ces seize Commissaires, avec les grands Officiers de

la Couronne, qui sont Commissaires surnumeraires, dans toutes les affaires du Parlement, en nomment huit autres pour les Comtez, & huit pour les Bourgs ou Villes; de sorte que l'Assemblée est composée de trente-deux personnes, sans y comprendre les Officiers du Roy & du Royaume. Ces Lords des articles, ou Commissaires choisis du nombre des Prelats, des Pairs Secyliers & des Députez des Comtez, & des Bourgs ou Villes, preparent tous les Bills ou projets des actes qui

doivent estre proposez. Il n'y a point d'autres Commissaires particuliers qui dressent les projets des actes ainsi qu'il se pratique au Parlement d'Angleterre, où ils sont dressez par un nombre de personnes choisies qui travaillent au Cômité Comme ces Députez sont choisis de tous les Ordres qui composent l'assemblée du Parlement d'Ecosse, il n'y a point de deliberations particulieres, de mesme que celles la Chambre des Communes & celles des Seigneurs qui deliberent se-

parement en Angleterre, & ainsi il est nécessaire que les actes soient approuvez deux fois avant que d'estre presentez au Roy. Les Lords des articles avec le Chancelier & les principaux Officiers de la Couronne, ayant préparé, & dressé le projet de l'acte, ils le mettent en deliberation à l'Assemblée generale. Lors qu'il est approuvé à la pluralité des voix, le Chancelier le presente au Roy, ou en son absence au grand Commissaire representant sa Majesté, & quand il a touché avec le Sce-

ptre le papier où il est écrit
cet Acte est reconnu valable
& a la mesme autorité que les
anciens Statuts du Royaume.
Il y a deux Archeveschez qui
sont Saint André & Glaskow,
& onze Eveschez en E-
cosse. Les Ecclesiastiques s'y
gouvernoient autrefois par
les autoritez des Decrets &
des Conciles, mais presen-
tement ils suivent les Loix
que les Rois d'Angleterre y
ont establies, & tout le
Clergé y vit à la façon de l'E-
glise Anglicane.

Comme l'Ecosse ne fait
qu'une mesme Isle avec l'An-

gleterre; je me suis creu obligé de vous en parler avant que de vous rien dire de l'Irlande, qui est une Isle particulière; quoy que l'Irlande ait esté soumise aux Anglois par la force de leurs armes, plus de cinq cens ans avant que l'Ecosse & l'Angleterre n'ayent eu que le mesme Souverain. Cette Isle dont la longueur est environ de six vingt lieues, & qui en a soixante de l'argeur, & deux cens cinquante ou soixante de circuit, a pour son Orient l'Angleterre, dont elle n'est séparée que par un bras

de mer qu'on peut aisément passer en un jour. Elle regarde l'Espagne du costé du midy, & a la vaste mer à l'Occident, & l'Isle d'Irlande au Septentrion. C'est la mesme que les Latins ont appellée Hybernie. Elle se divise en cinq Provinces, qui ont esté autrefois autant de Royumes. Ces cinq Provinces sont **Monsier** ou la **Mommomie** composée de six Comtez ; **Leinster** ou **Lagenie** qui en a sept ; **Connagh** ou **Connacie** qui en a six ; **Ulster** ou **Ultonie**, qui en a sept, & **Meath** ou

Medie qui est située au milieu des autres, & qui comprend la Forteresse de Killair, & la Baronnie de Delvin. Dublin qui est dans la Lagenie, est la Capitale de toute l'Isle, avec Université. C'est où les Vice-rois Anglois font leur sejour. Il y a aussi Archevesché, ainsi qu'à Armach, à Toum & à Cashel. Ces quatre Archeveschez avec vingt-neuf Eveschez, & toutes les autres Dignitez establies dans la Religion Catholique, faisoient autrefois le Clergé de ce Royaume. Il a plusieurs Ri-

310. VI. P. des Affaires

vieres qui forment des Lacs. Le Liffey en fait un, qui a au milieu une petite Isle où l'on trouve le trou de saint Patrice. C'est ce qu'on appelle le ordinairement le Purgatoire de saint Patrice, dont l'on conte tant de Fables. Cette Isle qui est défendue par des bons Ports, est peu fertile en arbres fruitiers, & a peu de grains à cause des pluies continuelles, mais les pasturages y sont excellens. On rit que la terre n'y peut supporter aucun animal venimeux, & mesme, qu'estant

du Temps. Elle fut
transportée ailleurs, elle fait
mourir les Serpens. On dit
aussi que le bois de ses Fo-
rests n'engendre ny vers,
ny aragnées. Les Habitans
sont assez bien faits, mais
moins vigoureux que les An-
glois, & moins propres à la
guerre. L'air de leur Isle,
quoy que grossier, leur cause
peu de maladies, ce qui fait
que la plupart meurent de
vieillesse. Comme ils vont à
l'extrémité dans leurs pas-
sions, ils sont ou tout bons,
ou tout méchans. Ceux qui
habitent à l'extrémité de

l'Isle, ou dans les montagnes, sont entièrement sauvages, Leur Langue est particuliere; & leur accent est tres-rude. On les accuse d'estre naturellement oisifs, & l'averfion qu'ils ont pour la servitude, fait que ceux qui sont avancez dans l'Isle n'aiment ny la Langue, ny la domination des Anglois. On y trouve une tres-grande quantité de Safran, & les principales richesses de ceux qui l'habitent, consistent en beurre, en suif, en laines, en cuirs, en fromages, en Saumons, dont les

les Anglois font tout le commerce. On donne à l'Irlande Slanius pour premier Roy, & l'on pretend qu'il vivoit prés de seize cens ans avant la venue de Jesus-Christ. Les Historiens d'Irlande marquent ensuite cent quatre-vingt dix Rois jusques au temps où elle a esté soumise à l'Angleterre, ce qui arriva en 1171. Comme il y avoit alors dans cette Isle autant de petits Rois que de Provinces, l'un d'eux ne pouvant resister à ses voisins envoya son Fils à Henry II. qui regnoit en An-

gleterre , pour luy demander quelque secours. Henry luy donna des Troupes qui rétablirent ce Prince dans toutes les Terres que ses Ennemis avoient occupées sur luy. Il en fut reconnoissant, & pour retenir, ceux qui l'avoient si bien secouru , il leur distribua des heritages qui les arrêterent en Irlande. Les Habitans naturels en estant jaloux, appellerent un Comte Anglois nommé Richard, & luy promirent de grands avantages s'il les delivroit de leurs Ennemis. Il avoit des Soldats

prests. Il passa dans l'Isle, emporta Dublin d'assaut, & devint si redoutable, que les Contrées les plus éloignées s'empresserent à faire alliance avec luy. Comme il estoit fort d'Angleterre contre les ordres du Roy, Henry resolut de l'en punir. Il descendit en Irlande avec une puissante Flote, attaqua Dublin, & le Comte Richard obtint son pardon, en luy en faisant ouvrir les portes. Henry continua ses Conquestes, & ses armes faisant tout trembler, les Rois qui partageoient l'Isle

n'osèrent se joindre pour luy résister. La pluspart se soumirent, & luy prestèrent serment de fidélité ; de sorte qu'il acquit sans beaucoup de peine une Couronne qu'il desiroit ardemment depuis long-temps. Richard son Fils luy ayant succédé donna à son Frere Jean pour une partie de son appanage toutes les Conquestes que Henry leur Pere avoit faites en Irlande. Jean estant monté au Trône après la mort de Richard, entreprit de conquérir le reste de l'Isle, & en vint à

bout en 1210. Il y établit les
Coûtumes d'Angleterre, &
envoya des Gouverneurs &
des Magistrats dans toutes
les Provinces pour y admi-
nistrer la Justice. Depuis ce
temps-là, quoy que ces Peu-
ples ayent supporté le joug
impatiemment, les Rois d'An-
gleterre ont esté Seigneurs
d'Irlande, sans que cette Isle
ait eu d'autre titre que de
Province dépendante de la
Couronne d'Angleterre jus-
qu'en 1535. qu'arriva la révol-
te de Thomas Giraldin. Le
Cardinal d'York ayant fait

D d iij

mourir le Comte de Kildare son Pere , qui commandoit en Irlande en qualité de Lieutenant General du Roy Henry VIII. Thomas qui voulut vanger sa mort , fit soulever l'Isle , & la mit dans une si grande confusion , qu'il s'en fust rendu Seigneur absolu , s'il n'eust pas esté tué dans une Bataille. Les Irlandois rentrent d'eux-mêmes dans le devoir , & le titre de Seigneur d'Irlande qu'avoient toujours pris les Rois d'Angleterre , ne leur paroissant pas si auguste ny si digne de

respect que celuy de Roy, ils assemblerent leurs Etats, après la mort de ce Thomas Giraldin ; & pour obliger Henry à oublier plus aisément leur révolte, ils le déclarerent Roy d'Irlande. Cette érection en Royaume fut confirmée par Paul IV. sous le regne de Marie, ce Pape ayant voulu reconnoistre par là ce qu'elle avoit fait pour le rétablissement de la Religion Catholique en Angleterre. On y a étably un Vice-roy, qui a un pouvoir tres-considerable. Il a des Com-

Dd iiij

120 VI. P. des Affaires
seillers, qui sont le Chancel-
lier & le Tresorier du Royau-
me, avec des Comtes, des
Barons & des Prelats. Chaque
Province a aussi son Gouver-
neur, On tient que cette Isle
receut la Foy Catholique en
335. On la nommoit le Pais
des Saints. Elle a conservé la
pureté de la Religion jusqu'au
regne de Henry VIII. dont
le Schisme, y fit ouvrir les
portes à l'Herésie. Elizabeth
contribua fort à l'établir.
Ainsi elle y fit de grands pro-
grés, quoy qu'il y soit toujours
demeuré un fort grand nom-

bre d'Orthodoxes qui ont
essuyé les plus cruelles perse-
cutions. En 1624. on y publia
de tres-severes Edits contre
les Ecclesiastiques, & on a
usé depuis de tant de rigueur
contre tous ceux qui ont re-
fusé de renoncer aux veritez
de nostre Religion, que lors-
qu'on les a surpris en faisant
dire la Messe en particulier,
outré le tribut qu'on exigeoit
d'eux pour leur permettre de
vivre catholiquement, & de
ne se pas trouver aux Assem-
blées des Protestans, ils ont
encore esté condamnez en de

fort grosses amendes. C'est ce qui les a contraints d'abandonner leur País, ou de se cacher dans les montagnes.

Encore que je sois persuadé que ce que vous venez de lire est inconnu à fort peu de gens, j'ay cru qu'on ne seroit pas fâché de le trouver en peu de paroles, dans le mesme Ouvrage qui doit renfermer toute l'Histoire de l'Invasion du Prince d'Orange ; afin que ceux qui voudront se rafraîchir la memoire de quelque chose qui regarde l'estat passé & present

des trois Royaumes qui composent celuy de la Grand^e Bretagne , puissent le faire sans vostre obligez de parcourir beaucoup de volumes. La Lettre qui suit estant encore sur les Affaires du temps , merite bien d'avoir place icy. Vous y trouverez beaucoup de solidité & d'agrément.

L E T T R E

D'UN HOLLANDOIS

A UN MILORD.

L A bonté que vous m'avez témoignée durant le séjour que

j'ay fait en Angleterre, & les nouvelles marques de confiance que vous m'avez données par vostre dernière Lettre, m'engagent à vous répondre avec la mesme ouverture de cœur que vous me demandez, en m'envoyant la Harangue de vostre nouveau Roy, & à vous en dire mon sentiment avec une entiere liberté. Je vous avoüeray d'abord que le soin qu'il fait paroistre pour nous preserver de l'invasion d'un Ennemy fort redoutable me paroist sincere, parce que je suis persuadé qu'il en a peur. Il sçait en quel estat son ambition a réduit nos affaires, & que s'il a travaillé heureusement pour son compte, il n'a pas travaillé pour le nostre; que nostre Marine est foible, nos Troupes mediocres, nos Finances, épuisées & dans un prodigieux des-

ordre. Son entreprise d'Angletere, nous a jettez dans ces inconveniens, & comme il n'est pas encore si bien étably sur le Trône que sa place de Stathouder soit à negligier, je ne doute point qu'il ne craigne autant sa ruine que la nostre. Ainsi vous devez reconnoistre que c'est luy qui parle & non pas les Etats, qui peuvent se vanter avec justice de n'avoir jamais demandé du secours à leurs Alliez en termes si bas, & si peu conformes à leur ancienne dignité, mesme dans les circonstances des affaires les plus facheuses; car je ne croy pas qu'on trouve dans nostre Histoire que depuis la Trêve de 1609. nous ayons déclaré à aucuns Princes ou Etats Catholiques ou Protestans, que s'ils ne nous secouroient puissamment, nostre ruine estoit inévitable. En verité

326 VI. P. des Affaires

nous n'en croyons rien, & j'ose vous
asseurer qu'il n'a pas esté prié de
vous tenir un pareil discours ; mais
il ne faut pas s'en étonner, puis
qu'en cela il a plus parlé selon sa
pensée que selon la nostre. Il a formé
dans son esprit un Etat de la Hol-
lande, ajusté à ses desseins & à ses
interests indépendamment des nostres.
Suivant ce projet, les Provinces
Unies devroient estre en inimitié
perpetuelle avec la France, demeurer
souvainises à tout ce qu'il voudra or-
donner, n'agir que par ses conseils,
ou plutôt par ses ordres, & luy four-
nir les mesmes secours pour se main-
tenir sur le Trône, que ceux qu'il
a extorquez pour en chasser le Roy
son Beau-pere. Lors que les Provinces
Unies s'écarteront de ce projet, elles
ne luy seront plus rien ; & il compte

avec raison qu'elles periront inévitablement à son égard , si nos interests sont inseparables des siens. Nous ne sommes pas tous de cet avis , puis que nostre Republique a des interests presque incompatibles avec l'Angleterre , qu'elle peut se passer de ses secours , & qu'elle a trop de choses à démêler avec les Anglois sur le seul article du Commerce , pour croire que la Royauté du Prince d'Orange puisse mettre ces deux Nations d'accord. Ainsi nous sommes persuadez que comme dans les circonstances presentes nostre ruine seroit inévitable , si nous dépendions tellement de l'Angleterre , que nous ne pussions jamais nous en détacher , aussi nous avons des ressources presque certaines pour prevenir ce peril dont on nous menace , après nous y avoir engagez

328 VI. P. des Affaires

malgré nous. Mais nous comprenons bien que ces mesmes ressources qui pourroient nous délivrer de la guerre, & qui ne sont point inconnues au Prince d'Orange, en nous preservant de nostre entiere ruine, luy en attireroient une certaine. Il n'a qu'un seul moyen de se maintenir dans sa nouvelle dignité, qui est de nous tenir le plus long-temps qu'il luy sera possible engagé dans sa querelle, dont nous avons imprudemment fait la nostre, & de soutenir à vos dépens & aux nostres la guerre contre le Roy Jacques, malgré les secours de la France, ce qui n'est pas une petite affaire; car ces nombreuses alliances de Princes affamez d'argent ne luy pourront pas estre fort utiles si cette guerre dure, comme il y a beaucoup d'apparence. Il faut s'at-

tendre qu'ils demeureront Spectateurs paisibles durant un temps, & qu'ils pourront grossir sa Cour par des Ministres chargez de le complimenter sur sa nouvelle dignité, & encore plus d'observer tres-exactement la situation de ses affaires. En cas qu'elles deviennent douteuses, l'indifference de ses Alliez augmentera, & pour peu qu'elles aillent en décadence, je suis assuré que tous Catholiques & Protestans se piqueront d'honneur & de conscience, aussitost qu'ils reconnoistront qu'il n'y a rien à gagner avec luy.

Cet article est, & sera toujours le plus essentiel; mais il roule entièrement sur vostre compte. Si vous luy pouvez & voulez fournir tous les subsides qu'il vous demandera, ses Alliez demeureront fidelles,

Etc.

Et sa cause deviendra bonne ; mais nous avons cru ce remede presque aussi perilleux que le mal. C'est ce qui nous fit considerer d'abord la proposition qu'il vous a faite de nous rembourser de six cens mille livres sterlins depensees pour l'entreprise d'Angleterre, comme une des plus plaisantes visions qui soit jamais entrée dans l'esprit d'un Politique, sur tout en la soutenant d'une raison aussi bizarre qu'est celle de vous avoir delivrez des fers du Papisme & du Pouvoir arbitraire. En verité nous n'aurions jamais cru que cette raison pust faire assez d'impression sur vos esprits pour vous obliger à mettre la main à la bourse, d'autant plus que comme il ne nous a donné part de son dessein que la veille de son embarquement, nous ne

pourrions sans injustice partager avec luy le mérite de ses pieuses intentions. S'il nous les avoit communiquées, & que les délibérations eussent esté libres, je doute fort que les Etats luy eussent donné les moyens de les excuser; car comme vous savez, nostre Zèle pour la Religion Protestante a ses bornes, & nous n'avons jamais senty que nos affaires receussent le moindre prejudice de ce qu'on disoit de la Messe à Londres. Nous ne nous sommes jamais mis en peine de l'empescher, puis que nous n'empeschans pas qu'on ne la dise en plusieurs de nos Villes. Le Pouvoir Arbitraire du Roy Jacques nous incommodoit beaucoup moins que celui du Statholder Guillaume. Ainsi nous estions fort éloignez de penser à employer nos Troupes, nos

Vaisseaux & nostre argent à une es-
 pece de Croisade Protestante, qui
 peut nous avoir acquis du merite
 devant Dieu, si nous voulons croire
 nos Ministres, mais qui certainement
 nous attirera la haine publique ou
 secreta de tous les Souverains qui ne
 doivent pas s'accommoder d'un sem-
 blable zele. C'est pourquoy j'ay cru
 que les Etats auroient fait en cela une
 faute dont ils se ressentiroient tost
 ou tard; mais qu'ils en obtiendroient
 aisément le pardon, en renonçant
 comme par une espece d'amende, à
 une dette qui ne peut estre exigée en
 Justice. Plusieurs de nos bons Com-
 patriotes vous l'auroient remise vo-
 lontiers, à condition que vous gar-
 deriez nostre Statbender jusqu'à ce
 que nous vous le redemandaissions,
 & si vous aviez negocié avec nous,

il vous en aurait assurément moins
 cousté. J'avoue que plusieurs de mes
 Amis & moy, qui croyons entendre
 les affaires d'Angleterre, avons esté
 fort trompez sur cet article. On est
 tellement accoutumé de vous voir
 braver avec vos Rois legitimes,
 lors qu'il s'agit de leur accorder des
 subsides extraordinaires, que nous
 avions cru que quand vous seriez
 d'accord avec celuy-cy, en toutes cho-
 ses, vous ne le seriez pas sur un ar-
 ticle si delicat, & que les motifs de
 Religion ne vous ont jamais rendu
 facile à digerer. Quand on la chan-
 gea autrefois en Angleterre, chacun
 y trouva son compte, & profita de la
 dépouille des Presbres. Cromvel qui
 cannoissoit bien, comme il a paru, le
 genie de la nation, jugea qu'il estoit
 necessaire de rendre utile la suppres-

tion de l'Episcopat & de la Religion
establie par les loix aussi bien que cel-
le de la Dignité Royale, en vous
abandonnant les biens de l'Eglise,
les meubles, joyaux & terres de la
Couronne à des prix fort mediocres.
Ainsi on attendoit que le bon esprit
de vostre nouveau Roy luy fourniroit
quelque expedient semblable, & qu'il
ne commenceroit pas à vous faire
payer les frais de l'extirpation du
Papisme, ou que s'il le pretendoit fai-
re, il trouveroit la mesme resistance
que vos Peres firent à Charles I.
quand il leur demandoit de l'argent
pour le secours des Protestans de la
Rochelle. Plus à Dieu que nous en-
fions imité leur exemple en cette der-
niere occasion, car enfin ces motifs
peuvent estre tolerez dans la bouche
des Predicateurs, mais ce seroit une

étrange chose, si parce que nous faisons profession de la Religion Protestante, nous estions obligez à entreprendre de longues & dangereuses guerres dès que ces gens là nous prêcheroient qu'elle court risque d'estre opprimée en quelque autrepays. Croyez donc, Milord, que ce n'est pas à de semblables motifs qu'il faut attribuer la condescendance excessive qu'on a eue pour laisser au Prince d'Orange une entière disposition de toutes les forces de l'Etat qui a fait réussir ses desseins; mais à la foiblesse inexcusable de nos Bourguemestres qui sont plus frapez de la mort funeste des véritables Peres de nôtre Patrie, que touchés du desir d'imiter leurs incomparables vertus.

Il ne nous est pas fort important qu'un Roy d'Angleterre soit Profes-

336 VI. P. des Affaires

tant ou Papiste ; ny qu'il s'apelle Jacques ou Guillaume , ny que vos loix soient bien ou mal observées , ny que vous soyex contents. Ce ne sont point là nos affaires ; mais nostre liberté , nostre seurété , nostre commerce , la conservation de la paix qui fait flourir les arts & la navigation ; ce sont là , Milord , nos veritables affaires. Cependant vous sçavez où est reduit nostre commerce. Les pertes de nos Marchands sont si frequentes & si grandes que je n'y puis penser sans douleur. Nous sommes menacez par le seul Ennemy que nous ayons à craindre , & nous n'ayons jamais eu moins de Troupes. Les meilleures sur lesquelles nous pouvions prendre une entiere confiance , sont occupées à brûler des Chapelles , & à battre les buissons pour attraper des Prestres &

des

des Jesuites. De 14000. hommes on nous en renvoye quatre mille, & à la place des autres on nous envoie des Anglois dont les uns veulent obeir au Roy Jacques, les autres au Roy Guillaume. Aucun presque ne veut nous servir; de sorte qu'il les a falu embarquer le mousquet dans le ventre, & je m'attens qu'ils deserteront tambour battant à la premiere occasion. Nous avons déjà esté regalez de quatre deux centièmes deniers depuis le mois de Novembre, & cependant il faut bien chercher d'autres sommes que celles qui sont dans nos coffres, si cette guerre que nous nous sommes attirée pour la gloire de Dieu, ou plûtost pour celle du Prince d'Orange, dure quelques années: car nonobstant la joye que ses creatures veulent que nous ayons de ce dédommagement

qu'il a obtenu de vous, quoy qu'il ne soit pas à beaucoup près proportionné à la dépence que nous avons faite, je vous assure, Milord, que nos plus sages Republicains sont persuadez que cet argent ne viendra pas jusqu'icy, mais qu'il sera mis avec tant d'autre dont le Prince d'Orange ne dressera pas si tost ses comptes. Nous attendons que quelques-uns de ceux qui luy sont entierement devoüez, proposeront de luy en faire un present; que si on trouve trop de difficulté à cela, il le gardera sous titre d'emprunt, & dans quelque temps, s'il se trouve bien étably sur le trône, il aura des expediens pour ne le point rendre, comme pourroit estre le dédommagement des Anglois de Bantam, & quelques autres semblables. Voilà cependant les premieres benedictions

que Dieu a répandues sur nous, & pour lesquelles nous célébrâmes un jour de jeûne & d'actions de grâces publiques le 31. du mois dernier. Si vous aviez esté icy, vous auriez bien entendu des impertinences dans tous nos Presches, car nos Ministres qui sont republicains dans tous les Estats Monarchiques, & qui sont Royalistes en ce pays-cy, nous exagerent ces benedictions d'une maniere si extravagante que si nous en avions voulu croire quelques-uns, le Roy Jacques ne devoit jamais arriver en Irlande; mais les Giroüettes ont démenty les Prophetes, & je doute fort que leur éloquence eût esté capable de nous persuader la guerre contre le Papisme, si nous avions esté en liberté. Au moins nous avons considéré ces exhortations à extirper le Papisme comme des digressions fort

340 VI. P. des Affaires

impertinentes que nous souffrons depuis quelque temps, parce que nous ne pouvons les empêcher. Je croyois aussi que vostre Nation les considereroit comme un Sermon qui pouvoit l'ennuyer, mais non pas comme des raisons capables de luy faire debourser son argent. Enfin nous avons esté trompez, & nous ne connoissons pas la grandeur de vostre zele quand nous ne pouvions croire que vous voulussiez payer si cher l'extirpation du Papisme. Vous en voilà donc délivrez; mais croyez-vous estre délivrez du Pouvoir Arbitraire? Il me semble, si je n'ay pas perdu mon temps en Angleterre à étudier vos Loix, que vous appellez Pouvoir Arbitraire celui qui passe les bornes prescrites par les Loix. Suivant cette maxime, le Roy auroit exercé ce Pou-

voir Arbitraire s'il avoit entrepris de vous contraindre à luy donner de l'argent pour nous faire la guerre dans le temps auquel il ne pouvoit nous la déclarer sans déconcerter les desseins du Prince d'Orange. Vous pouviez le luy refuser ; cependant il avoit un sujet legitime de le faire, puisque la loy vous obligeoit à estre fides à vostre Roy, & à employer vos biens & vos vies pour la défense de sa personne & de sa Couronne. Il est donc beaucoup plus contre la loy d'exiger des sommes immenses pour une entreprise qui est directement contraire à vos loix.

Mais, direz-vous, il nous a demandé ce subsidé, & nous voulons bien le luy accorder, & en cela il n'y a rien que dans l'ordre. Sur quoy vous me permettrez de vous dire que cette

excuse est fort frivole ; car s'il n'a pas droit de vous demander ; & que vous n'avez pas pouvoir de luy accorder ce qui est en question , la prevarication est double , & vostre consentement reciproque n'empesche pas que vous n'agissiez contre la loy. Il n'a certainement aucun droit de proposer des subsides qu'en qualité de Roy ; vous la luy avez donnée ; mais si vous n'avez pu le faire selon la loy il n'a aucune autorité. Vous avez droit, comme membres du Parlement, de donner vos avis , & de consentir à de semblables propositions , ou de les rejettter ; mais il faut auparavant, que vous soyez legitimement assemblez en Parlement , & toutes vos déclarations faites ou à faire , ne pourront donner cette qualité à vostre assemblée , ny empescher que tost ou

sard vos aëtes ne soient abolis. Cependant quand vous seriez Parlement, il faudroit que vous eussiez des pouvoirs bien exprés pour consentir à des levées extraordinaires de deniers, sous un pretexte qui n'a jamais esté considéré comme suffisant pour taxer les peuples, & que vous ne pouvez par consequent autoriser que par une interpretation nouvelle & arbitraire des loix qui concernent la seureté de la Religion Protestante. Ces taxes auroient esté plus supportables dans un autre temps, auquel vous auriez pu profiter de nos desordres pour faire presque tout le commerce, & que vous ne pouvez presentement esperer. Il faudra donc lever ces subsides sur les terres & sur les biens des particuliers, & faire revivre tant d'autres expediens de tirer de l'argent, que

344 VI. P. des Affaires

ceux du long Parlement mirent si bien en usage, qu'au lieu d'un subside assez mediocre qu'ils refusoient à Charles I. le peuple en paya dix ou douze en fort peu de temps. Cependant ils ne s'aviserent pas de cet expedient extraordinaire de faire payer les frais de la délivrance de l'Episcopat & du Pouvoir Arbitraire. Peut estre en previrent-ils les consequences que vous ne prévoyez pas & qui me paroissent fort grandes, car si vous admettez, & faites passer en loy de semblables cahiers de frais, tout Prince aura un pareil droit de vous demander plusieurs Millions sous divers pretextes.

Il n'y a rien d'impossible en ce monde, & sur tout en Angleterre. Vous pouvez estre bien-tost las de vôtre Roy Guillaume, puisque vous ne vous estes pas accommodés de quel-

ques autres qui le valaient bien. Peut-estre aussi trouverez-vous que le Regne du Roy Jacques estoit aussi commode que celui-cy, & cette pensée le pourra fortifier s'il passe en Ecosse avec un bon corps de troupes. Si cela arrivoit, & que le nouveau Roy fût obligé de fuir à son tour, le legitime ne seroit-il pas en droit de vous demander un subside extraordinaire pour dedommager le Roy de France de toutes les dépenses qu'il a faites pour le secourir? Ne devez-vous pas attendre qu'on vous demandera un autre subside pour dedommager ceux qui ont levé des troupes pour le service du Prince d'Orange dans le Royaume? Pourrez-vous après cela demander à vos Rois legitimes la communication des dépenses de l'Etat, comme vous avez fait plu-

346 VI. P. des Affaires

siens fois, après avoir alloié si librement à celuy qui ne l'est pas, celle qu'il a faite estant encore particulier? De plus, si par impossible (vous me permettrez cette supposition comme estant aussi possible qu'estoit le rétablissement de Charles II. avant 1660. si, dis-je, Jacques II. se rétablissoit sur le trône, où en seroient tous ceux qui auront presté leur argent par avance sur ce subsidé de six cens mille livres sterlins? Ils seroient trop heureux de ne perdre que leur capital & leurs interests, mais ce Monarque n'auroit pas de peine à trouver moyen de contenter le Public & de punir les coupables, en ordonnant que les deniers levez contre les loix seroient restitués à ceux qui auroient esté obligés de céder à la force, & repris sur les biens de ceux qui auroient

autorisé par leurs suffrages cette vexation. J'ay veu depuis que je suis au monde arriver en Angleterre des choses plus difficiles à croire que tout ce que je vous dis. Ainsi pour vous parler franchement, je crois qu'il est fort possible que vous changiez tous d'avis, & que vous remettiez les choses en l'état où elles estoient.

Ce qui me confirme dans cette pensée, est que vostre Charta magna, & toutes les loix qui en dépendent, sont trop vieilles pour estre abrogées par des resultats tumultueux comme ont esté les vostres. Ainsi elles détruiront vray semblablement tout ce qui a esté fait par la Convention, puisqu'elles ont bien pû détruire les Actes du long Parlement, & cela arrivera dès que vous vous apercevrez que sous pre-
texte de rétablir ces loix qui vous

348 VI. P. des Affaires

sont si cheres, on leur oste toute leur force. Or vous vous en aperceurez plûtost que vous ne pensez, & quand vous chercherez vos libertez, franchises & proprietez, & cette Religion Protestante dont vous estiez autrefois si jaloux, il faudra avoir recours à ces vieilles loix. Vous trouverez fort étrange qu'on vous mette en prison sur un simple soupçon de vouloir changer le gouvernement present, & qu'on ne vous veuille pas admettre à en sortir sans caution. Vous verrez paroistre contre vous des faux témoins; car puisqu'on prend tant de soin à les justifier & à les rétablir dans leur bonne reputation, c'est signe qu'on croit en avoir besoin, & qu'on en veut faire quelque usage. On vous obligera par execution militaire à payer les sommes que les De-

putez à la Convention auront accordées sans vostre participation. Les principaux Seigneurs soupçonnez de mécontentement seront recherchez pour des crimes commis du temps de Charles I I. ou de Jacques I I. Le nouveau Roy ne voudra pas forcer les loix, & les fera rigoureusement exécuter sur eux.

Mais il y a encore un point plus important auquel cependant il paroist que vous ne pensez pas, selon ce que me disoit l'autrefais un Gentilhomme Anglois qui à mon avis entend vos Loix aussi-bien qu'on le peut faire. Il s'étonnoit comment vous n'aviez pas changé la forme du gouvernement, puisque cet expedient estoit moins perilleux que celui dont vous vous estes servis; car disoit-il, après la dernière longue rébellion, quoy que toute la Na-

350 VI. P. des Affaires

tion eust reconnu un Usurpateur, cependant comme les loix de la Monarchie étoient abrogées, celui qui luy succedoit se trouvoit obligé de suivre les nouvelles, & ne pouvoit faire valoir l'autorité des anciennes contre ceux qui luy devenoient suspects, parce qu'elles ne luy auroient pas esté plus favorables qu'à ceux qu'il auroit voulu perdre. Ainsi il n'y avoit qu'un seul inconvenien à craindre qui estoit que le Roy legitime rentrast à main armée dans le Royaume, ce qui estoit presque impossible. S'il y rentroit à l'amiable comme Charles II. on estoit assuré d'un pardon general, sauf à abandonner à la Justice les principaux instrumens de la rebellion. C'est en effet ce qu'on fit alors. Les Juges du Roy Charles I. & quelques autres furent exceptez de l'am-

sistie, & on eut autant de plaisir à
 les voir pendre qu'ils en avoient eu
 à faire pendre les autres. Mais pre-
 sentement, disoit-il, les choses sont
 toutes différentes, & puisque la Con-
 vention a déclaré qu'il falloit mainte-
 nir les anciennes loix, & que celles
 d'Edouard III. d'Henry VII. d'Henry
 VIII. d'Elisabeth & de Jacques I.
 ny mesme celles de Charles II. tou-
 chant l'autorité des Rois n'ont pas esté
 revoquées, elles subsistent en toute
 leur force, & l'autorité de faire exe-
 cuter ces mesmes loix, reside toujours
 en la personne du Roy, tel qu'il puisse
 estre. Je suppose donc que Jacques II.
 vienne à mourir & ensuite le Prince
 de Galles, en ce cas le Prince d'Oran-
 ge cessant d'estre Usurpateur devien-
 dra vostre Roy legitime, & par-con-
 sequent l'executeur de ces loix an-

ciennes, certaines, fondamentales, & incontestables, qui luy seront alors aussi favorables qu'elles luy sont presentement contraires. Supposant donc que les loix fondamentales subsistent, il faudra necessairement que tous ceux qui se sont revoltés contre le Roy Jacques, obtiennent un pardon sous le grand Sceau, ou qu'ils demeurent exposez à la rigueur de ces Loix; sans cela ils pourroient estre poursuivis comme criminels de haute trahison. Le nouveau Roy sera absolument le Maistre d'accorder ce pardon à qui il voudra, & d'en exclure ceux qu'il voudra, sans que personne ait sujet de s'en plaindre, puis qu'il ne fera rien que selon les Loix. Si on luy cite les nouvelles que la Convention a faites contre le Roy Jacques, comme non seulement il n'aura plus

d'intérêt à les maintenir, mais qu'il en aura un très-pressant de les détruire, il n'aura pas de peine à prouver que tous les Resultats & les Bills de la Convention ne sont pas des Loix, & il s'en rapportera aux Registres & aux exemples dont aucun ne pourra jamais établir l'autorité de cette Assemblée illegitime. Ce qu'il pourra faire de mieux est, qu'il déclarera qu'ayant toujours fait profession de respecter les Loix, il ne veut rien faire à leur préjudice, & comme parmi les Grieffs on a inseré que les pardons & les Actes émanés du pouvoir dispensatif sont contre la Loy, il observera très-religieusement cet article, & n'en fera aucun usage en faveur de ceux qui l'ont mis sur le Trône. Je dis à ce Gentilhomme qu'il ne falloit pas douter que vous

354 VI. P. des Affaires

ne vous opposassiez à de semblables entreprises. S'ils opposent la force, me répondit-il, ils auront assurément de la peine, car ils ont affaire à un homme qui les connoist bien, & qui ne les attaquera qu'à son avantage. L'exemple du Roy Jacques apprendra aux legitimes Souverains aussi-bien qu'aux Usurpateurs, à ne se fier aux paroles & aux sermens de ceux de vostre Nation, que quand ils seront en estat de les faire bien observer, sur tout depuis qu'on a ouvert le chemin à faire entrer des Troupes étrangères dans le Royaume, ce qui estoit autrefois un attentat irremissible. Si c'est par les voyes ordinaires, ce sera dans un Parlement; mais qui l'empeschera de le casser? La Convention a déclaré qu'il avoit eu pouvoir de convoquer un Parlement, & par

consequent elle a reconnu qu'il le pouvoit casser. Il le pourra donc faire à meilleur titre, s'il devient Roy legitime.

La Convention a donné atteinte à l'Habeas corpus. On peut estre emprisonné tant & si long-temps qu'il plaira au nouveau Roy. On sera seditieux, deserteur, & tout ce qu'il voudra, il n'y aura plus de secours à attendre des nouvelles Loix qui ne subsisteront plus. Les anciennes condamnent les Rebelles comme criminels de haute trahison; il faut donc tost ou tard que ceux de la Convention experimentent la rigueur des Loix, & ils reconnoistront alors fort inutilement qu'ils ne peuvent se plaindre que de leur legereté qui les a fait precipiter dans des perils certains pour en éviter d'imaginaires.

C'est ainsi que me parloit ce Gentilhomme, & je vous avouë que je n'eus rien à luy répondre de solide. Je me jettay donc dans des lieux communs, & je me mis à louer la pieté du Roy Guillaume, son zele pour la Religion Protestante, sa vie exemplaire, le soin qu'il a eu de conserver nostre liberté, son respect pour les Loix & d'autres choses semblables dont non seulement nos Ministres nous fatiguent depuis longtemps, mais que tant de Refugiez de France débitent tous les jours dans leurs écrits politiques; ce que je n'aurois néanmoins osé faire, si je n'aurois veu par les vostres, & par les Adresses de vos deux Chambres, que vous commencez à employer ces mesmes lieux communs dans vos actes les plus serieux. A cela, le Gentilhomme

me regardant avec un air de mépris ,
me dit brusquement , Monsieur , je
vois bien que vous voudriez rire ,
& que vous n'oseriez ; mais si vous
parlez serieusement , tout ce que j'ay
à vous répondre , c'est que je vous
prie de ne me pas traiter comme un
enfant. Voilà comme finit nostre
conversation. En un mot , ces Anglois
ne croyoit pas les affaires du Prince
d'Orange si bien établies qu'elles ne
pussent changer de face ; mais il
estoit persuadé que soit qu'il se mainti-
nist sur le Trône , soit qu'il fust
obligé à en descendre , la Nation en
souffriroit beaucoup , puis qu'elle ne
pourroit le maintenir que par une
longue & prodigieuse dépense , & que
si on en voyoit la fin , personne n'é-
toit plus propre que luy à vanger le
Roy Jacques de ses Sujets rebelles , ny

358 VI. P. des Affaires
la France de ses anciens Ennemis.
Je suis, &c.

Je finis icy cette sixième Partie, remettant à vous entretenir dans la septième, de la suite des revolutions d'Angleterre, & de plusieurs autres choses curieuses sur les Affaires du Temps. Elle paroîtra le premier jour de Juillet, & j'espère y faire entrer tout ce qui me reste à vous en dire, ainsi que tout ce qui se sera passé jusque-là.

F I N.

APOSTILE.

On a dit dans ce Volume que l'Empereur avoit fait défendre à l'Envoyé que le Roy d'Angleterre luy avoit despesché après sa sortie de ses Etats, d'entrer à Vienne, ce qui ne se confirme pas, mais seulement que Sa Majesté Imperiale a refusé de donner aucun secours à ce Monarque. Quand on a dit dans le mesme Volume, que l'Angleterre pouvoit mettre quatre cens Voiles en Mer, on n'a pas pretendu dire qu'elle pouvoit équiper quatre cens gros Vais-

seaux ; mais on doit supposer
que c'est en comptant les di-
vers Bastimens qui accom-
pagnent une grande Flote.

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06574 3257

A 495292

